

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE CARCASSONNE AGGLO



DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU SYSTEME ALIMENTAIRE DE CARCASSONNE AGGLO



Contact : Rémi RICHARD - Chargé de mission Projet Alimentaire Territorial
remi.richard@carcassonne-agglo.fr
04.68.26.79.49 / 07.88.19.43.95



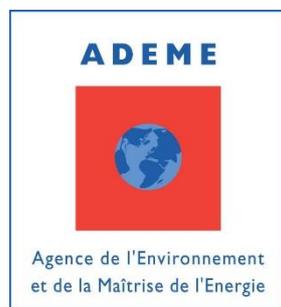
Ce diagnostic a été coréalisé par le bureau d'études CERESCO,
le Biocivam de l'Aude, la Maison Paysanne de l'Aude



en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Aude



Ce diagnostic a été financé par



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
A. UN ETAT DES LIEUX DU SYSTEME ALIMENTAIRE DE CARCASSONNE AGGLO	1
B. UNE ETAPE PREALABLE INDISPENSABLE POUR DEFINIR UNE STRATEGIE PARTAGEE.....	1
C. LA METHODOLOGIE EMPLOYEE POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC	3
<u>PARTIE 1 :</u> LE BASSIN DE VIE ET DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE DE CARCASSONNE AGGLO	6
A. POPULATION ET MOBILITE	7
B. CONSOMMATION DES MENAGES ET HABITUDES ALIMENTAIRES.....	10
C. DISTRIBUTION ALIMENTAIRE.....	16
D. LES CIRCUITS DE PROXIMITE	21
E. LA RESTAURATION HORS DOMICILE.....	29
F. ECOSYSTEME SOCIAL – FOCUS SUR LA PRECARITE ALIMENTAIRE.....	41
G. LE TERROIR, LE TOURISME, LA GASTRONOMIE	49
<u>PARTIE 2 :</u> L’OFFRE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE.....	57
A. PORTRAIT AGRICOLE DU TERRITOIRE	58
B. L’AGRICULTURE BIO SUR LE TERRITOIRE	64
C. LA FILIERE VITICOLE	67
D. LES FILIERES VEGETALES HORS VITICULTURE	73
E. LES FILIERES D’ELEVAGE	81
F. LES FILIERES MINORITAIRES LOCALES	87
G. LES OUTILS DE TRANSFORMATION.....	89
H. LE FONCIER AGRICOLE.....	93
I. L’INSTALLATION ET LA TRANSMISSION	97
<u>PARTIE 3 :</u> LA RESILIENCE ET LA CAPACITE NOURRICIERE DU TERRITOIRE	103
A. L’ADEQUATION ENTRE LA PRODUCTION ET LES BESOINS ALIMENTAIRES	104
B. FOCUS SUR LA RESILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET L’AGRICULTURE DU TERRITOIRE	109
SYNTHESE DES PRINCIPAUX CONSTATS ET ENJEUX POUR LE TERRITOIRE	113
A. LES CONSTATS ET ENJEUX DE TERRITOIRE	114
B. UNE DIVERSITE D’ACTEURS MOBILISEE ET SUR LAQUELLE S’APPUYER.....	115

INTRODUCTION

En 2021, Carcassonne Agglo initie la co-construction d'une démarche de Projet Alimentaire de Territoire (PAT), afin de **remettre à l'agenda politique la question transversale de l'alimentation.**

A. UN ETAT DES LIEUX DU SYSTEME ALIMENTAIRE DE CARCASSONNE AGGLO

Les surfaces agricoles de Carcassonne Agglo représentent environ 40% de la surface du territoire soit **40 000 ha** dont près de **50% est occupée par la vigne.** En marge, existe une diversité de productions végétales ou animales principalement transformées et consommées hors du territoire.

Le bassin de consommation de l'agglo regroupe **112 852 habitants en 2019** soit environ 32% des habitants de l'Aude. Sa population est en croissance de +3,1% depuis 2017. Elle se concentre dans le sillon audois, plus précisément autour de la ville de Carcassonne. Le reste de la population vit en zone rurale.

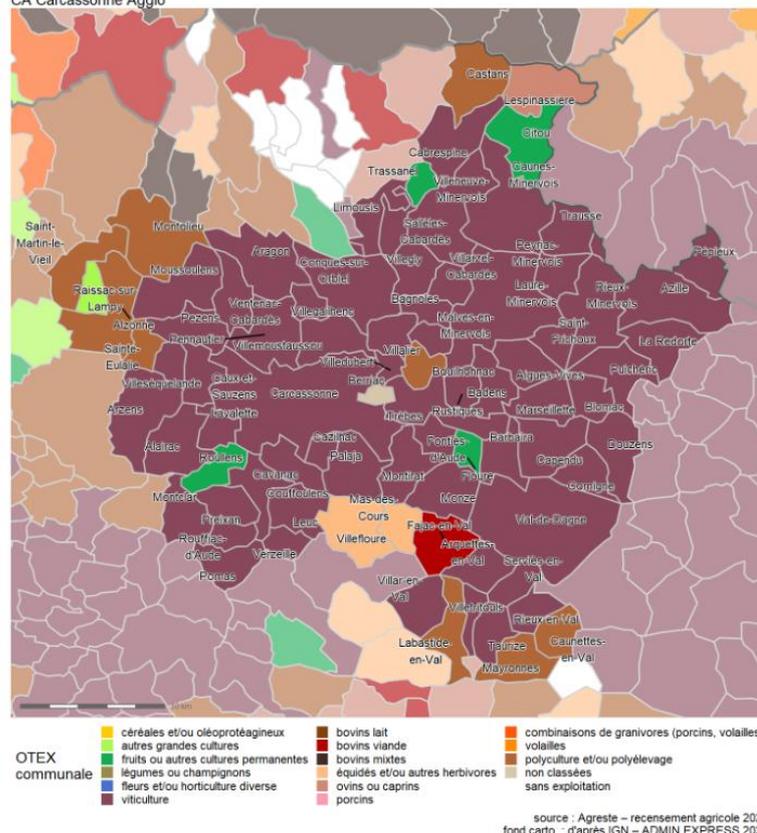
L'agriculture de Carcassonne Agglo présente donc une **apparente spécialisation viticole, n'intervenant pas dans l'alimentation des habitants du territoire.**

L'objet de ce diagnostic est de **faire l'état des lieux du système alimentaire du territoire de Carcassonne Agglo** « de la fourche à la fourchette » : en proposant une analyse de ses productions agricoles, de ses capacités de transformation, de distribution et des habitudes de consommation alimentaires de ses habitants.

B. UNE ETAPE PREALABLE INDISPENSABLE POUR DEFINIR UNE STRATEGIE PARTAGEE

Au-delà de ce travail de recueil et d'analyse d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de décrire le système alimentaire du territoire, l'émergence du PAT de Carcassonne Agglo vise à construire une politique globale **en mobilisant et en mettant en réseau l'ensemble des acteurs** du système alimentaire.

Orientation technico-économique
CA Carcassonne Agglo



Les acteurs du système territorial alimentaire concernés par la démarche sont **nombreux et variés**. Ils sont représentatifs des enjeux de l'alimentation et du système alimentaire local, de la production à la consommation : **collectivités, producteurs, transformateurs, structures de la distribution et commercialisation, organismes de recherche, acteurs de la santé, associations de consommateurs...**

Le diagnostic constitue de ce fait **une étape préalable indispensable** en vue d'élaborer un socle de connaissances commun à tous ces acteurs. Il constitue un outil pour ouvrir la réflexion sur le sujet alimentaire sur le territoire et permettre **d'initier la construction d'une véritable stratégie partagée**, répondant à des enjeux spécifiques et partagés par la diversité des acteurs.

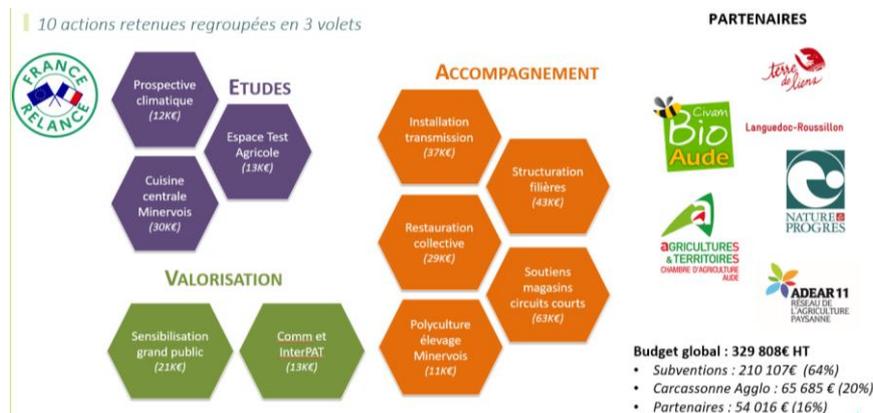
Sa réalisation fait partie d'un **cycle**, comme l'illustre le schéma ci-contre, et la construction **d'un plan d'action lui fait directement suite**.



Cycle et principales étapes à la mise en œuvre des PAT (Source : CERESCO)

Dans le contexte de crise économique et sanitaire de 2020, notons que Carcassonne Agglo a privilégié saisir l'opportunité de faire financer **un premier programme d'actions pour son PAT** par France Relance avant la réalisation préalable du diagnostic de son système alimentaire (figure ci-après).

Le présent travail de diagnostic, par ses multiples temps de concertation avec les acteurs, a en outre permis de **prendre du recul, de prioriser et d'enrichir cette première feuille de route**.



Première feuille de route du PAT de Carcassonne Agglo : 10 actions soutenues dans le cadre de France Relance- (Source : Carcassonne Agglo)

C. LA METHODOLOGIE EMPLOYEE POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC

Le travail de diagnostic a pour objectif de faire ressortir **les principales caractéristiques du système alimentaire du territoire** ainsi que **les enjeux qui y sont associés**.

- Equipe mobilisée

Le groupement constitué du bureau d'études **CERESCO, du Biocivam 11 et de La Maison Paysanne de l'Aude**, a été retenu pour réaliser le diagnostic du système alimentaire de Carcassonne Agglo. Il a par ailleurs bénéficié de l'appui de la **Chambre d'Agriculture de l'Aude** dans le cadre d'une convention de partenariat établie avec Carcassonne Agglo pour le recueil, le traitement et l'analyse de données quantitatives et qualitatives à l'échelle du territoire et de l'agglomération.

- Analyse de données et entretiens

Pour la réalisation du diagnostic, une première étape de collecte d'informations a été effectuée par les membres du groupement et suivie d'un travail de synthèse pour en faire ressortir les grands enseignements.

Les informations mobilisées proviennent des **ressources principales suivantes** :

- **Des bases de données statistiques et autres ressources de référence** (Recensement Agricole 2020, Registres Parcellaires Graphiques Annuels, Données AGRESTE et DRAAF Occitanie, Données de l'Agence Bio, Données MSA, Données INAO...)
 - **De la réalisation d'une quarantaine d'entretiens auprès d'un échantillon restreint représentatif d'acteurs** du système agricole et alimentaire du territoire, réalisés au cours du premier semestre 2022.
 - **De l'ensemble des données quantitatives et qualitatives analysées par la Chambre d'Agriculture de l'Aude** dans le cadre de sa convention de partenariat avec Carcassonne Agglo.
- Tenue de 5 Fabriques

A l'issue de ce travail d'analyse de données et de la réalisation d'une trentaine d'entretiens avec les acteurs du territoire, **5 grands enjeux** ont été identifiés pour le territoire :

- **La diversification des exploitations agricoles**, majoritairement orientées vers la viticulture,
- **L'installation et la transmission des exploitations**, la pérennisation de la vocation du foncier agricole compte tenu de la dynamique d'enrichissement croissante qui préoccupe les acteurs,
- **L'accès à une alimentation saine et durable pour tous**, la lutte contre la précarité alimentaire, dans un contexte d'inflation qui accroît d'autant plus la vulnérabilité du territoire,
- **La relocalisation de la transformation et des circuits de distribution** : le maintien de la valeur ajoutée par la pérennisation et le développement d'outils de transformation locaux sur le territoire, le développement des approvisionnements locaux dans tous les circuits de distribution

- **L'accompagnement de la restauration collective vers plus de durabilité**, l'évolution des pratiques d'achat et en cuisine

Ils ont donné lieu à 5 groupes d'analyse partagée ou fabriques qui ont eu pour objectifs de :

- **Compléter le diagnostic** jusqu'à présent alimenté par une quarantaine d'entretiens et l'étude de statistiques et de contenu bibliographique
- **Confirmer les enjeux** issus du travail de diagnostic, les principaux objectifs associés,
- **S'accorder sur les priorités** pour développer une action publique pertinente,
- **Réfléchir ensemble à des pistes d'actions structurantes** pouvant être déployées ou valorisées dans le cadre du PAT, permettant de valoriser les initiatives existantes et de répondre aux besoins partiellement couverts sur le territoire.
- **Affiner la définition du premier programme d'actions établi par Carcassonne Agglo** (dans le cas des fabriques en lien avec des actions financées par le plan de relance)

Chaque Fabrique a rassemblé plus **d'une vingtaine de personnes**, amorçant la mise en réseau des acteurs.

Les fabriques portant sur les enjeux de diversification de l'agriculture et de l'approvisionnement de la restauration collective ont été organisées dans le cadre du lancement d'actions financées par le plan de relance, contribuant à créer une **véritable dynamique et opérationnalité du PAT**.

- Organisation des Assises de l'Alimentation

En vue de prendre du recul sur les enjeux identifiés et permettre à tous de s'approprier a question alimentaire, **un moment de concertation grand public** a été organisé à la fin du travail de diagnostic.

Il avait pour but de présenter les enseignements du diagnostic mais aussi de collecter des avis sur celui-ci afin de pouvoir l'ajuster au plus près du ressenti de ses **partenaires locaux professionnels, jeunes étudiants, élus et habitants**.

La journée a par ailleurs permis de **mobiliser les personnes présentes sur la préfiguration du plan d'action**, et s'est également révélée être un évènement particulièrement pédagogique pour les étudiants

Ces Assises de l'Alimentation ont rassemblé près de **150 personnes en octobre 2022 au Lycée Charlemagne à Carcassonne**¹. Le travail de diagnostic s'achève donc par cette mobilisation importante des acteurs du territoire qui témoigne de leur intérêt pour le sujet agricole et alimentaire raisonné à échelle territoriale. **L'enjeu réside désormais dans le maintien de cette dynamique**.

Cette fin de première étape n'est que l'amorce du PAT et laisse la place à la construction du plan d'action abouti et à la mise en œuvre de son contenu, déjà entamées depuis plus d'un an.



Restitution d'un atelier en petit groupe lors des Assises de l'Alimentation au lycée agricole Charlemagne (Source : <https://www.ladepeche.fr/2022/10/14/le-pacte-alimentaire-de-lagglo-est-en-marche-10735136.php>)

PARTIE 1

LE BASSIN DE VIE ET DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE DE CARCASSONNE AGGLO

A. POPULATION ET MOBILITE

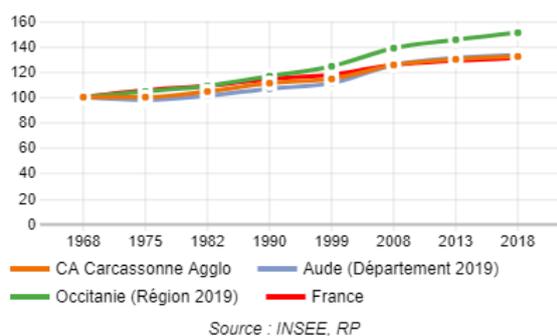
- ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Une population vieillissante, un taux de chômage relativement important

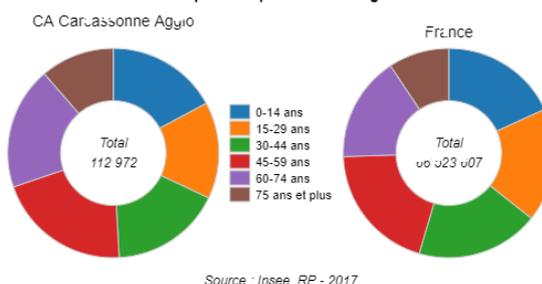
Le territoire de Carcassonne Agglo regroupe 83 communes et plus de 116 000 habitants. Il constitue le premier EPCI de l'Aude avec une superficie équivalente à plus de 1 062 km² et une densité de population similaire à celle observée à l'échelle nationale (107 hab/km²).

Depuis 1970, il bénéficie d'une progression démographique assez stable mais connaît un vieillissement relativement plus important de sa population. En effet, en 2019, les séniors, tout comme les personnes au chômage, étaient très représentés sur ce territoire par rapport à l'échelle nationale avec 1 habitant sur 3 ayant plus de 60 ans et un taux de chômage de plus de 17,5%. Le chômage touche particulièrement les jeunes (le tiers des 15-24 ans).

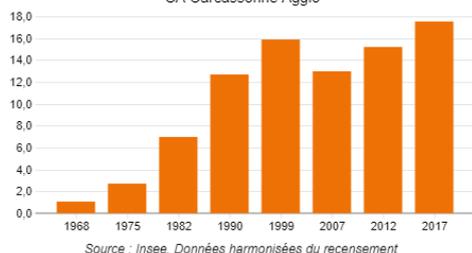
Évolution comparée de la population depuis 1968



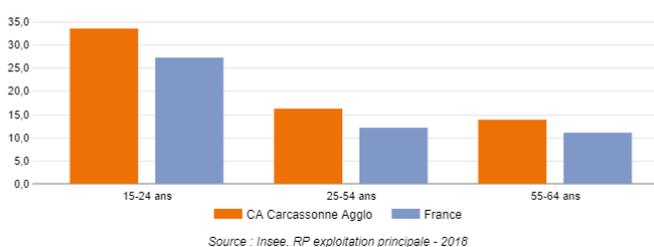
Population par tranche d'âge



Évolution brute du taux de chômage
CA Carcassonne Agglo



Taux de chômage par tranche d'âge



Une polarisation autour de la ville de Carcassonne, des espaces à dominante rurale

Le territoire a la particularité d'être polarisé autour de la ville de Carcassonne qui concentre quasiment la moitié des habitants du territoire et la majorité des activités économiques. Le reste du territoire est constitué de communes rurales qui comptent moins de 6000 habitants.

En ce sens, le territoire de Carcassonne Agglo possède 6 « bassins de vie » bien distincts dont celui englobant la ville de Carcassonne. Les bassins de vie sont définis comme les plus petits espaces sur lesquels les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi. Ce découpage proposé à l'échelle métropolitaine permet de faciliter

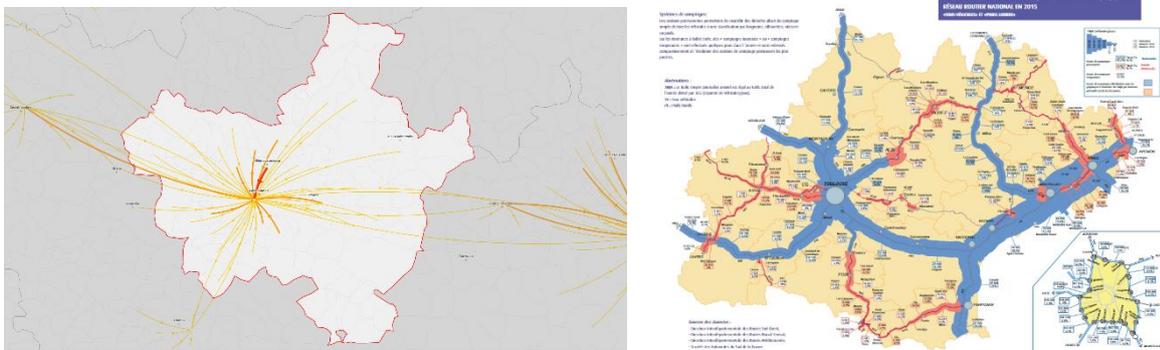
la compréhension de la structuration du territoire en termes de cohérence sur l'accès aux services proposés et mieux qualifier les espaces à dominante rurale.

L'emploi public et celui en lien avec le secteur de la santé et du social occupe une place considérable, tout comme les secteurs du commerce, du tourisme et de la restauration. L'industrie et les services aux entreprises sont quant à eux faiblement développés. L'agriculture représente près de 5 % des emplois du territoire, un chiffre largement supérieur aux moyennes régionales (4 %) et nationales (2,7 %) qui souligne l'importance des activités agricoles pour l'économie du territoire en particulier pour le Val-de-Dagne et le Minervois (plus de la moitié des emplois sont dédiés à l'agriculture).



Source : Insee, RP exploitation complémentaire - 2018

La part des actifs de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale très représentée, le poids de l'agriculture toujours important



Nombre de navettes domicile -travail (navetteurs)
(Source : INSEE, 2018), les trafics moyens journaliers (2015)

Au cœur de la région Occitanie, entre Toulouse et Narbonne, le positionnement central de ce territoire constitue à la fois un atout (lieu de passage stratégique avec l'autoroute A61 qui est l'une des plus fréquentées de la région avec 40 000 véhicules recensés par jour) et un désavantage (mauvaise circulation entre certaines communes qui freinent l'installation des ménages et entreprises, faible fidélisation des jeunes qui partent souvent étudier dans les métropoles de Toulouse ou Montpellier...).

Malgré la présence d'un aéroport et d'une gare à Carcassonne au rôle structurant et très visitée à l'échelle de la région, l'offre en mobilités douces est encore assez peu développée et le territoire de Carcassonne Agglo reste très dépendant de la voiture qui constitue le

mode de transport privilégié pour les déplacements domicile-travail. En ce sens, 9 habitants sur 10 du territoire utilisent encore leurs voitures pour aller au travail.

• **INFOS ET CHIFFRES CLES**

- 116 000 habitants localisés pour 40% dans la ville de Carcassonne
- Un territoire polarisé autour de la ville de Carcassonne qui concentre les activités économiques et l'emploi
- Les secteurs de l'administration publique, l'enseignement la santé et l'action sociale très représentés
- Une population vieillissante et un taux de chômage sensiblement plus élevé notamment chez les jeunes
- Un territoire au cœur de la nouvelle région Occitanie

• **ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Le 1^{er} EPCI de l'Aude pour sa surface • Un positionnement très stratégique et central entre les métropoles de Toulouse et Montpellier • Une accessibilité renforcée pour les touristes par la gare et l'aéroport de Carcassonne 	<ul style="list-style-type: none"> • Une certaine concurrence exercée par la métropole toulousaine, Narbonne ou encore Montpellier • Une population plus vulnérable à la précarité (personnes âgées, chômeurs) • Des mobilités « douces » encore assez peu développées qui favorisent l'utilisation de la voiture
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des collaborations avec les territoires stratégiques voisins à imaginer (Toulouse Métropole) • Le rayonnement du secteur de l'agriculture à affirmer • L'étoffement du réseau de transports en commun autour de la ville de Carcassonne 	<ul style="list-style-type: none"> • Des espaces en déprise démographique, des centres-bourgs de plus en plus isolés • Une tendance à la déconcentration de l'emploi vers d'autres territoires (Métropole) • La dépendance aux énergies fossiles pour les déplacements dans un contexte de crises croissantes

ENJEUX

- Le rayonnement et l'accessibilité du territoire dans la nouvelle région Occitanie
- L'accompagnement d'une population vieillissante et des personnes éloignés de l'emploi
- L'équilibre en termes d'accès aux services à l'emploi et aux services entre la ville de Carcassonne et les autres espaces du territoire plus ruraux

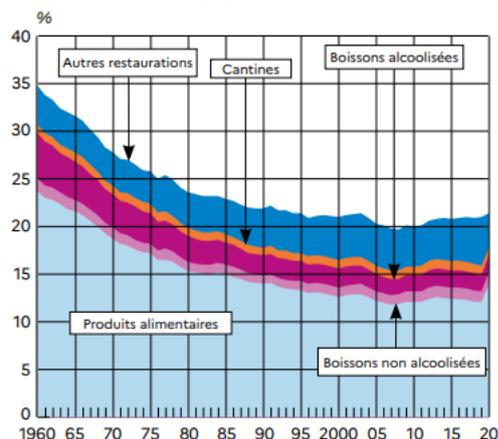
B. CONSOMMATION DES MENAGES ET HABITUDES ALIMENTAIRES

- ELEMENTS DE CONNAISSANCE

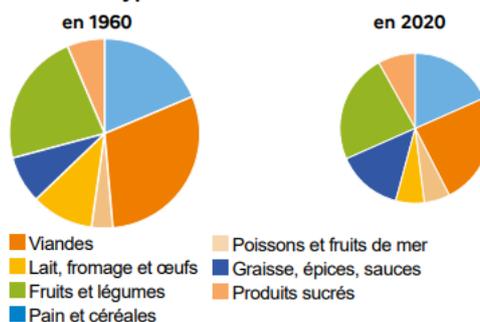
Variation de la part du budget consacrée à l'alimentation

Part de l'alimentation dans les dépenses de consommation

- Évolution 1960 - 2020



- Produits alimentaires¹ : répartition des dépenses selon les types d'aliments



1. La part des dépenses en produits alimentaires est de 14 % en 2020 contre 24 % en 1960.

Part de l'alimentation dans les dépenses de consommation. (Source : Agreste, Graph'Agri 2020).

La part du budget des français consacrée à l'alimentation et aux boissons non alcoolisées a chuté de 15 points entre 1960 et 2019. Deux facteurs explicatifs peuvent être proposés : la croissance plus rapide des revenus que des prix de l'alimentation et le fait que dans une telle société, les autres postes de consommation croissent plus vite que l'alimentation.

Par ailleurs, la diminution des dépenses consacrées à l'alimentation est provoquée par des facteurs plus structurels :

- La baisse du nombre de personnes par ménage, les personnes seules ayant tendance à moins dépenser pour leur alimentation
- Le renouvellement des générations, les jeunes consacrant une part plus faible de leur budget à l'alimentation à domicile que leurs parents
- Le vieillissement de la population, les dépenses pour l'alimentation tendant à diminuer après 70 ans.

Focus sur les produits de l'élevage

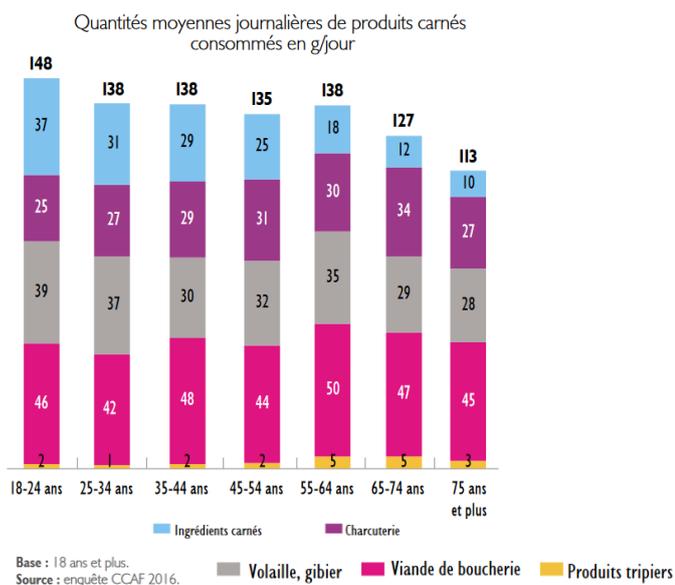
Les produits de l'élevage constituent le premier poste de dépenses alimentaires des ménages (25% pour la viande et 16% pour les produits laitiers et œufs). La consommation de viande par personne à domicile a diminué de 16% depuis 1990, masquant de fortes hétérogénéités selon les espèces comme l'illustre la figure ci-dessous. Elle a tendance à se stabiliser depuis une dizaine d'années (88 kgec/hab/an) et il en est de même pour la part des protéines animales dans le régime des français. Plusieurs tendances de consommation conduisent à ce phénomène plus global

- La diversification des sources de protéines animales (augmentation continue de la consommation de volaille, baisse de la consommation de bovins et ovins)
- Un vieillissement de la population, avec une plus faible consommation de viande pour les tranches d'âge les plus âgées
- L'augmentation des préoccupations sanitaires, environnementales et liées au bien-être animal

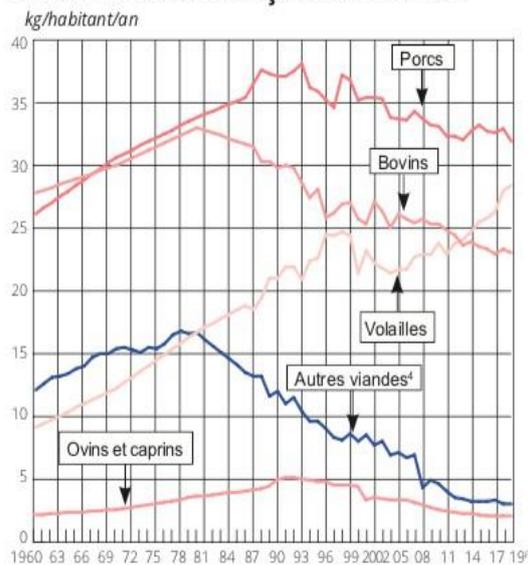
Toutefois la consommation globale de viande continue d'augmenter du fait de l'augmentation de la population (+ 6% sur la même période) Un facteur explicatif est la consommation de viande hors foyer qui continue à augmenter alors que 14% des repas principaux des Français se faisaient hors domicile en 2019 (Gira Food Service pour FranceAgriMer).

Les produits carnés

En 2017, pour leurs achats de produits carnés, les ménages se fournissent à 68 % en moyenne auprès de la grande distribution (ce pourcentage se maintient depuis 2008). La part des hypermarchés a augmenté sur l'ensemble de la période au détriment des supermarchés et des enseignes de proximité, même si la tendance semble s'inverser sur les deux dernières années. Les 32 % restants offrent une large part aux circuits spécialisés que sont les boucheries qui représentent 20 % des dépenses des ménages.



Consommation française de viande¹



Evolution de la consommation française de viande par habitant (Source : Agreste – Graph'agri 2020)

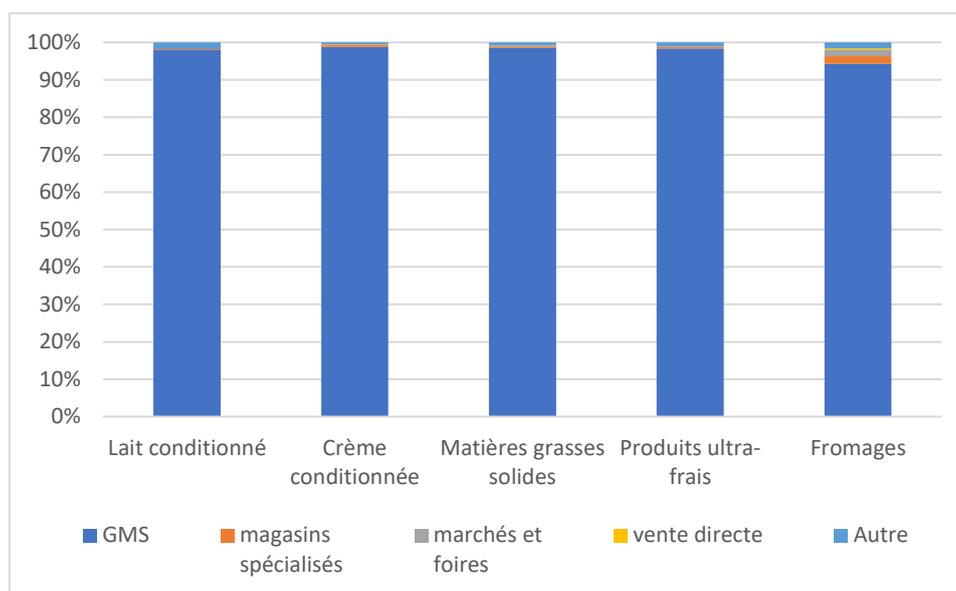
Les produits laitiers (hors fromages)

En ce qui concerne les produits laitiers hors fromages, la consommation est décroissante, en particulier pour le lait conditionné en réponse à des changements de comportement alimentaire (petit déjeuner de plus en plus pris hors domicile, part croissante des produits transformés réduisant l'emploi des produits « de base », la concurrence croissante des jus végétaux).

Les fromages

La consommation de fromages est quant à elle plus stable grâce à la croissance de la consommation hors repas et à une forme de report de la consommation de viande vers ce type de produits. C'est également une hypothèse formulée pour expliquer la stabilité de la consommation d'œufs.

L'évolution des consommations des produits laitiers est favorable à la consommation de produits transformés fromagers. On observe que les produits de type fromages de « petits ruminants » ovins et caprins sont plus importants dans les circuits spécialisés (fromageries, marchés, vente directe). Les produits laitiers en général sont principalement distribués en GMS.



Part des différents circuits de vente sur le marché des particuliers.
(Source : La consommation de produits laitiers en 2019, FranceAgriMer)

Enfin, d'après une étude Kantar réalisée en 2020, 40% des foyers comptent au moins une personne qui « *tend à réduire ou limiter sa consommation de protéines animales* » en 2020, contre 20% en 2015. La décroissance de la consommation de protéines animales est le fait d'une part importante des consommateurs, ne s'identifiant pas nécessairement aux végétariens ou aux vegans (respectivement 4,1% et 1,1%).

Pour donner quelques repères nutritionnels en complément de ces tendances observées, à ce jour, la consommation individuelle de protéines en France est de 90 g/j, dont 60g d'origine animale. Les apports conseillés par l'OMS sont de 50 à 70 g/j pour un adulte, dont la moitié d'origine végétale.

Focus sur certains produits végétaux

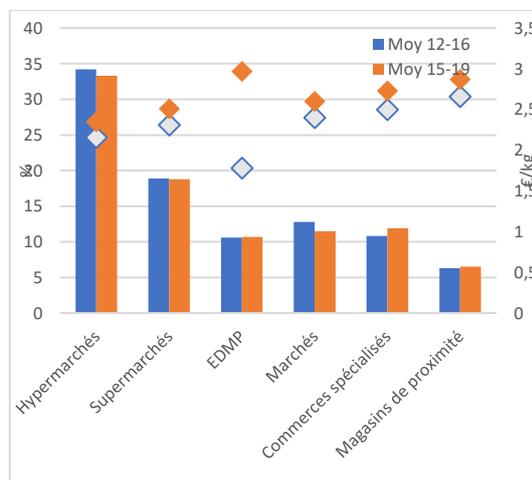
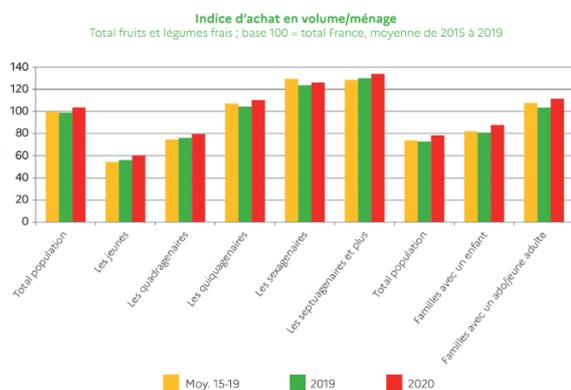
La consommation par habitant d'huile d'olive est croissante, de 1,5 kg/hab en 2000, 1,8kg/hab en 2010 et 2 kg/hab en 2020. La consommation de légumes secs varie peu et s'élève à 2,5 kg/hab en 2019-20. Ils représentent une faible part des apports protéiques des français.

La consommation de vin est en diminution en France et s'établit à 32,6 L/habitant/an alors qu'elle était d'un peu plus de 92 L / hab / an en 1980.

Les fruits et les légumes représentent respectivement moins de 10% des dépenses des ménages (moyenne 2015-2017) et leur consommation est en légère croissance sur la période 2015-2019.

Les GMS représentent plus de 60% des parts de marchés, en léger recul. Ils proposent une large gamme de produits et peuvent s'approvisionner « en direct » auprès du producteur. La part des marchés a tendance à reculer contrairement aux magasins de proximité.

Les commerces spécialisés (ex : Grand Frais) et le e-commerce (~2%) sont les canaux de distribution présentant le progrès le plus important mais ne sont pas les plus propices à un approvisionnement local / circuits courts. La vente directe représente quant à elle 2-3% des achats des ménages.

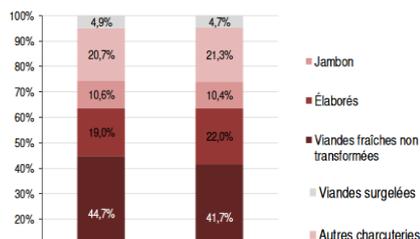


Indice d'achat en volume / ménage. Total fruits et légumes frais ; base 100 = total France, moyenne 15 - 19

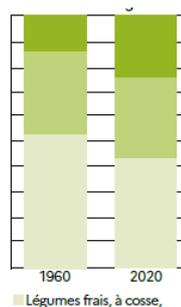
Parts de marché et prix moyens par circuits de distribution, fruits et légumes, données 2017. (Source : CTIFL et Interfel)

Evolution des modes de consommation

La restauration hors domicile augmente en réponse à une accélération des rythmes de vie, associée à un nomadisme croissant des urbains. Ce phénomène est moins marqué en zone plus rurale. De plus, l'alimentation a tendance à devenir secondaire par rapport à d'autres



Evolution de la structure des achats des ménages : viandes non transformées vs produits élaborés. (Source : Consommation de produits carnés en 2019, FranceAgriMer)



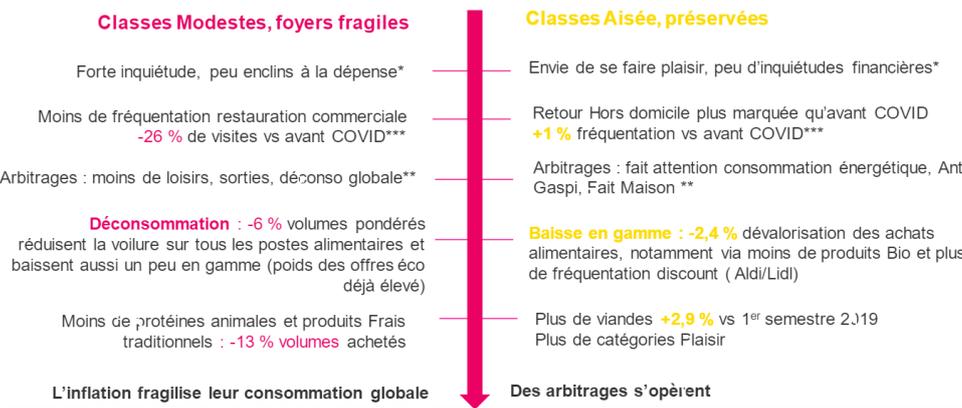
Répartition des dépenses entre les différents produits. (Source : FranceAgriMer)

préoccupations (travail, loisirs, déplacements, etc.) du point de vue du temps et du budget à y accorder.

La consommation de produits transformés augmente, que cela concerne les produits végétaux ou animaux.

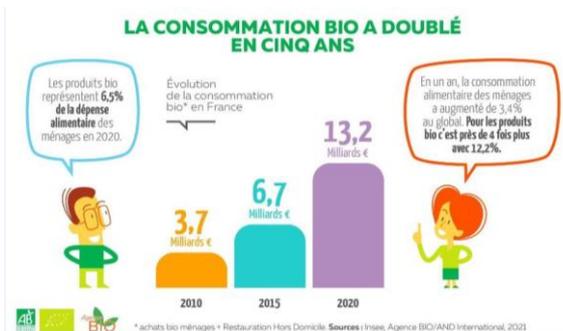
La période pré-COVID et pré-inflation était celle d'une **segmentation croissante de l'offre**, tirée par une demande des consommateurs. Cela s'observait en particulier pour l'Agriculture Biologique.

Il est important de noter que les pratiques alimentaires se fragmentent selon les foyers, le budget, le rythme de vie, la santé, les valeurs, la culture... (cf typologie ci-dessous). Le contexte inflationniste actuel est susceptible d'accentuer cette fragmentation sous l'impact d'une croissance du budget alimentaire. Un phénomène de « trading down » c'est-à-dire d'achats moins premium s'observe d'ores et déjà dans les comportements d'achat des français (ex : marque distributeur désormais privilégiée à la marque propre pour un même produit). En ce sens, la consommation de produits bio a elle aussi tendance à décroître, bien que l'inflation ne soit pas l'unique facteur explicatif.

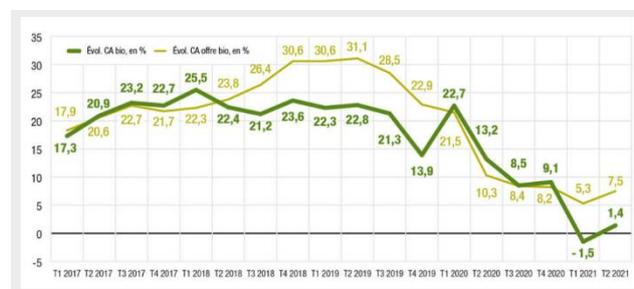


« Une France à 2 vitesses » 5 (Source : Etude KANTAR, Novembre 2022)

Cela illustre la temporalité rapide des mutations des souhaits du consommateurs, différente du temps long des mutations agricoles.



Evolution de la consommation bio en France (Source : Insee, Agence BIO)



Evolution trimestrielle du CA de l'offre en bio en GMS (%), comparaison au même trimestre de l'année précédente). (Source : IRI)

Focus sur la consommation de produits issus de l'agriculture biologique

Près de ¾ des Français consomment des produits bio au moins une fois par mois dont 13% tous les jours, et près de la moitié des français consomment des produits bio au moins une fois par semaine.

Par ailleurs, la grande majorité des français considère que l'agriculture biologique contribue à préserver l'environnement (87%), qu'elle favorise la biodiversité (83 %), et 82 % des français considèrent que les produits biologiques sont meilleurs pour la santé.

La préservation de la santé est d'ailleurs la première motivation à la consommation de produits biologiques qu'évoquent les français (27% des consommateurs de produits bio). Les attentes des français sont également fortes concernant la présence de produits biologiques dans la restauration hors domicile : 82% des français déclarent souhaiter trouver des repas constitués de produits biologiques dans les cantines et la restauration scolaire, 75 % souhaiterait également en trouver sur leur lieu de travail ou encore au restaurant (74%).

- **INFOS ET CHIFFRES CLES**

Habitudes alimentaires

- 74% des repas sont pris « à domicile » (1960 : 86%)
- 30% des repas sont pris « au travail » dont 18% au bureau même et 13% au restaurant d'entreprise
- 34% de flexitariens (réduction des protéines animales sans les supprimer ; 25% en 2015)
- 12% de consommations de produits carnés (48 kg de viandes par personne, 56kg en 2007)
- 2% des foyers comporte un de leur membre qui est végétarien
- 0,4% des ménages est végétaliste



Consommation journalière enfant



- 270 g de produits laitiers
- 180 g de féculents
- 80 g de légumes, hors pommes de terre
- 70 g de viennoiseries, biscuits et gâteaux
- 70 g de fruits

Consommation journalière adulte



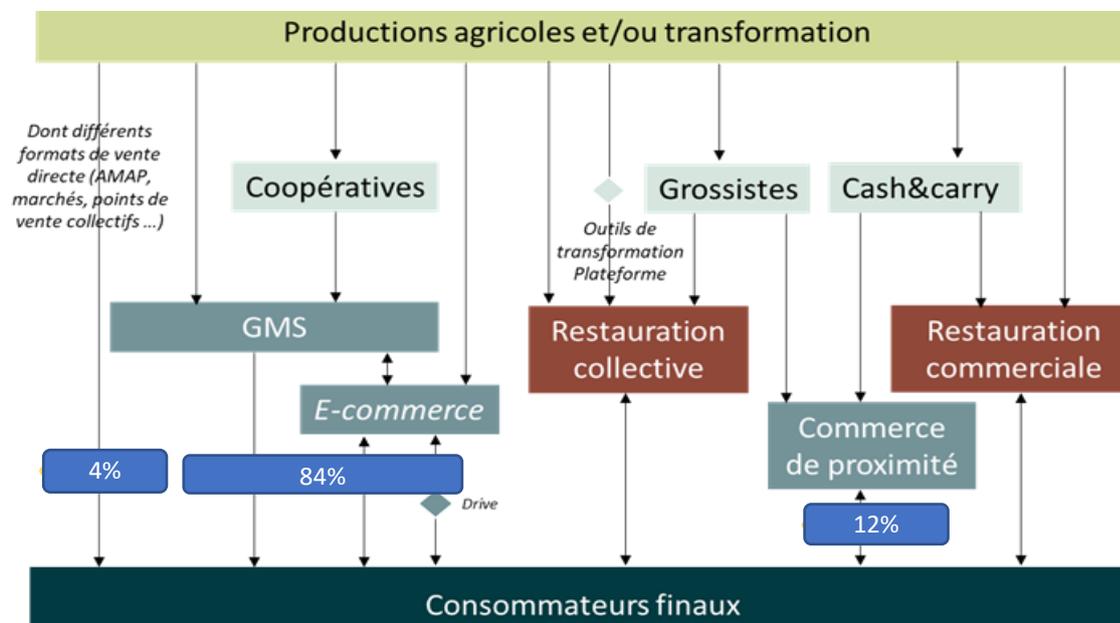
- 250 g de produits céréaliers et féculents
- 200 g de produits laitiers
- 140 g de fruits
- 140 g de légumes, hors pomme de terre
- 90 g de viandes et de volailles

- Consommation individuelle de protéines en France : 90 g/j, dont 60g d'origine animale.
- Apports conseillés par l'OMS : 50 à 70 g/j pour un adulte, dont la moitié d'origine végétale.
- Tendance à l'augmentation de la consommation de produits transformés et de la prise de repas hors domicile
- 50% des français consomment des produits bio 1 fois par semaine, et 82% d'entre eux souhaitent trouver des produits bio dans les cantines scolaire.

C. DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

- ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Poids des différents circuits de distribution alimentaire



Les circuits de distribution et leurs parts de marché estimées. (Source : CERESCO, 2020).

A échelle nationale, les circuits de distribution sont dominés par **la grande distribution (GMS)**, qui représenterait 84% des achats des ménages. L'importance de ces différents circuits est relativement peu renseignée par des études ou des statistiques. Les chiffres présentés sont donc à interpréter avec prudence. Les différents formats de vente en circuits-courts (intégrant la vente en marché de plein vent) ne représenteraient que moins de 4% des parts de marché.

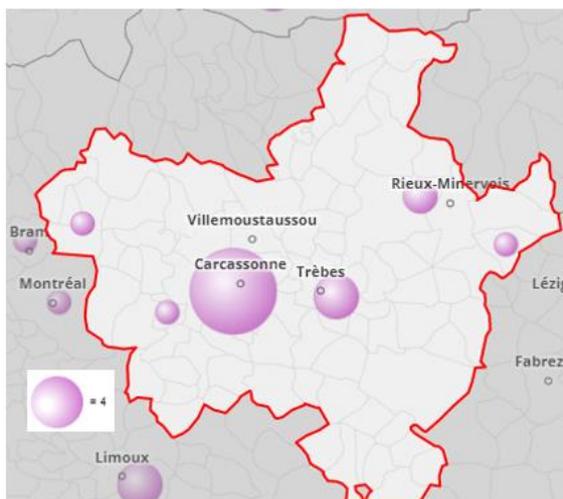
La distribution sur le territoire de Carcassonne Agglo

Le territoire de Carcassonne Agglo est pourvu de nombreux commerces de proximité répartis sur le territoire en cohérence avec la répartition de la population. Il en résulte une concentration des commerces de proximité autour de la ville de Carcassonne et un certain nombre de communes dépourvues de commerces alimentaires, en particulier en dehors du sillon audois.

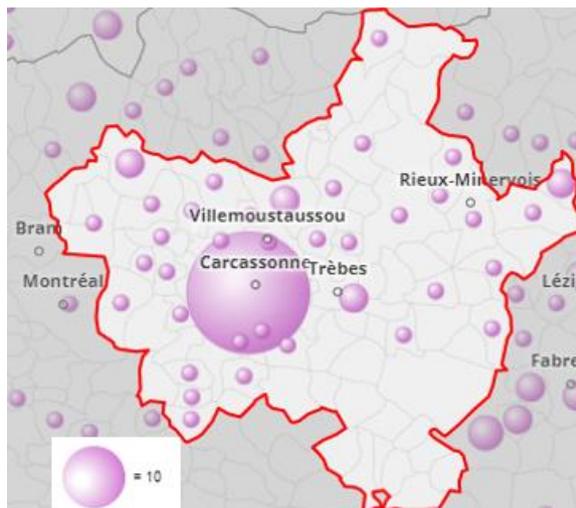
Ce déséquilibre d'accès aux services et commerces alimentaires s'illustre à l'échelle du département de l'Aude avec une forte concentration de l'ensemble sur la ville de Carcassonne.

On y recense :

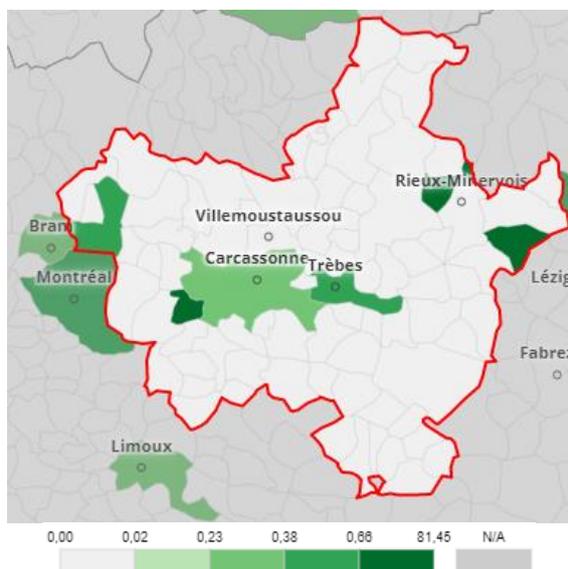
- 230 établissements de restauration rapide dont plus de 65% à Carcassonne
- 56 boulangers pâtisseries, dont la moitié à Carcassonne
- 40 bouchers-charcutiers dont la moitié à Carcassonne
- Moins de 10 poissonniers dont 90% des établissements se situent à Carcassonne mais en forte diminution, fortement concurrencés par les rayons poissonneries des hypermarchés.



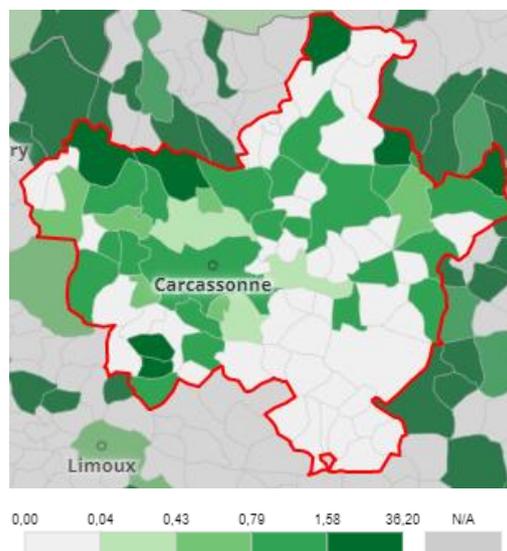
Carte des supermarchés en 2020. Il faut y ajouter 5 hypermarchés, tous situés sur la commune de Carcassonne.



Carte des épiceries.



Taux d'équipement en supermarchés pour 1000 habitants. Le taux de l'agglo est de 0,18, légèrement inférieur à la valeur nationale (0,19). Il cache de fortes hétérogénéités communales.



Taux d'équipement en épiceries pour 1000 habitants. Le taux de l'agglo est de 0,7, supérieur à la moyenne nationale (0,51).

Source : (Ceresco, 2021 d'après données INSEE 2019-2020, traitement Geoclip).

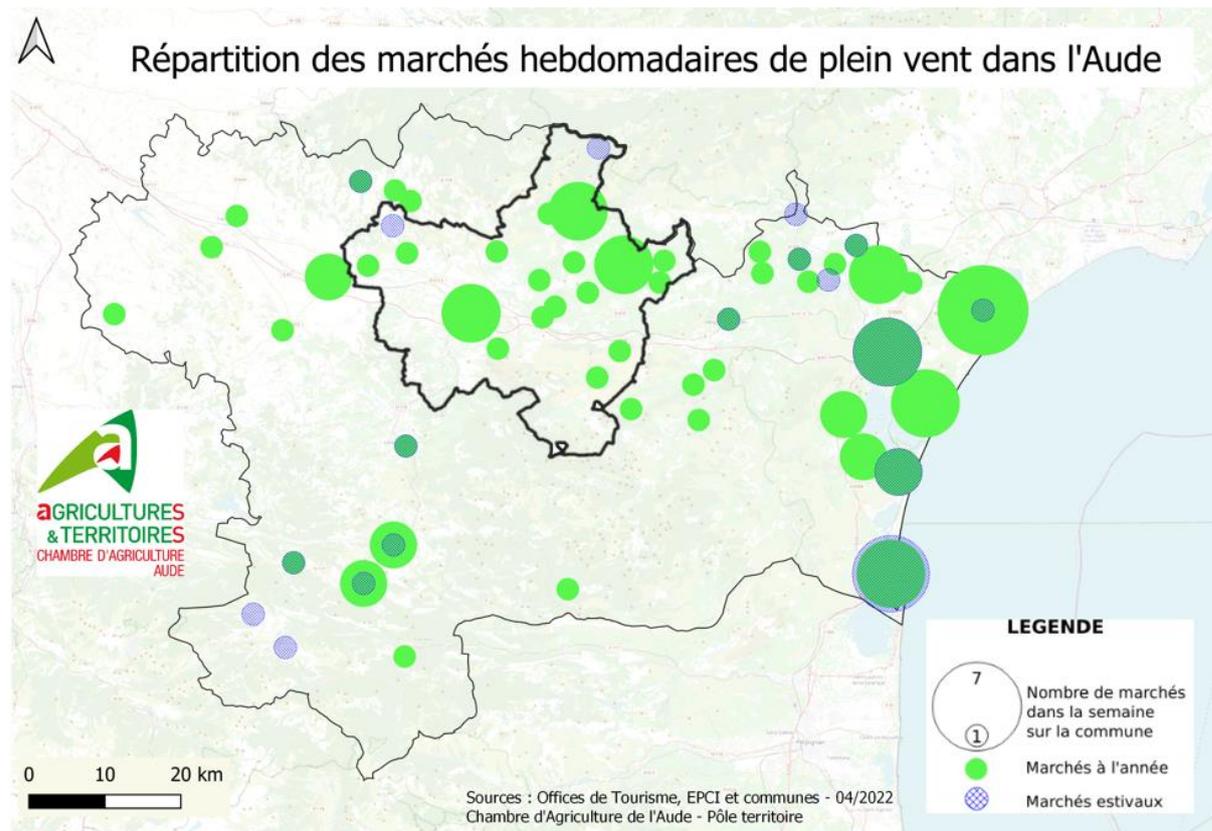
La concentration de la trentaine de grandes et moyennes surfaces de l'agglo autour des zones urbaines est accentuée comparativement aux autres types de commerces alimentaires en lien avec la répartition de la population sur le territoire. Les points de vente sont surtout de petite taille (91 % ont moins de 10 salariés). L'enseigne « Leclerc » est la plus représentée et constitue 1 des plus gros employeurs du territoire.

La répartition en épiceries est plus homogène sur le territoire, jouant le rôle de service de proximité.

L'importance des marchés de plein vent comme canal d'approvisionnement est une spécificité de Carcassonne agglo. Leur rôle est structurant dans le maillage des circuits de distribution locaux. La carte ci-dessous montre que 17 communes possèdent ainsi un marché de plein vent à l'année, soit 23 marchés. 2 communes ont un marché estival.

A noter que ce circuit de distribution très apprécié des consommateurs rencontre des difficultés :

- Une baisse de la fréquentation de la clientèle (souvent par manque de temps ou jour du marché pas adapté),
- Des producteurs qui se tournent vers d'autres circuits de distribution moins contraignant (temps/ volume de vente)



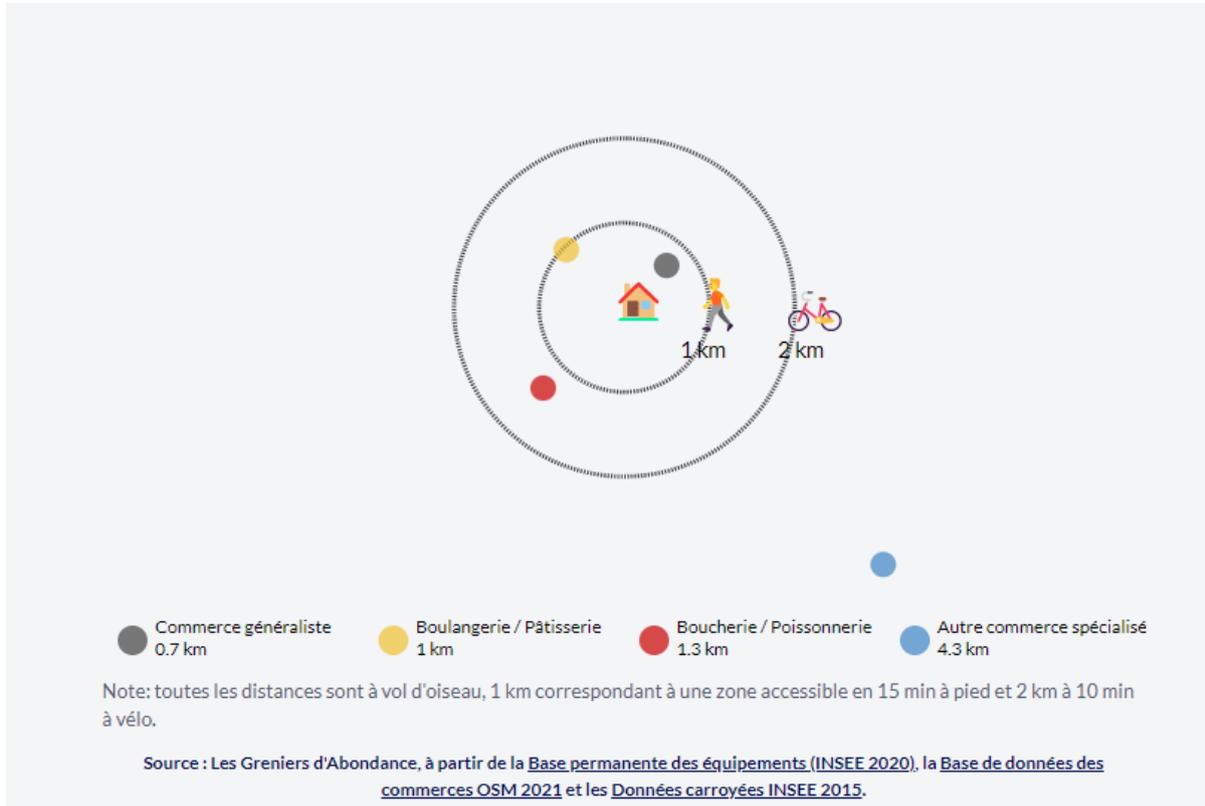
(Source : Chambre d'Agriculture de l'Aude, 2022)

De manière générale, l'accessibilité géographique et pratique aux commerces alimentaires et autres initiatives de distribution alimentaire (marchés de plein vent, épiceries...) pour les habitants des communes du territoire est relativement bonne, mais toujours assez dépendante de la voiture. Certains services sont moins accessibles que d'autres dont les boucheries, dont le nombre à reprendre a fortement augmenté ces dernières années d'après la CCI de l'Aude. Pour répondre à cette problématique d'accroissement de commerces vacants qui touchent particulièrement certaines communes plus rurales du territoire de l'Agglo, la CCI et la CMA Occitanie propose sur le territoire un service de publication d'annonces des commerces à reprendre mutualisé et un accompagnement spécifique et personnalisé des porteurs de projet via le portail « OCCTAV_».

En ce sens, dans près de 71 % des communes du territoire, plus de la moitié de la population serait théoriquement dépendante de la voiture pour effectuer ses achats alimentaires. Ce

chiffre appuie le fait que le territoire a encore des marges de progression pour équilibrer l'accès aux services dans les espaces du territoire les plus ruraux, en particulier en dehors du sillon audois.

Dans un contexte où les ressources en pétrole diminuent et sont de plus en plus rares, il s'agit aussi de favoriser le déploiement de services de distribution alimentaires de proximité et d'alternatives ambulantes permettant de réduire la dépendance à la voiture et favoriser les mobilités douces.



Distances moyennes aux plus proches commerces par type de commerce alimentaire (Source : Les Greniers d'Abondance, à partir des données de l'INSEE 2020, de l'OSM 2021 et de l'INSEE 2015)

• **INFOS ET CHIFFRES CLES**

- Les GMS et le e-commerce représentent 84% des achats réalisés à échelle nationale.
- L'essentiel des services et commerces alimentaires de l'Aude sont concentrés sur la ville de Carcassonne (65% des établissements de restauration rapide, 50% des bouchers-charcutiers et boulangers-pâtisseries, 90% des poissonneries)
- 50% des commerces de proximités de l'agglo sont situés sur la ville de Carcassonne
- Présents dans 17 communes, les marchés de plein vent jouent un rôle majeur pour la distribution des produits alimentaires dans certaines communes isolées et leur réseau est très bien développé
- Dans 71 % des communes du territoire, plus de la moitié de la population reste néanmoins théoriquement dépendante de la voiture pour effectuer ses achats alimentaires

• ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Marchés de plein vent bien développés / vecteur d’attractivité pour les centres-bourgs sans commerces alimentaires • Flux agricoles et alimentaires orientés vers Carcassonne au bénéfice de l’optimisation logistique 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte concentration de l’offre commerciale autour de Carcassonne • Zones rurales dépourvues de commerces de proximité • Forte dépendance à la voiture pour effectuer les achats alimentaires • Baisse importante de certains commerces alimentaires spécialisés (boucheries, boulangeries...) constatée sur les dernières années dans les communes les plus rurales
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Marchés de producteurs et offre de restauration dans les centres-bourgs vacants • Des évolutions réglementaires de nature à renforcer les obligations en matière d’urbanisme commercial • Des volumes potentiels pour le marché de la GMS 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence croissante de l’offre commerciale en grande distribution en zone urbaine pour les commerces de centre-ville / centre-bourg • Que la GMS soit le circuit de distribution qui prenne les parts de marché sur les nouveaux réseaux de vente en circuits courts

ENJEUX

- Le maintien et le renforcement de la distribution alimentaire en zone rurale
- La transmission des commerces alimentaires de proximité spécialisés de base dans les communes les plus rurales
- Le déploiement d’initiatives permettant de réduire la dépendance à la voiture pour effectuer les achats alimentaires par les habitants
- Le maintien et le développement des marchés de plein vent et le développement de leurs approvisionnements locaux

D. LES CIRCUITS DE PROXIMITE

- ELEMENTS DE CONNAISSANCE

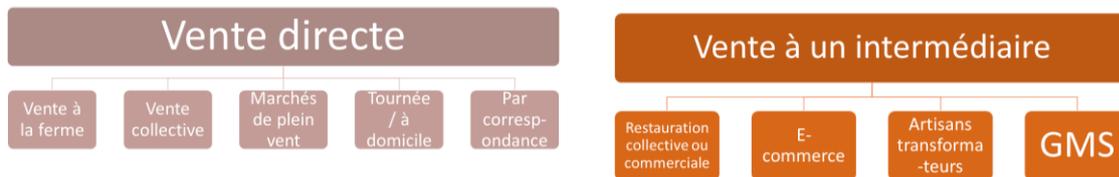
Circuits courts et de proximité

En France, bien qu'aucun texte réglementaire ne définisse le terme « circuit court », la définition du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation fait référence (2009).

« Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur »

Bien que la notion de circuits-courts n'intègre pas explicitement la recherche de proximité géographique, on associe souvent les circuits-courts à la recherche d'un approvisionnement dit « local ». On parle alors de circuits-courts de proximité

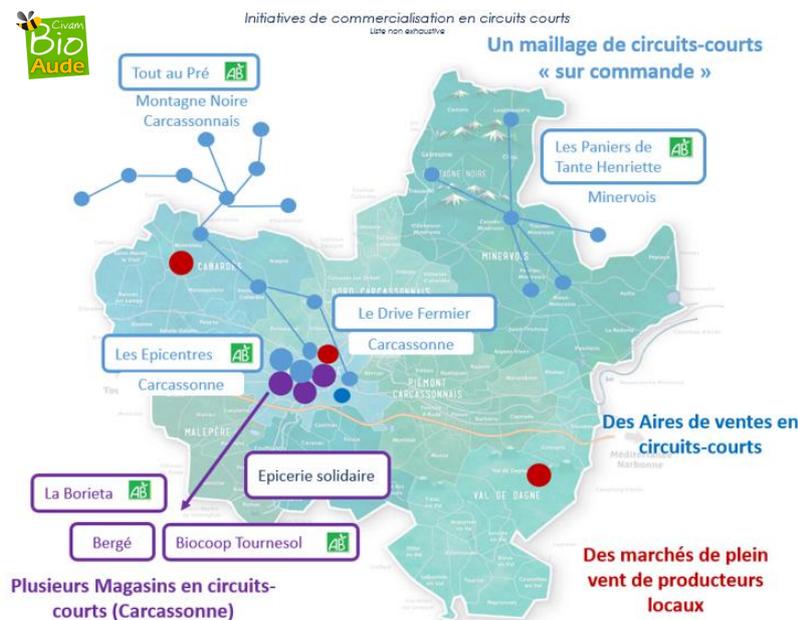
Une diversité de modalités de vente depuis le producteur jusqu'au consommateur peut être effectuée en « circuits-courts » :



Les différentes modalités de commercialisation en circuits courts (Source : RMT Alimentation Locale)

- Une diversité de circuits de distribution pour l'offre locale

Le territoire se distingue par la diversité de ses circuits de distribution de l'offre locale. L'offre en circuits-courts paysans et citoyens est fournie comme en témoigne la carte ci-dessous.



Les initiatives de commercialisation en circuits-courts sur le territoire (liste non exhaustive). (Source : Biocivam 11)

La forte concentration de producteurs bio dans ces circuits rend compte de la dynamique locale de production bio et de qualité.

Les points de vente distribuant des produits de producteurs locaux sont présents, surtout en zone urbaine, étroitement liés à la répartition de la population sur le territoire :

- [Epicerie Bergé](#) qui propose les produits de plus de 90 producteurs de l'Aude et d'Occitanie
- Biocoop Tournesol qui s'approvisionne également en produits biologiques locaux
- [La Borieta](#), boutique paysanne, regroupement de producteurs biologiques du territoire.

Des modalités de commercialisation plus innovantes se sont développées sur l'agglo telles que le drive fermier audois (point de retrait à Carcassonne et Pennautier), la livraison (Tout O pré) ou encore les aires de vente (Bezons et Beragne).

Le territoire bénéficie par ailleurs de deux groupements d'achat qui témoignent de l'implication de citoyens locaux dans la distribution sur le territoire. Il s'agit de structures associatives qui organisent des commandes et des achats groupés de produits locaux et de qualité auprès de producteurs.

- [Les paniers de Tante Henriette](#) à Caunes-Minervois et villages alentours
- [Les épicultures](#) à Carcassonne.
- Le groupement d'achat de Capendu (apparemment il y en a 2 – info de l'animatrice Nature et progrès qui travaille sur ce sujet)

On dénombre également 7 boutiques de terroir marque Pays Cathare :

- A Carcassonne : Domaine Lycée Charlemagne, Au Cathare Gourmand, Epicerie Bergé, L'œnologue Fromager
- Dans le Minervois : La Table de Riquet (La Redorte), Dona Carcas (Peyriac-Minervois) et boutique de la Maison de la Truffe d'Occitanie (Villeneuve-Minervois)

On peut noter que parmi les initiatives de circuits-courts portées par des citoyens ou des agriculteurs du territoire, une majorité porte une attention particulière à proposer des produits issus de l'agriculture biologique (Les paniers de Tante Henriette, Les Epicultures, Tout O pré, La Borieta, Biocoop Tournesol), témoignant de la dynamique de consommation bio sur le territoire.

Deux d'entre eux (Tout 'O pré et Les paniers de Tante Henriette) proposent par ailleurs un système de livraison dans différents villages du Minervois et de la Montagne noire / Nord Carcassonnais, et permettent de mailler ces endroits du territoire en rendant accessible des produits locaux (principalement issus de l'agriculture biologique) dans des villages plus éloignés de Carcassonne et des points de vente en circuit-court habituels localisés pour la plupart sur Carcassonne.

Malgré le fait que les circuits de proximité représentent une part d'environ 4% des achats des ménages, les acteurs interrogés font remonter une difficulté à trouver l'offre en produits locaux suffisante pour satisfaire la demande. Un déficit en offre de fruits et légumes locaux, notamment en bio est constaté par différents circuits courts sur le territoire. Ensuite émerge l'écueil de l'organisation du circuit logistique, entre producteur et point de vente, le territoire

ne disposant pas à ce jour de plateforme de centralisation des produits locaux susceptible de rationaliser les flux et ainsi améliorer leur compétitivité.

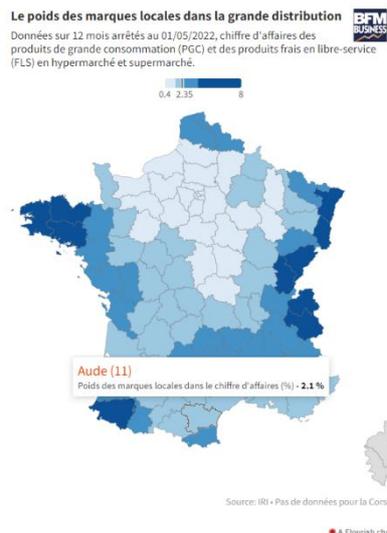
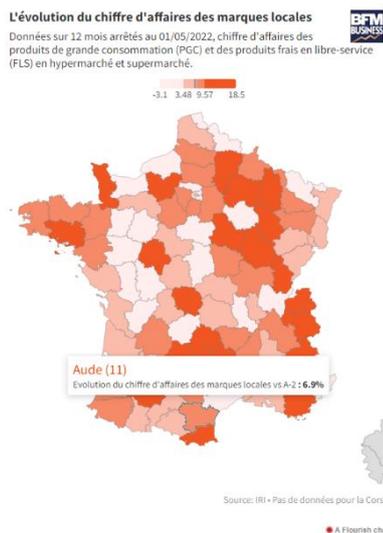
Ces circuits courts de proximité se sont tous développés il y a moins d'une dizaine d'années sur le territoire. Ce développement rapide peut entraîner une forme de concurrence entre ces circuits de vente mais également pour l'approvisionnement.

Par ailleurs, un certain nombre des circuits-courts sont portés par des collectifs de citoyens, de producteurs, ou mixtes, ce qui témoigne d'une dynamique importante sur le territoire, mais peuvent rencontrer des difficultés à pérenniser et professionnaliser leur activité, notamment parce qu'ils reposent sur des statuts associatifs faisant appel à des bénévoles, pouvant fragiliser la structure sur le long terme. La professionnalisation et la pérennisation de ces circuits de distributions est donc un enjeu fort pour le territoire, afin de maintenir des circuits de distribution qui rendent accessible à des consommateurs

La grande distribution s'intéresse au développement de son offre locale par exemple l'Intermarché de Capendu. Il s'agit toutefois d'initiatives ponctuelles que l'exercice de diagnostic n'a pas permis de recenser entièrement. Constituant une part importante des achats des ménages, l'augmentation de l'offre locale dans les GMS constitue une opportunité pour à la fois :

- Stimuler les ventes locales des producteurs volontaires pour ce marché qui diversifient ainsi leur clientèle
- Toucher d'autres types de consommateurs, ne fréquentant pas les circuits de distribution recensés sur la carte ci-dessus.

Des freins sont toutefois à lever pour pouvoir explorer pleinement ce potentiel de reconnexion entre production et demande locale : identification mutuelle des producteurs et des distributeurs, logistique, contractualisation, diversité et stabilité interannuelle et intra-annuelle de l'offre...



La dynamique des marques locales en grande distribution dans l'Aude est double : le chiffre d'affaires des marques locales est en croissance de 6,9% sur deux ans témoignant d'un intérêt croissant du consommateur pour ces produits. Toutefois, le poids des marques locales dans le chiffre d'affaires total est en baisse de 2,1%.

La notion de produit local

L'analyse de ces initiatives émergentes de distribution interroge ce qu'entendent les acteurs du système alimentaire par la notion de produit local. Actuellement, il n'existe pas de définition officielle pour désigner un produit alimentaire « local ».

La commission européenne propose néanmoins une définition pour le concept de « filière alimentaire locale » : qui consiste à produire, transformer et commercialiser un produit alimentaire dans une zone géographique restreinte (2013).



Deux entrées sont privilégiées pour appréhender cette notion :

- La distance kilométrique (par ex : entre 20 et 250 km)
- Le territoire (le terroir, la région, la France)

Rapport sur les produits locaux (Source : CGAER, 2021)

Elle varie notamment suivant le territoire considéré et l'abondance et la diversité de sa production relativement à la consommation.



Le territoire de l'Agglo et plus largement l'Aude bénéficie d'une marque identifiant les produits du département, la marque Pays Cathare²³.

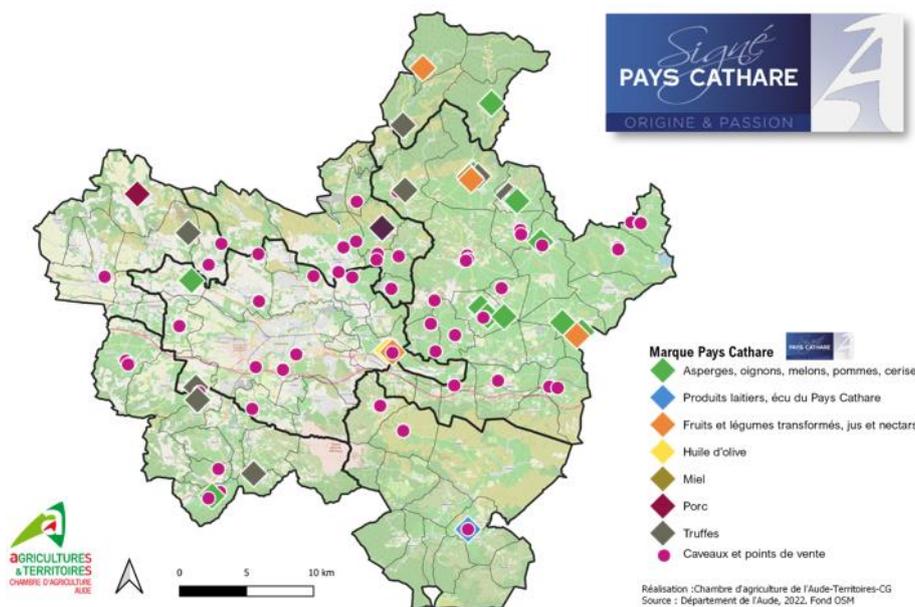
Marque Pays Cathare = créée par le Département de l'Aude en 1991, en partenariat avec les organisations professionnelles et les territoires audois. La marque regroupe près de 900 professionnels audois des secteurs du tourisme, de l'agriculture et de la viticulture, de l'agro-alimentaire ainsi que les artisans d'art et de nombreux représentants des métiers de bouche. Autour de la ligne de produits « Gastronomie et Saveurs », la marque Pays Cathare rassemble les professionnels : 90 boutiques, artisans de bouche et points de vente à la ferme, 230 producteurs, 195 caveaux et domaines vigneron (chiffres Carcassonne Agglo : 75 caveaux et points de vente, 32 producteurs)

Par ailleurs, 30 produits agroalimentaires, transformés ou non, composent la gamme des produits Pays cathare, parmi lesquels on retrouve des produits dans Carcassonne agglo : le melon première fleur, l'huile d'olive, la truffe noire et blanche, les volailles, l'asperge verte, l'oignon doux de Citou, les pommes de l'étang de Marseillette, les cerises du Minervois, ainsi que de nombreux produits transformés à base de fruits et légumes.

Bien qu'initialement destinée à la population touristique, elle constitue un socle technique et organisationnel établi et fonctionnel depuis des dizaines d'années. Ce socle pourrait être mobilisé pour faciliter l'identification des produits audois auprès de la population du département et faciliter les relations commerciales entre acheteurs et vendeurs professionnels locaux (référencement et identification du caractère « local » par la GMS). La marque a déjà réalisé des actions en lien avec la GMS et le continue par exemple sur les filières viandes et melon.

² <https://www.aude.fr/pure-saveur-les-produits-pays-cathare>

³ <https://www.audetourisme.com/fr/cest-quoi-laude/la-marque-pays-cathare/gastronomie-saveurs/>



Carte des opérateurs labellisés Pays Cathare pour les produits, caveaux ou points de vente
(Source : Chambre d'Agriculture de l'Aude)

● **INFOS ET CHIFFRES CLES**

- 301 producteurs engagés dans une démarche de circuits courts (hors vin) en 2020, soit 20% des exploitations et 2,5 fois plus qu'en 2010
- 161 Producteurs pratiquent la vente directe en 2020 soit 11% des exploitations, en hausse de 40% par rapport à 2010 (chiffres RGA 2020)
- 2 coopératives de consommateurs
- 1 magasin collectif de producteurs
- Des circuits de proximité qui représentent environ 4% des achats des ménages
- Une diversité et un dynamisme des modalités de distribution en circuits de proximité sur l'agglo

● **PROBLÉMATIQUES ET FREINS PARTAGES LORS DES FABRIQUES**

Le développement des circuits de proximité a été identifié comme un enjeu phare propre au territoire de Carcassonne Agglo. En ce sens, il a fait l'objet d'une Fabrique, un atelier rassemblant les parties prenantes du territoire concernées par ce sujet. Lors de ce moment ont été partagés les problématiques et freins associés.

- Le sourcing et la connaissance de l'offre locale, des producteurs locaux sur le territoire ➔ un besoin de simplifier les interactions
- L'efficacité logistique : des coûts logistiques qui peuvent être importants pour les producteurs, un manque de fluidité dans les capacités à livrer / stocker. Absence de plateforme logistique à l'échelle du département.
- Le manque de valorisation/ d'identification des acteurs de la distribution qui sont engagés dans une démarche d'approvisionnement « local » et plus « durable »
- Un déficit de productions « nourricières » sur le territoire (fruits et légumes frais) et le manque d'une offre diversifiée, surtout pour les filières peu représentées (ex : fruits et légumes issus de l'agriculture biologique, viandes, produits laitiers...)
- La demande des consommateurs parfois en inadéquation avec l'offre locale disponible et sa saisonnalité

• **ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Flux agricoles et alimentaires orientés vers Carcassonne au bénéfice de l'optimisation logistique • Une forte dynamique en circuits-courts sur le territoire, en grande partie orienté vers le bio et en partie portée par des collectifs de citoyens et d'agriculteurs • Un outil de transformation sur le territoire permettant de diversifier l'offre et une valorisation des produits • De nombreux points de vente en circuits-courts permettant un maillage de certaines zones en dehors de Carcassonne (potentiel à développer) • Des productions identitaires du territoire : cerise, pomme, truffe, oignon. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre non regroupée et disséminée ce qui complexifie son accès • Absence de solutions logistiques pour optimiser et mutualiser les flux des producteurs en filières courtes • Défaut d'identification de l'offre locale (pour les professionnels et les consommateurs)
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une plateforme logistique départementale spécialisée dans l'approvisionnement en produits locaux • Pérennisation et Professionnalisation des circuits-courts existant • Développement des approvisionnements locaux pour les enseignes de grande distribution 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de volume pour satisfaire certains circuits de distribution • Le pouvoir d'achat et la faible évolution de la consommation dans les circuits courts • Concurrence entre les différents circuits courts de proximité • Fragilité de certains circuits-courts lorsqu'ils reposent sur une mobilisation bénévol

ENJEUX

- Maintien et développement des productions alimentaires du territoire (pommes, cerise, oignon, ...)
- L'augmentation de la part de produits locaux distribués sur le territoire
- L'amélioration de la visibilité de l'offre locale
- La structuration logistique du lien entre les producteurs et les distributeurs afin de massifier et rationaliser les flux concernés

• PISTES D'ACTION PROPOSEES LORS DES FABRIQUES

<p>Structuration des filières locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en lien des producteurs et distributeurs en organisant des temps de rencontres B to B pour que les acteurs comprennent mieux les contraintes de chacun • Identifier (et retranscrire dans un annuaire ?) à la fois les producteurs volontaires pour développer leurs vente auprès des acteurs de la GMS et les acteurs de la GMS indépendants, plus susceptibles de vouloir développer une offre « locale ». • Animer un groupe de travail départemental avec la CCI et la CMA pour encourager la commercialisation des produits locaux • Explorer le marché de la restauration commerciale • Encourager la structuration de filières en AMAP • Développer une plateforme telle qu'Agrilocal, pour de petites quantités • Développer/déployer les point de livraison de produits en circuits-courts (groupements d'achat de type Tout au Pré ou Tante Henriette) dans les villages de l'agglomération pour rendre accessible des produits locaux dans les villages éloignés de Carcassonne. Communiquer sur l'existence de ces points de vente.
<p>Exemplarité / levier commande publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier les opportunités de déploiement de groupement d'achat entre plusieurs communes pour l'approvisionnement de la restauration collective • Encourager des actions de formation des acheteurs publics (accompagnement au sourcing de l'offre locale, rédaction des marchés publics, évaluation des offres...)
<p>Communication / Sensibilisation du grand public</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaitre, valoriser les initiatives de distribution en circuits-courts auprès du grand public (campagne de communication communale via journaux, flyers, radio...). • Relayer l'existence de circuits-courts de distribution dans les village à travers les mairies. • Encourager la mise en place de visites de fermes avec les écoles • Relancer/renforcer le déploiement de la marque « Pays Cathare » sur le territoire en tant que dispositif déjà existant permettant d'identifier les produits audois, auprès des consommateurs audois et des professionnels de la distribution, même si le visuel n'est pas utilisé.

Renforcement des modalités de vente en circuits-courts comme les marchés de plein vent

- Coordonner l'action de différents marchés
- Appuyer la pérennisation des coopératives d'achat existantes et appuyer leur déploiement dans de nouvelles communes, avec l'appui des municipalités.
- Etudier la mise en place de coopératives d'achat et de vente de produits locaux, dont les flux seraient actuellement atomisés, notamment sur les zones actuellement non couvertes
- Développer la vente à la ferme mutualisée entre plusieurs producteurs
- Encourager le développement de marchés saisonniers
- Développer l'information sur les marchés existants auprès de la population, centraliser la communication
- Considérer le développement de Halles alimentaires en centre-ville, comme levier de revitalisation de territoires
- Identifier les zones dépourvues de magasins de producteurs

E. LA RESTAURATION HORS DOMICILE

- ELEMENTS DE CONNAISSANCE

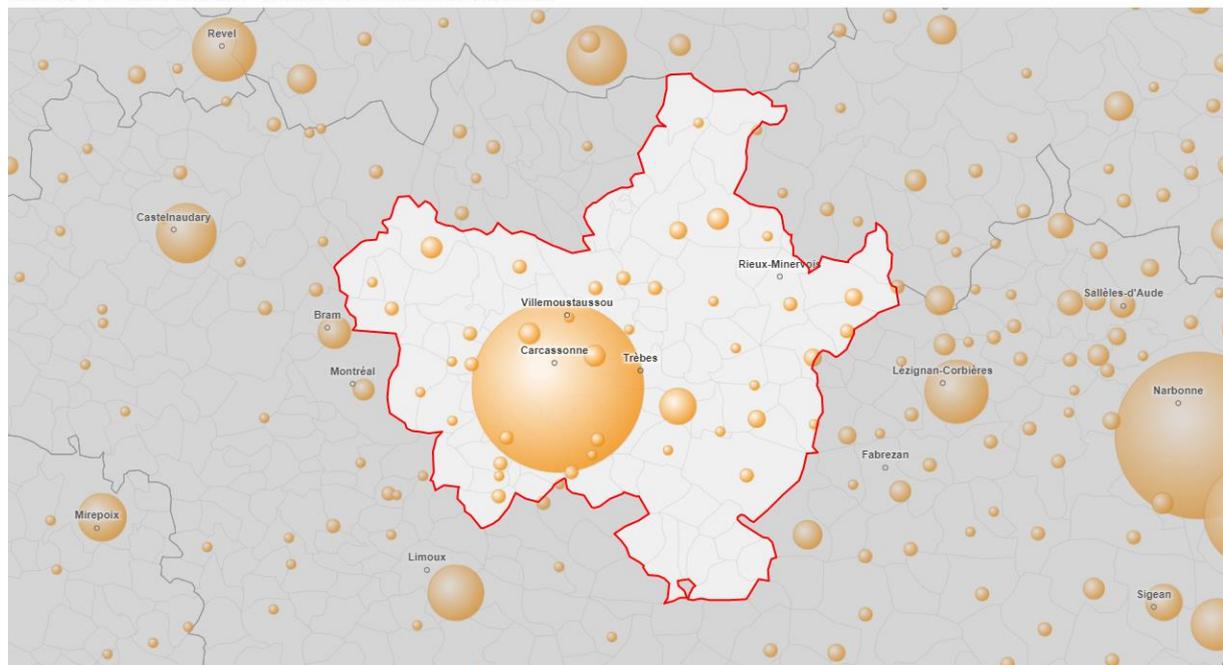
La restauration hors domicile intègre la restauration collective et la restauration commerciale. A l'échelle nationale, la restauration commerciale représente 51% des repas servis et la restauration collective représente 49% des repas servis.

La restauration commerciale

A l'échelle nationale, plus de 75% des restaurants commerciaux sont gérés par des TPE indépendantes. La restauration commerciale intègre la restauration traditionnelle, la restauration rapide, les débits de boissons, les cafétérias et les traiteurs. Ces dernières années, elle a été confrontée à l'éclosion de circuits alimentaires alternatifs, qui représentent désormais 15 % des dépenses de restauration : offres de restauration rapide en boulangeries-pâtisseries et charcuteries, et dans la grande distribution, plateformes de livraison de repas à domicile. Elle constitue par ailleurs l'un des facteurs d'attractivité touristique majeur dans les territoires et peut aussi constituer un support d'emploi et d'insertion professionnelle notamment chez les jeunes. Dans le cadre du PAT, elle constitue un bon réseau d'ambassadeurs sur lequel s'appuyer pour valoriser des produits agricoles et alimentaires issus du territoire.

Sur le territoire de Carcassonne Agglo, ces équipements se concentrent dans la ville de Carcassonne et à ses alentours, en lien avec la concentration de la population dans ce secteur. L'offre de services de proximité est de manière générale très inégale selon les communes du territoire et celle qui manque le plus aux communes est un bar-restaurant (source : SCOT de Carcassonne Agglo, 2018).

nb d'équipements - Restaurant-Restauration rapide, 2021 - Source : Insee. Base permanente des équipements



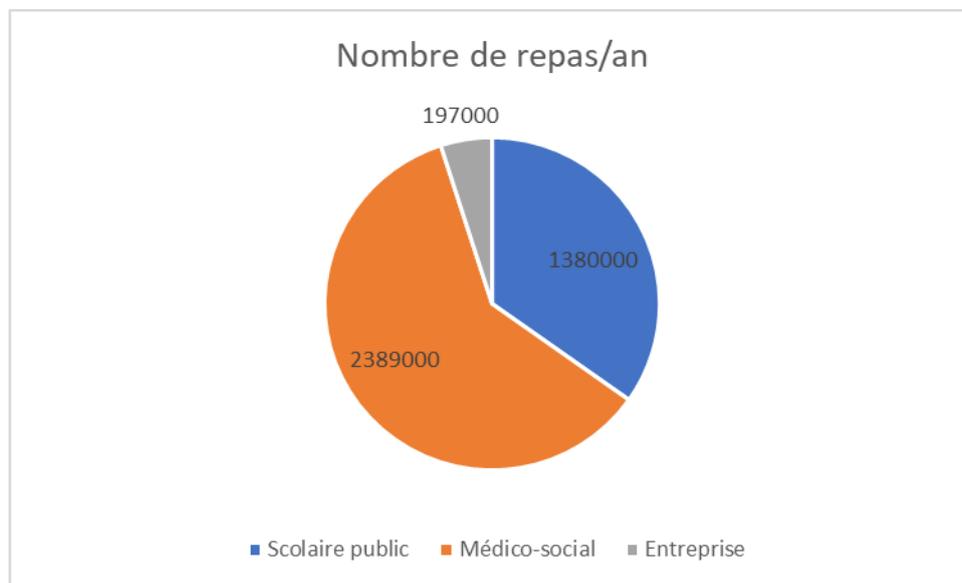
Nombre de restaurants – restaurants rapides par commune en 2021 (Source INSEE, traitement GEOCLIP). 427 restaurants rapides sont recensés sur Carcassonne Agglo.

La restauration collective

Sur le territoire de Carcassonne Agglo, on estime que plus de 4 millions de repas seraient servis annuellement tous les ans dans les secteurs scolaire, médico-social et d'entreprise publics.

La restauration médico-sociale publique représente l'essentiel des repas servis en restauration collective sur le territoire avec 2 389 000 repas servis par an essentiellement issue de l'hôpital, 2 cliniques et 14 EHPAD / maisons de retraite.

La restauration scolaire publique représente près d'1/4 des repas servis avec 1 380 000 repas servis par an dans 93 crèches, écoles maternelles et primaires, 6 collèges et 4 lycées.



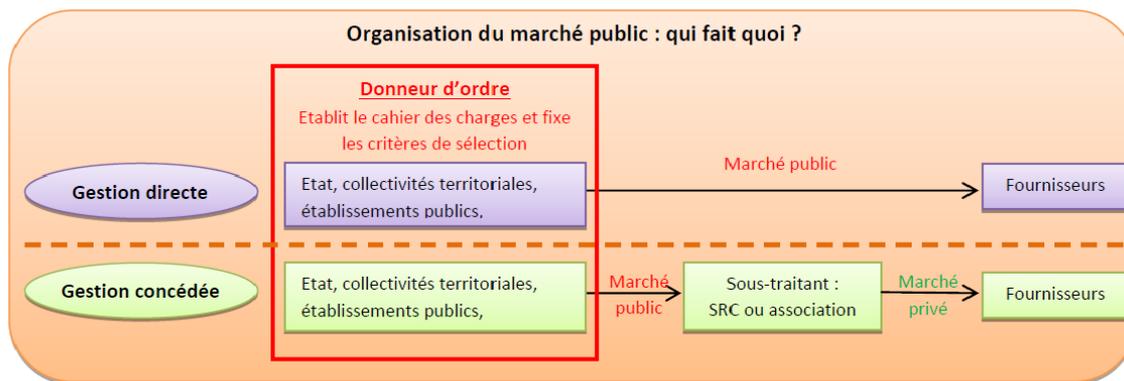
Nombre de repas servis/an dans les différents secteurs de restauration collective publique sur le territoire de Carcassonne Agglo (Sources : CIAS Carcassonne agglo, Département de l'Aude, recensement Chambre d'agriculture de l'Aude (2020-2021)).

Point de vigilance : à ces secteurs doivent s'ajouter des estimations pour lesquelles les données ne sont pas disponibles comme le nombre de repas servis en restauration scolaire privée, en restauration d'entreprise privée et dans d'autres établissements (maisons d'arrêt, centres militaires)

Les modes de gestion

Les collectivités qui ont la responsabilité du service de restauration collective peuvent avoir recours à deux modes de gestion différents :

- La gestion directe : la confection des repas et autres missions liées à la restauration collective sont gérées par la collectivité.
- La gestion concédée : la collectivité délègue la gestion de la restauration collective à un prestataire public ou privé, par exemple une association ou une société de restauration collective.



Sur le territoire de Carcassonne Agglo, parmi les 93 établissements scolaires publics :

- 54 sont approvisionnés par un prestataire externe (SRC)
- 29 sont approvisionnés par la cuisine centrale de Carcassonne
- 9 sont en régie directe
- 1 est en gestion « mixte » (SRC API + cuisinier de la commune)

Les enjeux de la Loi Egalim et de la loi Résilience et Climat

A la suite des attentes exprimées lors des Etats Généraux de l’Alimentation, le Programme National pour l’Alimentation (PNA) a décliné et rendu opérationnelles plusieurs mesures visant à garantir une alimentation saine, durable, accessible à tous notamment en restauration collective et traduites en grande partie dans la loi dite « EGALIM » depuis le 30 octobre 2018. En vigueur depuis 2021, la loi Climat et Résilience appuie d’autant plus la mise en œuvre de certaines mesures de la loi EGALIM notamment pour améliorer la qualité des protéines animales servies en restauration collective et encourager la diversification des protéines avec l’introduction d’un repas végétarien au moins une fois par semaine pour les restaurants collectifs scolaires, publics et privés de la maternelle au lycée.

	PLUS DE PRODUITS DE QUALITÉ ET DURABLES DANS LES ASSIETTES	LA DIVERSIFICATION DES SOURCES DE PROTÉINES	LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET DONS ALIMENTAIRES	LA SUBSTITUTION DES PLASTIQUES	L'INFORMATION DES USAGERS ET CONVIVÉS
LOI EGALIM (2018) 	Au moins 50% de produits de qualité et durables (sous SIQO dont bio, HVE, « équivalents », sous démarche équitable...) dont au moins 20% de produits bio. Ratio calculé en valeur HT d'achats en € de produits alimentaires par année civile). L'acquisition de produits obtenus dans le cadre de projets alimentaires territoriaux (PAT), bien qu'ils ne soient pas comptabilisés dans les 50% aussi encouragé.	Les gestionnaires des restaurants collectifs >200 couverts sont tenus de présenter à leurs structures dirigeantes un plan pluriannuel de diversification de protéines.	<ul style="list-style-type: none"> Obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire étendu à la restauration collective privée et obligation d'effectuer un diagnostic préalable à la réalisation de cette démarche. Interdiction de rendre impropre à la consommation les denrées alimentaires encore consommables les cuisines centrales ou sur place qui préparent plus de 3000 repas par jour ont l'obligation de proposer une convention de dons à une association habilitée 	<ul style="list-style-type: none"> Les bouteilles d'eau plate en plastique interdites en restauration scolaire Les ustensiles en plastique à usage unique sont interdits Les contenants alimentaires en plastique sont interdits pour les scolaires, universitaires, crèches 	<ul style="list-style-type: none"> Les convives doivent être informés une fois par an de la qualité des denrées servies Les gestionnaires en restauration collective communiquent sur les informations nutritionnelles des repas servis
LOI CLIMAT RESILIENCE (2021) 	Au moins 60% de viandes et poissons de qualité et durable en valeur HT d'achats ! seuils adaptés pour les territoires d'outre-mer et les restaurants collectifs gérés par l'État, ses établissements publics et les entreprises publiques nationales	<ul style="list-style-type: none"> Les restaurants collectifs scolaires, publics et privés, de la maternelle au lycée proposent une fois par semaine un menu végétarien (peut constituer une alternative si plusieurs menus proposés) Option végétarienne quotidienne obligatoire pour les restaurants collectifs de l'État, de ses établissements publics et des entreprises publiques nationales 	Expérimentation d'une solution de réservation de repas		Etiquetage détaillé <u>pour toutes les viandes</u>
ENTRÉE EN VIGUEUR	Depuis le 1 ^{er} janvier 2022	Depuis le 1 ^{er} janvier 2022	Depuis octobre 2020	Depuis le 1 ^{er} janvier 2020 Et seulement à partir du 1 ^{er} janvier 2025 pour les contenants alimentaires	Depuis le 1 ^{er} janvier 2020 et le 1 ^{er} janvier 2022 pour les viandes

Synthèse des principales exigences des loi EGALIM et Climat Résilience

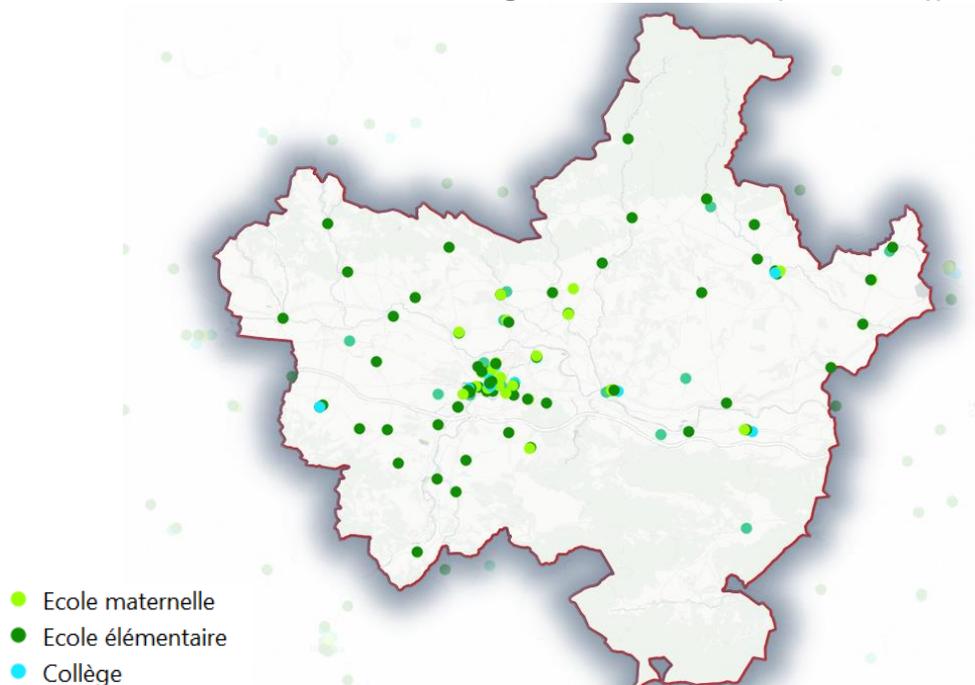
(Détail exhaustif des mesures, de leurs échéances et périmètre d'application sur le site : ma.cantine.agriculture.gouv.fr)

Zoom sur la restauration collective scolaire publique

La restauration scolaire est un service public facultatif (dans les crèches, écoles maternelles et primaires) que la majorité des communes exercent pour le service rendu aux familles. Pour les collèges et les lycées, la compétence de la restauration scolaire est obligatoire et relève respectivement du département de l'Aude et de la région Occitanie.

Type d'établissement	Responsable compétence	et Nombre d'établissements sur le territoire de Carcassonne Agglo	Nombre de repas/an
Crèches, maternelles et primaires	Communes (Service public facultatif pouvant être délégué à l'EPCI)	93	541 000
Collèges	Département de l'Aude (compétence obligatoire)	6	331 000
Lycées	Conseil Régional Occitanie (compétence obligatoire)	4	508 000

Etablissements de restauration collective et nombre de repas associés sur le territoire de Carcassonne Agglo (Sources : CIAS Carcassonne agglo, Département de l'Aude, recensement Chambre d'agriculture de l'Aude (2020-2021)).



Répartition des écoles maternelles, élémentaires, collèges du territoire de Carcassonne Agglo (Source : INSEE 2021 traitement CERESCO)

La modélisation de l'adéquation entre l'offre et la demande théoriques de la restauration collective scolaire publique effectuée à l'aide de l'outil interne développé par CERESCO « COMPALIM » pour plusieurs produits alimentaires de base (pain, pâtes, légumineuses, fruits, légumes, produits carnés) révèlent que les volumes de production actuels seraient largement suffisants pour répondre aux besoins.

Cette modélisation illustre le fait que la demande de la restauration collective scolaire publique ne représente parfois que quelques tonnes en plus d'être atomisée dans différents établissements sur l'ensemble du territoire (écoles, crèches...).

Productions animales					Productions végétales										
Effectifs – têtes nécessaires					Surfaces – hectares nécessaires										
53	312	109	567	695	997	182	36	55	21	174	66	16			

Théoriquement, la demande alimentaire de la restauration collective scolaire publique nécessiterait (dont les surface/cheptels actuels) :

- 36 ha de légumes
- 55 ha de fruitiers
- 21 ha de pommes de terre
- 174 ha de blé tendre
- 66 ha de blé dur
- 16 ha de légumineuses
- 53 vaches laitières
- 312 gros bovins
- 109 porcs
- 567 ovins
- 695 volailles

997 ha seraient nécessaires pour l'alimentation des ruminants (fourrage) et 182 ha pour produire des concentrés en complément pour les animaux d'élevage.

Au total donc, en termes de surfaces à mobiliser, il faudrait près un peu plus de 1560 ha pour couvrir théoriquement l'ensemble de la restauration collective scolaire publique du territoire.

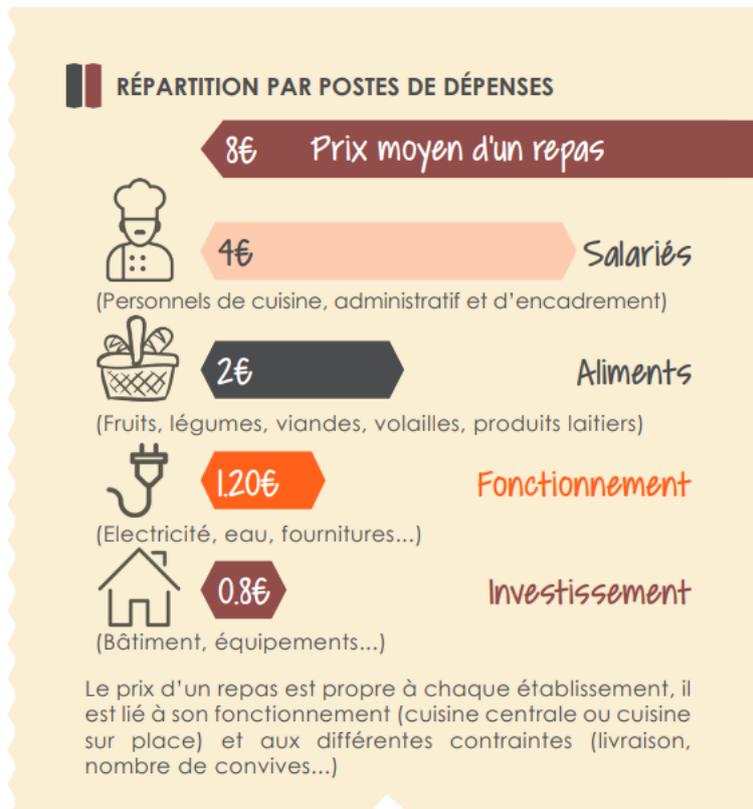
Focus sur l'enquête réalisée auprès de 17 communes dans le cadre du travail de diagnostic, freins et leviers identifiés

Dans le cadre du travail de diagnostic, une enquête a été réalisée auprès des communes pour faire l'état des lieux des modes de gestion, des besoins d'accompagnement et freins principaux pour développer un approvisionnement plus sain et durable. Parmi les 83 communes de Carcassonne Agglo, 17 communes ont répondu au questionnaire envoyé dans le cadre du travail de diagnostic (soit 21% des communes).

Le questionnaire avait pour objectif de préciser :

- L'organisation du service de restauration collective des communes : typologie des établissements gérés, modes de gestion et préparation de repas, coûts...
- La politique alimentaire en place : démarches en cours ou envisagées
- Les freins principaux au développement de l'approvisionnement local
- Les besoins d'accompagnement
- Les volontés de mutualisation

En moyenne, les communes enquêtées ont un coût matière repas de 3,20 euros et assez variable (entre 2,62 euros et 4,10 euros). Il reste en moyenne supérieur à celui observé en région Occitanie pour tout type de restauration collective confondu (2 euros).

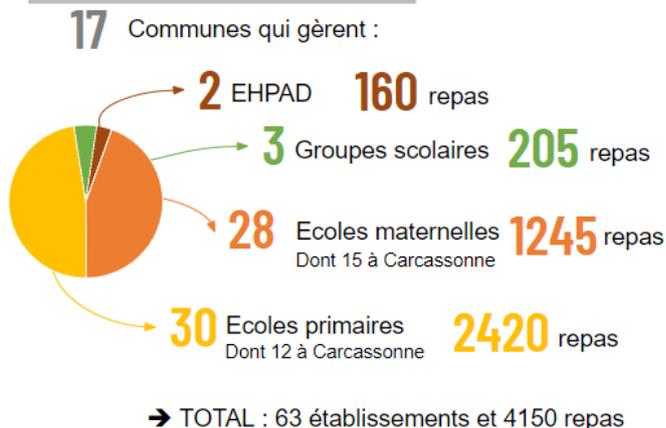


Prix réel d'un repas en restauration collective et principales charges en restauration collective (Source : DRAAF Occitanie, CISALI, 2018)

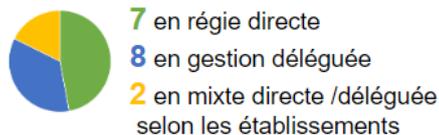
La plupart des communes enquêtées passent par une cuisine centrale, seulement 6 préparent les repas sur place.

RÉSULTATS - Description des services de restauration scolaire

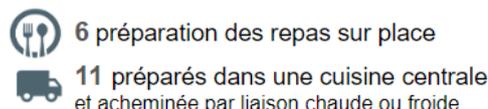
ÉTABLISSEMENTS ET NOMBRE DE REPAS



MODE DE GESTION



PRÉPARATION DES REPAS



COÛT MATIÈRES / REPAS

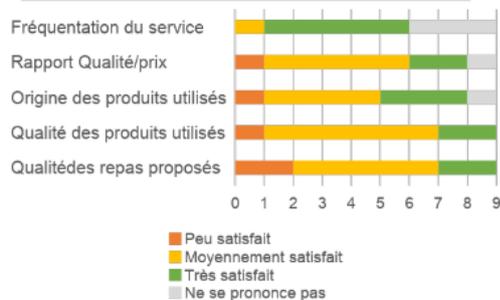
3,20 € en moyenne
→ De 2,62 € à 4,10 €

(Source : Enquête auprès des communes de Carcassonne Agglo, traitement et analyse BIOCIVAM 11 et Chambre d'Agriculture 11)

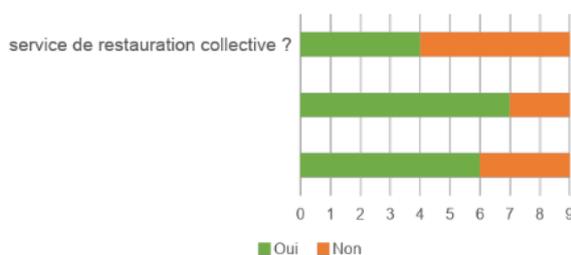
Pour les communes en gestion déléguée (9 communes sur les 21 répondantes), la majorité souhaite améliorer son service de restauration actuel et est moyennement satisfaite de la qualité des produits et repas proposés.

RÉSULTATS – Communes en gestion déléguée (x9)

DEGRÉ DE SATISFACTION DU SERVICE ACTUEL



SOUHAITS D'ÉVOLUTION



Raisons évoquées : améliorer la qualité des produits, augmenter l'approvisionnement local

(Source : Enquête auprès des communes de Carcassonne Agglo, traitement et analyse BIOCIVAM 11 et Chambre d'Agriculture 11)

Pour les communes en gestion directe, la majorité estiment que les moyens matériels et humains sont insuffisants pour travailler davantage de produits bruts.

RÉSULTATS – Communes en gestion directe (x8)

Effectifs alloués au service de restauration collective

0,5 à 2,5 ETP par école

0,8 à 2,3 ETP pour 100 enfants

5 communes sur 8

estiment que les **effectifs** sont insuffisants pour travailler des produits bruts

Equipements de la cuisine

5 communes sur 8

estiment que les **équipements** de la cuisine sont insuffisants ou inadéquats pour travailler les produits bruts

→ 3 communes en gestion directe (Trèbes, Alzonne et Caux-et-Sauzens) indiquent avoir les effectifs et les équipements suffisants pour travailler des produits bruts

(Source : Enquête auprès des communes de Carcassonne Agglo, traitement et analyse BIOCIVAM 11 et Chambre d'Agriculture 11)

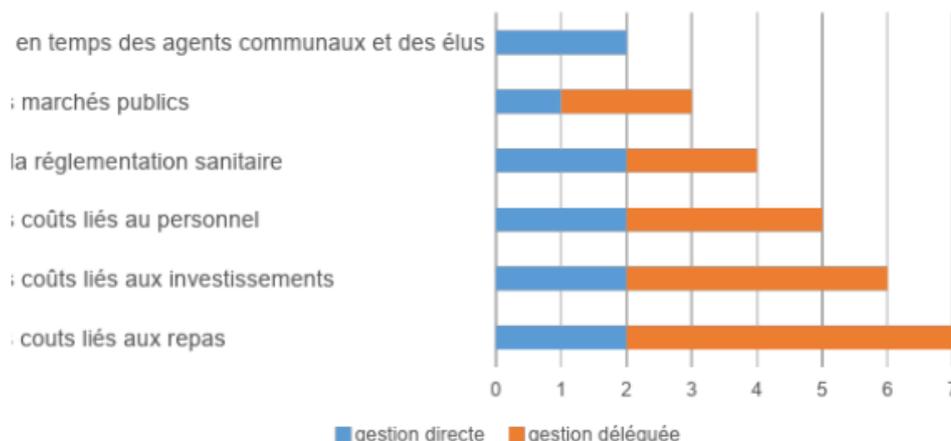
Concernant la mise en place d'une politique d'approvisionnement plus durable, la plupart des communes enquêtées souhaitent initier une démarche ou ont déjà initié une démarche.

Les principaux freins des communes enquêtées pour aller vers un approvisionnement plus durable

- Une offre locale non sourcée ou en inadéquation avec les besoins (producteurs locaux absents des centrales d'achats, produits non disponibles)
- Un surcoût global (montant des investissements, coût des produits et du temps de travail en cuisine associé)
- Des contraintes réglementaires (élaboration et adaptation des marchés publics)

Aucune commune n'a fait part de difficultés techniques (locaux, personnel, équipement). Le surcoût matière engendré reste le principal frein évoqué pour l'introduction de produits plus durables pour les communes enquêtées.

FREINS IDENTIFIES PAR LES COMMUNES



(Source : Enquête auprès des communes de Carcassonne Agglo, traitement et analyse BIOCIVAM 11 et Chambre d'Agriculture 11)

En ce qui concerne les besoins et attentes partagées par les communes enquêtées, elles concernent surtout donc un travail sur la mutualisation des moyens et d'identification des leviers pour réduire les surcoûts engendrés (diversification des protéines, réduction du gaspillage alimentaire...).

RÉSULTATS - Besoins et attentes

BESOINS DES COMMUNES

+

Mener des réflexions intercommunales pour mutualiser les moyens

Maîtriser les coûts et budgets

Retours d'expériences d'autres communes
Travail sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
Informations sur la réglementation

Outils de sensibilisation des convives au bien manger
Formations à destination des cuisiniers

-
Mise en contact avec des producteurs locaux
Appui sur les marchés publics de fourniture de denrées ou repas

MUTUALISATION

12 communes souhaitent réfléchir avec les communes voisines

7 communes indiquent être en capacité d'augmenter le nombre de repas

5 intéressées pour fournir des communes voisines

(Source : Enquête auprès des communes de Carcassonne Agglo, traitement et analyse BIOCIAM 11 et Chambre d'Agriculture 11)

Ces résultats confirment que les volumes de production locaux ne sont jamais les premiers freins à l'approvisionnement de la restauration collective. Ils portent plutôt sur la maîtrise des coûts, l'organisation logistique ou encore le cadre des marchés publics.

Portée par le Conseil Départemental de l'Aude dans le cadre de son PAT, une étude d'opportunité de développement d'une plateforme logistique d'approvisionnement local, notamment pour l'approvisionnement de la restauration collective, est en cours et pourrait contribuer à lever certains freins rencontrés par les acheteurs publics à ce jour.

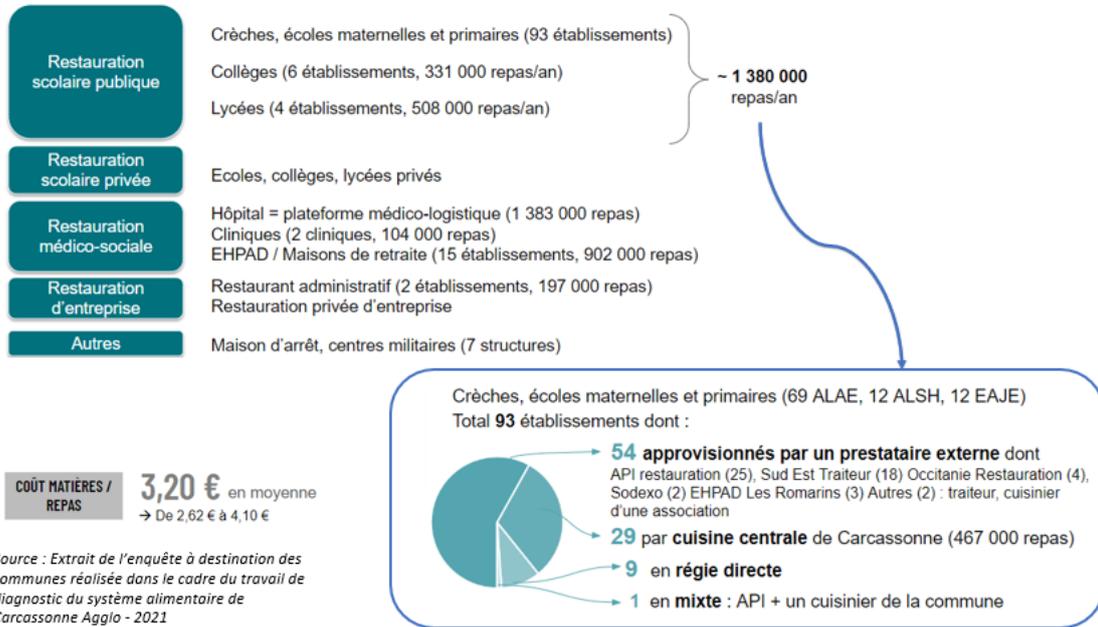
Le Conseil Régional Occitanie a également récemment développé une centrale d'achat spécialisée intéressante pour les acheteurs publics de la restauration collective, en vue de favoriser l'achat de produits issus de la région Occitanie : la plateforme « Occitalim ».

• INFOS ET CHIFFRES CLES

- 427 restaurants rapides sur le territoire de Carcassonne Agglo, dont 318 sur Carcassonne
- 2 389 000 repas servis par an en restauration collective du secteur médico-social public
- 1 380 000 repas servis par an dans 93 crèches, écoles maternelles et primaires, 6 collèges et 4 lycées publics
- 36 ha de maraichage théoriquement nécessaires pour approvisionner l'ensemble des crèches, écoles maternelles et primaires, collèges et lycées du territoire de Carcassonne Agglo

LA RESTAURATION COLLECTIVE SUR LE TERRITOIRE DE CARCASSONNE AGGLO

Source et traitement : BIOCIVAM 11 ET CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE



COÛT MATIÈRES / REPAS **3,20 €** en moyenne
→ De 2,62 € à 4,10 €

Source : Extrait de l'enquête à destination des communes réalisée dans le cadre du travail de diagnostic du système alimentaire de Carcassonne Agglo - 2021

(Source : Enquête auprès des communes de Carcassonne Agglo, traitement et analyse BIOCIVAM 11 et Chambre d'Agriculture 11)

• **ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Des communes déjà engagées ou ayant la volonté de développer une démarche d’approvisionnement plus durable et locale pour leur service de restauration collective à destination des scolaires • Des restaurants commerciaux traditionnels déjà « ambassadeurs » de la production agricole locale auprès des habitants et des touristes (introduction de produits du territoire comme le vin, riz, légumes, fruits...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un surcoût engendré par l’introduction de produits plus durables qui freinent leur introduction • Une demande atomisée (multiplication des points de livraison, fréquence...) entre les différents établissements qui rend difficile l’approvisionnement « local » • Une grande partie des communes moyennement satisfaite de la qualité des repas servis actuellement et qui ont délégué leur service de restauration collective à des sociétés de restauration collective
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau important de restaurants traditionnels, rapides notamment sur la ville de Carcassonne, qui bénéficie d’un afflux touristique conséquent et qui peut contribuer à valoriser l’offre agricole locale • La loi EGALIM et Résilience qui fixe des objectifs ambitieux pour l’approvisionnement de la restauration collective en produits de qualité pour les acheteurs • Le développement d’une plateforme départementale spécialisée dans l’approvisionnement de la restauration collective et permettant de lever des freins logistiques • Un travail sur la diversification des protéines et la diminution du gaspillage alimentaire pour diminuer le surcoût engendré par l’achat de denrées plus durables par les communes 	<ul style="list-style-type: none"> • La baisse du budget communal alloué au- service de restauration collective dans le contexte actuel

ENJEUX

- Le soutien aux communes dans la maîtrise des coûts par la mobilisation de leviers adaptés (accompagnement à la diversification des protéines, travail sur le gaspillage alimentaire...)
- La valorisation de l’offre locale à travers un réseau de restaurants commerciaux ambassadeurs
- Les synergies avec les initiatives du département (étude d’opportunité pour une plateforme) et de la Région (centrale d’achat Occitalim).

• **PISTES D'ACTION PROPOSEES LORS DES FABRIQUES**

<p>Communes en gestion directe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation des équipements (cuisine collective) ou commandes groupées - Accompagnement sur les questions liées à la réglementation sanitaire - Appui de diététiciens pour l'élaboration des menus - Structurer les producteurs pour faciliter les commandes (annuaire des producteurs, groupements de producteurs, notamment les producteurs en agriculture biologique)
<p>Communes en gestion concédée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des critères pour l'approvisionnement en produits locaux dans les marchés publics - Remunicipaliser la gestion de la cantine (= passer en gestion directe) - Mutualiser certains marchés - Se tourner vers des producteurs de repas déjà en place et en capacité d'augmenter leur production de repas
<p>Commun Aux deux types de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Education au goût des enfants et sensibilisation des parents - Sensibilisation au gaspillage alimentaire, gestion des restes et biodéchets (compostage, poulaillers, méthanisation...) - Formation des cuisiniers et des agents qui distribuent les repas - Réfléchir à des complémentarités entre établissements d'une même commune - Retours d'expériences d'autres communes - Visites de fermes

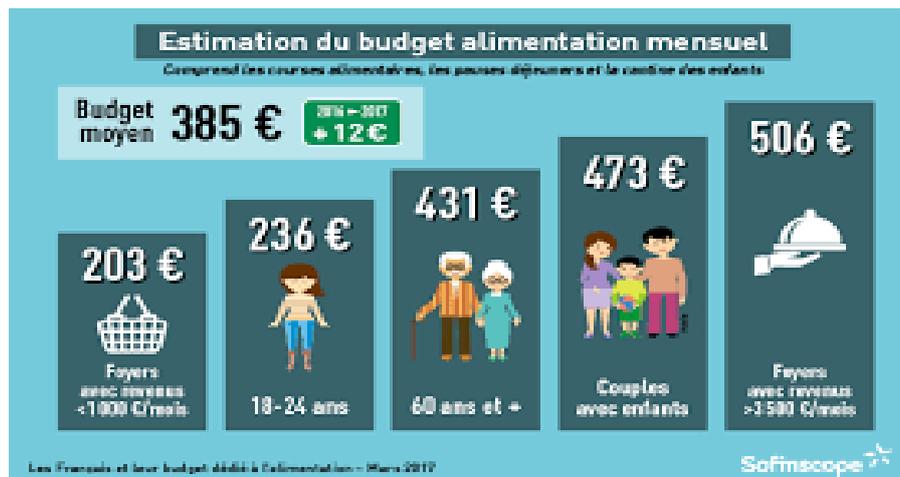
F. ECOSYSTEME SOCIAL – FOCUS SUR LA PRECARITE ALIMENTAIRE

- ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Repères généraux sur la notion de précarité alimentaire

On peut définir la précarité alimentaire comme « une situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri ». Le prix des produits est la principale barrière d'accès à l'alimentation pour les personnes en situation de précarité, soumises à une situation de survie des budgets. Le budget de l'alimentation sert en effet le plus souvent de variable d'ajustement. À ces difficultés viennent s'ajouter les soucis de l'augmentation du prix de l'eau et de l'énergie nécessaires pour cuisiner.

Pour précision, le budget alimentaire moyen des français est estimé à 385 euros par mois, dont 182 € de produits frais (viande, poisson, fromage, fruits et légumes). Toutefois, cette moyenne abrite de fortes variations selon l'âge, la catégorie socioprofessionnelle ou les revenus.



Au national, une précarité alimentaire en explosion

L'insécurité alimentaire, définie par le Conseil National de l'Alimentation comme « la situation dans laquelle les personnes n'ont pas accès à une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine » touche 12% des ménages français, dont autour de 4% en insécurité alimentaire sévère (Etude INCA 2017).

Par ailleurs, 30% des français déclarent avoir des difficultés financières à se procurer une alimentation saine et équilibrée (baromètre IPSOS-Secours Populaire, 2021), et 39% des personnes avec un revenu inférieur à 1200 euros saute des repas pour des raisons financières. L'aide alimentaire en France concerne 5,5 millions de personnes (IGAS, 2019) soit 8% de la population. Ce chiffre a considérablement augmenté avec la crise sanitaire, faisant passer à 8 millions de personnes qui ont eu recours à l'aide alimentaire en 2021.

Certaines caractéristiques sont facteurs de risque d'insécurité alimentaire (ALISIRS, 2011) : les faibles revenus, notamment les ménages sous le seuil de pauvreté, le fait d'être bénéficiaire des minimas sociaux, être résident en HLM et ZUS, ainsi que les familles monoparentales, les ménages avec 3 enfants sont autant de facteurs de risques où la prévalence de l'insécurité alimentaire a été démontrée.

Les recherches menées depuis 20 ans par l'INRAE (N. Darmont, 2020) montrent qu'au-dessous de 3,85 euros par jour et par personne, il est impossible de se nourrir correctement de façon équilibrée. Ce budget, qui revient à un budget mensuel de 120 euros, ne permet pas d'avoir une alimentation issue de produits locaux et produits de façon écologique. Pour cela, le budget nécessaire par mois serait de 180 à 200 euros, et « exclut » donc d'office 40% de la population française dont les revenus trop faibles pour se permettre ce budget alimentaire.

Une consommation privilégiée de produits secs, riches en densité énergétique, mais pauvres en nutriments essentiels...

De nombreux aliments recommandés pour la santé sont ainsi sous-consommés par les personnes en situation de précarité. Elles consomment davantage de pommes de terre, de féculents raffinés, de viandes grasses et en sauces et de boissons sucrées notamment chez les enfants à l'inverse des populations à « fort » statut économique et social qui consommeront plus de fruits et légumes, de pain et grain complets, de poisson. En effet, les calories les moins chères sont dans les produits secs, riches en densité énergétique mais pauvres en nutriments essentiels.

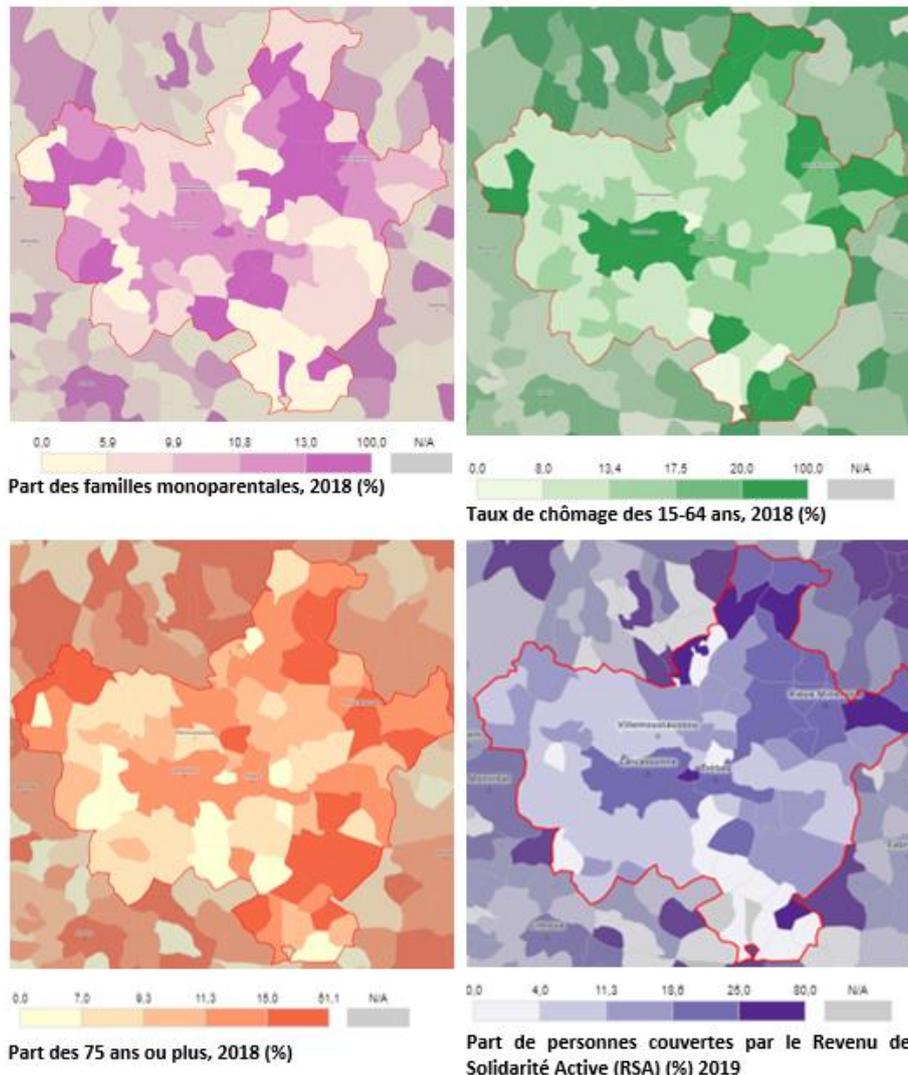
Les produits bruts tels que les fruits et légumes, les poissons ou encore les légumineuses (recommandés par le Programme National Nutrition Santé) nécessitent d'être stockés, cuisinés, et consommés rapidement, ce qui ne correspond pas aux choix et habitudes alimentaires de tous. De plus, ils représentent un coût pour les ménages parfois plus élevés que les produits transformés 'prêt à l'emploi'.

Le profil de vulnérabilité du territoire de Carcassonne Agglo

L'agglo de Carcassonne se distingue par un taux de personne vivant sous le seuil de pauvreté s'élevant à 21,5%. Ce taux s'élève entre 41 et 65% dans les quartiers prioritaires, tous situés sur la ville de Carcassonne. Cet indicateur à lui seul témoigne d'un niveau de précarité élevé et donc d'un risque de précarité alimentaire fort sur le territoire.

Ce risque de précarité alimentaire peut être étudié plus en détails en appréhendant les différents profils de vulnérabilité à la précarité alimentaire d'un territoire à travers différents indicateurs : la part des familles monoparentales, la part des personnes seules, la part des familles nombreuses, le taux de chômage, la part des ménages fiscaux imposés, la médiane du revenu disponible par unité de consommation mais aussi la part des 75 ans et plus dans la population.

Souvent représenté sous la forme d'un graphique, ce diagnostic permet de dresser et de mieux appréhender la précarité alimentaire sur le territoire.



Cartes de répartition de différentes populations à l'échelle de Carcassonne Agglo (Source : Geclip). Note de lecture : la seconde valeur des échelles représente la valeur moyenne nationale et la troisième représente la valeur moyenne pour l'agglo

On constate que la presque totalité de l'agglo est concerné par une forme de concentration de personnes à risque de précarité alimentaire élevé. Les zones rurales, par exemples, peuvent présenter de forts taux de part de personnes couvertes par le RSA ou de personnes de 75 ans ou plus.

Nutrition et enjeux de santé : les conséquences de la précarité alimentaire sur la santé.

Face à la précarité alimentaire, les personnes en situation de précarité adoptent des stratégies d'adaptation : elles consomment par exemple des produits très caloriques, font l'impasse sur des denrées plus chères et nutritives, privilégient l'alimentation des enfants et sautent régulièrement des repas. Ces pratiques s'accompagnent souvent de perte de lien social lié à l'alimentation et d'estime de soi (N.Darmont, 2020).

Cette vulnérabilité à la précarité alimentaire peut aussi être mise en lien avec une accentuation des risques de développement de maladies (obésité, diabète, maladies cardiovasculaires, troubles des comportements alimentaires comme l'anorexie...) pour parties dues au régime alimentaire et en forte hausse depuis ces dernières années. En ce sens 5,4% des 346 000 nouveaux cas annuels de cancers sont liés à l'alimentation, et 5,4% au surpoids. Les seuls coûts du surpoids et de l'obésité atteindraient plus de 20 milliards d'euros en 2012 en France (1% du PIB). L'étude ABENA (2013) a montré que les 2/3 des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire sont en surpoids ou obésité, que leur taux d'hypertension est très supérieur à la moyenne nationale. Plus de la moitié des usagers se perçoit en mauvaise santé et témoigne de troubles du sommeil.

Ces conséquences pour la santé sont aggravées par les modes de vie mais l'explosion de ces maladies est aussi à mettre en lien avec la transition forte de nos régimes alimentaires. En effet, depuis les années 90, le régime alimentaire des Français s'est fortement industrialisé et est devenu de plus en plus carné, sucré, salé et gras. Les chiffres suivants illustrent :

- Plus de 80% des adultes Français de 18 à 79 ans ont un comportement sédentaire
- 4% des enfants et 17% de la population adulte sont obèses et 54% des hommes et 44% des femmes sont en surpoids.
- 80% des dépenses alimentaires des Français concernent des produits transformés, dans lesquels sont présents de nombreux additifs parmi les 338 autorisés en France
- 20 à 30% des français ont des apports en sucres supérieurs aux recommandations
- La consommation moyenne de protéines des Français est 40% supérieure aux recommandations (1,4 g protéines/kg poids corporel/jour dont environ 65 % sont d'origine animale, en moyenne par rapport aux recommandations de 0,83 protéines/kg poids corporel/jour dont 50% d'origine animale)
- La consommation moyenne de viande par semaine par personne est de 820 g
- La consommation moyenne de fruits et légumes est de 350 g/jour, moins que les 400 g préconisés
- 8 français sur 10 ont un apport insuffisant de fibres, pourtant essentielles pour favoriser le maintien d'une bonne flore intestinale

Pour un mode de vie plus équilibré, commencez par

Augmenter ↗	Aller vers →	Réduire ↘
Les fruits et légumes	La pain complet ou aux céréales, les pâtes, la semoule et le riz complets	L'alcool
Les légumes secs: lentilles, haricots, pois chiches, etc.	Les poissons gras et maigres en attente	Les produits sucrés et les boissons sucrées
Les fruits à coque: noix, noisettes, amandes non salées, etc.	L'huile de colza, de noix, d'olive	Les produits salés
Le fait maison	Une consommation de produits laitiers suffisante mais limitée	La charcuterie
L'activité physique	Les aliments de saison et les aliments produits localement	La viande: porc, bœuf, veau, mouton, agneau, abats
	Les aliments bio	Les produits avec un Nutri-Score D et E
		Le temps passé assis

Chaque petit pas compte et finit par faire une grande différence

MANGERBOUGER.FR

Evolutions du Plan National Nutrition Santé (2018-2022)

Bien que ces chiffres relatent une alimentation souvent déséquilibrée chez les français, la grande majorité des Français (82%) est néanmoins de plus en plus attentive à ce qu'elle mange depuis 2019.

On observe en outre que ces troubles sont d'autant plus fréquents chez les personnes en situation de précarité alimentaire. D'après une étude de l'ANSES réalisée en 2017 sur les inégalités sociales face à l'alimentation, les personnes les plus diplômées mangent davantage de produits issus de l'agriculture biologique, de légumes et de produits laitiers que ceux qui ont arrêté l'école après le collège, qui consomment davantage de produits carnés, de pommes de terre et soda.

Sur le département de l'Aude, l'association « Manger Bouger 11 » travaille déjà sur cet enjeu en ayant pour objectif d'améliorer la santé des enfants et jeunes en situation de surpoids, en appui avec des diététiciens, éducateurs sportifs, médecins et enseignants. Elle propose un programme d'accompagnement et suivi individuel (consultations...) et collectif (séances de sport, ateliers cuisine...) pour ces publics.

- **INFOS ET CHIFFRES CLES**

- 21,5% de la population de l'agglo vit sous le seuil de pauvreté
- La consommation moyenne de protéines des Français est 40% supérieure aux recommandations
- Plus de 80% des adultes Français de 18 à 79 ans ont un comportement sédentaire
- 80% des dépenses alimentaires des Français concernent des produits transformés
- Les risques de développement de maladies pour parties dues à notre alimentation comme l'obésité, le diabète et l'hypertension, accentués chez les personnes en situation de précarité alimentaire

- **PROBLÉMATIQUES ET FREINS PARTAGES LORS DES FABRIQUES**

Compte tenu du fort taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté sur l'agglo et de la répartition des populations à risque de précarité alimentaire sur le territoire, la précarité alimentaire a été identifiée comme un enjeu phare propre au territoire de Carcassonne Agglo. En ce sens, il a fait l'objet d'une Fabrique, un atelier rassemblant les parties prenantes du territoire concernées par ce sujet. Lors de ce moment ont été partagés les problématiques et freins associés.

• **ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une prise de conscience croissante des liens entre agriculture, alimentation santé et environnement pour la grande majorité des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Un profil de vulnérabilité face à la précarité alimentaire très important avec des « poches » de précarité visibles et inégalement répartis sur le territoire selon la typologie des publics les plus à risque • Des comportements alimentaires généralement souvent déséquilibrés d'autant plus chez les personnes en situation de précarité alimentaires avec des excès en sel, protéines, gras, sucre et des déficits d'apport en fibres • Des modes de vie majoritairement sédentaires qui accentuent les risques de développement de maladies chroniques en lien avec l'alimentation
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • La réintroduction de légumineuses dans les systèmes de grandes cultures et dans l'assiette des habitants du territoire, pour rééquilibrer l'apport en protéines et en fibres et dont l'augmentation de la consommation est fortement recommandée par le dernier Plan National Nutrition Santé (PNNS4) • Le développement de filières fruits et légumes frais locales, pour pallier aussi au déséquilibre constaté de consommation actuel • La sensibilisation de tous les publics aux liens entre agriculture, alimentation, santé et environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • L'explosion des maladies en lien avec les déséquilibres alimentaires chez la majorité de la population, notamment chez les plus jeunes • L'augmentation de la part des personnes en situation de précarité alimentaire

ENJEUX

- La lutte contre la précarité alimentaire notamment dans les zones les plus à risques, et différenciée selon les profils de vulnérabilité (familles monoparentales, chômeurs, personnes âgées...)
- La transition des régimes alimentaires à mettre en lien avec l'évolution de l'agriculture locale (réintroduction de légumineuses, soutien de la relocalisation de la filière fruits et légumes frais)
- L'accompagnement de tous les publics vers l'adoption d'une alimentation plus saine et durable, notamment les plus jeunes

• **PISTES D'ACTION PROPOSEES LORS DES FABRIQUES ET DES ASSISES**

Communes aux chapitres « Restauration hors domicile » et « Ecosystème social – Focus sur la précarité alimentaire »

<p>Lutter contre la précarité économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une tarification différenciée aux produits locaux (paniers solidaires, caisse avec dons, marchés de producteurs avec prix solidaires...) • Expérimenter et éventuellement adopter une Sécurité Sociale Alimentaire à l'échelle locale • Encourager l'autoproduction et diversification des productions pour stabiliser les revenus • Faciliter l'accès à l'aide alimentaire pour les étudiants
<p>Faciliter la mobilité des personnes, diminuer la distance géographique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les actions qui facilitent la mobilité et l'accès au lieu de consommation (bus à zéro €, parkings gratuits le samedi...) • Mettre en place des bistrots paysans dans les épiceries locales
<p>Sensibiliser, former, communiquer</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la mise en place d'ateliers de cuisine (à corrélérer avec la diffusion, le développement de carnets de recettes) • Œuvrer en restauration collective sur les jeunes publics pour sensibiliser sur le bien manger • Former les auxiliaires de vie pour sensibiliser les publics âgés et mieux les accompagner • Développer d'un camion de cuisine pour ateliers de cuisine itinérants (en lien avec les trois lignes ci-dessus) • Développer un kit de communication multi-supports (fiches comparatives de prix, guide de l'alimentation, carnets de recettes...) et cibles • Education aux habitudes alimentaires (saisonnalité, produits locaux) • Promouvoir et former les citoyens à la mise en place de jardins partagés avec l'appui des communes (mise à disposition) • Mettre en place un marché solidaire à partir des produits issus du gaspillage agricole • Organiser des sessions de cueillette chez les producteurs lorsqu'ils ont des surplus
<p>Favoriser le lien social</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la mise en place de zone de cuisine collective • Ouvrir la restauration collective aux citoyens

Faire évoluer les pratiques d'achats et de cuisine en restauration collective publique et privée

- Education au goût des enfants et sensibilisation des parents
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire, gestion des restes et biodéchets (compostage, poulaillers, méthanisation...)
- Formation des cuisiniers et des agents qui distribuent les repas
- Réfléchir à des complémentarités entre établissements d'une même commune
- Retours d'expériences d'autres communes
- Visites de fermes
- Diminuer le gaspillage en mettant en place des partenariats entre restauration collective et familles en précarité
- Communes en gestion directe :
 - Mutualisation des équipements (cuisine collective) ou commandes groupées
 - Accompagnement sur les questions liées à la réglementation sanitaire
 - Appui de diététiciens pour l'élaboration des menus
 - Structurer les producteurs pour faciliter les commandes (annuaire des producteurs, groupements de producteurs)
 - Installer un agriculteur communal salarié pour livrer la cantine
- Cas de gestion concédée :
 - Intégrer des critères pour l'approvisionnement en produits locaux dans les marchés publics
 - Mutualiser les marchés

G. LE TERROIR, LE TOURISME, LA GASTRONOMIE

- ELEMENTS DE CONNAISSANCE

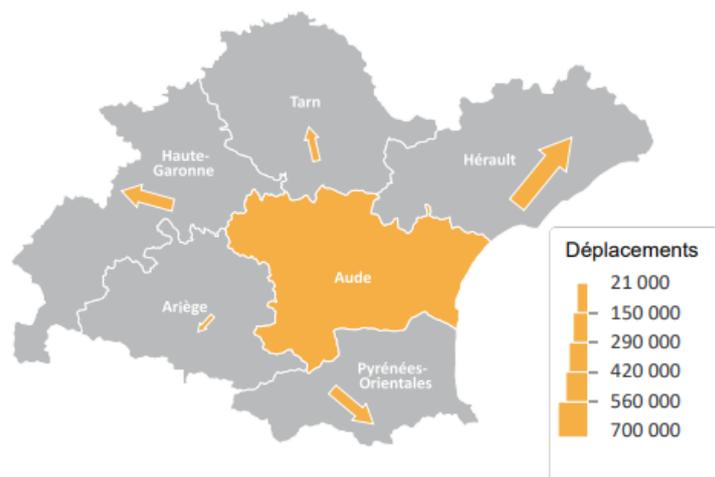
Carcassonne Agglo est un territoire très touristique qui possède de nombreux sites particulièrement visités à l'échelle du département de l'Aude. En période estivale, le tourisme est particulièrement développé avec une affluence qui peut être multipliée par 5 par rapport à la fréquentation hivernale.

En centralité de l'agglo, la Cité Médiévale de Carcassonne et le Canal du Midi attirent tous les ans de nombreux visiteurs et constituent 2 sites remarquables qui font l'objet de distinctions spécifiques (classement UNESCO, classement Grand Site de France ...) malgré une baisse du nombre de visiteurs liée aux périodes de confinement en 2020. D'autres sites du Pays Cathare contribuent également à sa renommée touristique par exemple le château de Lastours, l'abbaye de Villelongue, l'abbaye de Caunes-Minervois, le gouffre de Cabrespine, la grotte de Limousis, les carrières de marbre de Caunes, Montolieu village du livre, la maison de la Truffe Villeneuve minervois...

Le canal du midi intègre de larges voies cyclables accueillant de nombreux cyclistes et nautiques mais pouvant être discontinues sur le territoire de l'Agglo. Cependant, la voie verte qui longe le canal et permet une circulation facilitée n'est pas continue au niveau de Carcassonne Agglo ce qui freine le développement des pratiques. Ce tronçon est inscrit au Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes comme élément à consolider.

Depuis 2016, à l'issue de la mise en œuvre de la loi NOTRE, l'office du tourisme de Carcassonne Agglo est doté de la compétence tourisme dont la mission s'articule autour de 4 axes :

- L'accueil des touristes,
- La promotion de la destination,
- La coordination des acteurs professionnels du tourisme
- La valorisation du programme d'animation touristique annuel (ballades vigneronnes, musique du monde, feu d'artifice...)



Source : Flux Vision Tourisme 2020



Déplacements des touristes et positionnement de l'Aude (Source : Flux Vision Tourisme 2020)

D. Cité Médiévale de Carcassonne et Centre Historique de Narbonne

L'enquête Sites Majeurs évalue, aux moyens d'éco-compteurs et d'une étude qualitative, la fréquentation quotidienne de la Cité Médiévale de Carcassonne (2 Eco-Compteurs) et du Centre Historique de Narbonne (3 Eco-Compteurs).

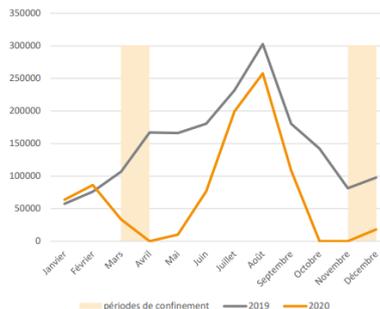
1. Cité Médiévale de Carcassonne



* sur la base des ratios redressés

PERIODE	FREQUENTATION 2019	FREQUENTATION 2020	EVOLUTION
Janvier	57 439	63 688	11 %
Février	76 150	86 171	13 %
Mars	106 864	33 538	- 69 %
Avril	166 976	0	- 100 %
Mai	166 258	10 087	- 94 %
Juin	180 413	76 561	- 58 %
Juillet	231 897	199 400	- 14 %
Août	302 818	257 849	- 15 %
Septembre	180 420	109 037	- 40 %
Octobre	142 302	NC*	-
Novembre	81 331	NC*	-
Décembre	97 754	18 125	- 81 %
TOTAL	1 790 622	854 460	- 52 %

* Problème de comptage (absence de compteur)



Source : CRP Consulting 2020

Au total, sur l'année 2020, 854 460 touristes et excursionnistes ont visité la Cité Médiévale entre janvier et septembre 2020. Sur la période, la baisse de fréquentation enregistrée par rapport à 2019 est de 52%, soit une perte de près de 444 320 visiteurs. La fréquentation est presque divisée par deux.

Les grands week-ends de juillet et d'août sont aussi impactés que le reste de la saison (-21% sur le week-end du 15 août).

20 SITES DE VISITES ET DE LOISIRS

Evolution de la fréquentation de la cité médiévale de Carcassonne entre 2019 et 2020, effets de la crise sanitaire (Source : Flux Vision Tourisme 2020)

Bien que le territoire soit très fréquenté, les touristes restent souvent très peu de temps sur la ville de Carcassonne mais passent néanmoins plus de temps (plusieurs jours, semaines en moyenne) dans les autres communes aux alentours. Ces dernières années, a aussi été constaté par le Service Tourisme de Carcassonne Agglo un certain phénomène de « rejet de sur fréquentation » par les touristes, qui font le retour d'une visite de la Cité Médiévale de Carcassonne peu confortable. Ce phénomène récent préoccupe les services et interroge l'évolution des conditions d'accueil des visiteurs. Le Service Tourisme de Carcassonne Agglo constate par ailleurs une hausse importante de visiteurs qui souhaite avoir accès une offre de tourisme plus responsable.

Plus spécifiquement, les démarches de valorisation du terroir et de l'agriculture sont très bien développées avec une forte volonté de développer l'œnotourisme sur le territoire. Des réflexions sont en cours en vue de valoriser l'afflux massif touristique sur la Cité, notamment par la mise en place d'une boutique en haut de la cité. Depuis 2017, le Service Tourisme de l'Agglo porte ainsi la marque collective « Vignobles et découvertes » pour distinguer et valoriser les produits issus de la viticulture du territoire. Attribué pour une durée de 3 ans par Atout France, ce label permet aussi de valoriser l'offre touristique en hébergement, restauration, visite de caves, ou encore musées. En 2022, 28 caveaux, 15 hébergements, 6 restaurants et 11 activités et sites patrimoniaux étaient labellisés Vignobles et Découvertes. L'office du tourisme du Grand Carcassonne anime en parallèle près de 40 « Balades Vignerones », permettant de suivre des vignerons sur leurs exploitations et déguster leurs produits.



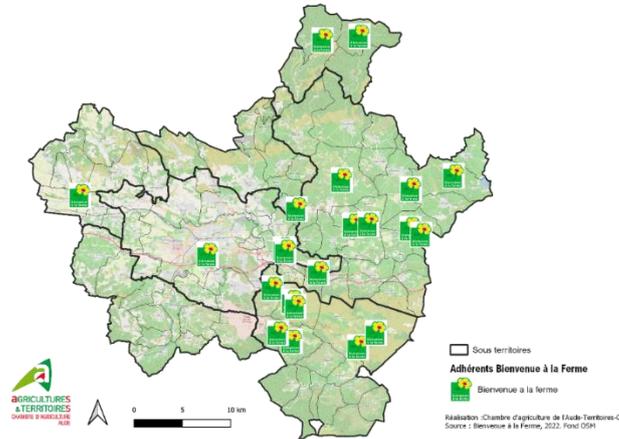
Le domaine viticole du lycée agricole Charlemagne, dont le caveau a été récemment rénové avec l'aide du Conseil Régional Occitanie et converti à l'agriculture biologique, constitue un véritable « lieu totem » pour la mise en valeur de la spécialisation viticole du territoire offrant une vue remarquable sur la cité de Carcassonne et expérimentant la mise en place de pratiques agroécologiques comme l'implantation de couverts végétaux (luzerne, lin, blé, trèfles, fétuque, lentilles, pois, avoine, moutarde...) en partenariat avec l'INRAE de Toulouse-Occitanie et les étudiants du lycée agricole.



A gauche : Vue du caveau du domaine viticole du Lycée Charlemagne (Source : Grand Carcassonne Tourisme). A droite : Etudiants du lycée agricole Charlemagne semant à la volée des graines de couverts (Source : L'indépendant 2022)

Au-delà de vignobles et découvertes et des balades vigneronnes, d'autres démarches viennent plus largement appuyer la valorisation des produits du territoire auprès de ses habitants et touristes comme la marque Pays Cathare, qui représente 136 produits labellisés et dont la moitié est issue de la filière viticole (voir encart dans la fiche « Circuits de Proximité » pour en savoir plus sur la marque).

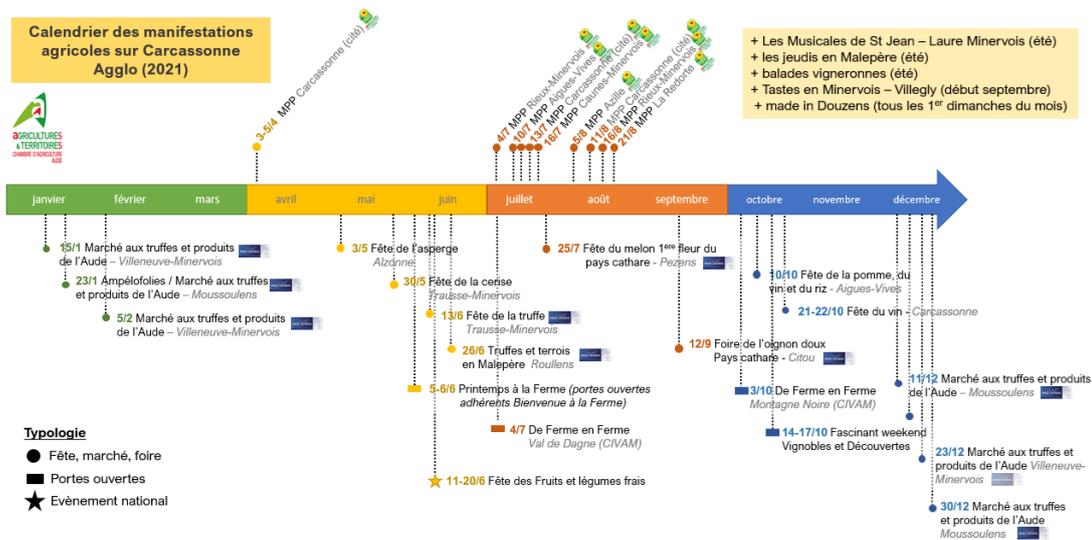
L'agritourisme constitue par ailleurs une diversification des activités agricoles et un complément de revenu pour les exploitations agricoles : en 2020, 60 exploitations agricoles proposent une activité de tourisme, hébergement ou loisirs tandis que 161 pratiquent la vente directe. Le réseau « Bienvenue à la Ferme » animé par la Chambre d'Agriculture de l'Aude, permet de valoriser ces exploitations agricoles du territoire engagées dans ces démarches. Sur Carcassonne Agglo, 23 fermes appartiennent à ce réseau.



Carte des adhérents Bienvenue à la ferme (Source : Chambre d'agriculture de l'Aude, 2022)

En outre, de nombreuses manifestations et événements mettent en avant les produits agricoles (Cf fiche filières minoritaires) :

- Marchés de Producteurs de Pays : 10 dates en 2021
- Fêtes, Foires, manifestations : 13 dates en 2021 = marché aux truffes, foire au gras, fête des vins, fête de l'oignon doux, fête de la cerise, fête du melon, fête de la pomme du riz et du vin,
- Evènements = apéritifs fermiers Bienvenue à La Ferme, Tastes en Minervois, Printemps à la Ferme, De Ferme en Ferme (Val de Dagne et Montagne Noire), Balades vigneronnes, truffes et terroir en Malepère, les jeudis en Malepère



Calendrier des manifestations agricoles sur Carcassonne Agglo sur l'année 2021 (Source : Chambre d'Agriculture de l'Aude)

Enfin, les restaurants étoilés en présence sur le territoire (Le Puits du Trésor, La Barbacane) ou à proximité aussi un rôle important pour soutenir l'attractivité touristique du territoire et promouvoir le terroir et la gastronomie locale auprès du grand public en valorisant des produits ou recettes locales dans leurs menus (riz de Marseillette, volailles fermières, croquant aux amandes, champignons de montagne...). Ces professionnels sont de véritables ambassadeurs des produits de qualité issus du territoire notamment dans le cadre de manifestations mondiales reconnues comme Goût de/Good France.



2 restaurants étoilés en présence sur le territoire
(Source : Guide Michelin 2022, traitement CERESCO)

Cette forte concentration sur le territoire des démarches de valorisation via le tourisme et de culture à forte valeur ajoutée doit néanmoins être mise en lien avec la forte précarité présente par ailleurs sur le territoire (décrite ci-dessus) : pour une partie non négligeable du territoire, ces productions restent économiquement inaccessibles. Un point de vigilance est donc à mentionner concernant le développement de ces filières à haute valeur ajoutée orientée vers le tourisme : pour gagner en résilience alimentaire, le territoire devra équilibrer leur développement avec celui de filières locales nourricières équitables, visant à nourrir sa population.

• INFOS ET CHIFFRES CLES

- Un acteur clé facilitateur et coordinateur des nombreuses démarches de valorisation du terroir et du patrimoine culinaire en présence : l'Office de Tourisme de Carcassonne Agglo
- Un secteur touristique très développé avec 800 professionnels du tourisme présents sur le territoire
- 2 sites touristiques remarquables et reconnus à l'échelle nationale : la Cité Médiévale de Carcassonne et le Canal du Midi
- Entre janvier et septembre 2020, une baisse considérable (-52%) de visiteurs de la Cité Médiévale de Carcassonne avec seulement 854 460 touristes, mais un regain à l'issue des périodes de confinement allant même jusqu'à entraîner un phénomène de sur fréquentation du site
- De nombreuses démarches de valorisation du terroir et de l'agriculture du territoire (offre de produits et de services) :
 - 40 balades vigneronnes
 - 28 caveaux, 15 hébergements, 6 restaurants et 11 activités et sites patrimoniaux labellisés Vignobles et Découvertes
 - 136 produits labellisés « Pays Cathare »
 - 23 fermes appartiennent au réseau « Bienvenue à la ferme »
 - 10 marchés de Producteurs de Pays
- Un point de vigilance : des filières à haute valeur ajoutée orientée vers le tourisme et peu à la population du territoire (marquée par une forte précarité), et à équilibrer avec le développement de filières nourricières.

• **ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire qui possède 2 sites touristiques remarquables : la Cité Médiévale de Carcassonne et le Canal du Midi, générant annuellement un afflux massif de visiteurs • De nombreuses démarches de valorisation du terroir et de l'agriculture du territoire présentes : le label Vignobles et Découvertes, les balades vigneronnes, la marque Pays Cathare, le réseau Bienvenue à la Ferme • Un secteur touristique très développé • De nombreux évènements en lien avec la promotion des filières • La qualité des paysages diversifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Un afflux de « passage » sur la ville de Carcassonne, souvent inférieur à un jour • Des périodes de confinement qui ont pénalisé l'afflux touristique moyen des grands sites touristiques du territoire • Des professionnels pas toujours qualifiés pour l'accueil • Des produits à haute valeur ajoutée peu accessibles à la population du territoire, marquée par une forte précarité.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Le développement d'une initiative collective en haut de la Cité Médiévale de Carcassonne comme une boutique des vins pour promouvoir l'agriculture du territoire, qui bénéficie d'un afflux massif touristique - Le développement d'une offre de services de tourisme plus responsable - Nouveau schéma touristique travaillé actuellement par l'ADT - Valorisation des productions auprès de la clientèle touristique notamment les produits à forte valeur ajoutée (huile d'olive, produits truffés, ...) • Lien à développer entre les acteurs du tourisme (hébergeurs, sites touristiques, ...) et les agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Un phénomène de rejet de sur fréquentation constatée ces dernières années accentué, qui découragerait de plus en plus des visiteurs de se rendre sur la Cité Médiévale de Carcassonne • La fréquentation instable depuis la crise sanitaire et la crise économique actuelle • Le nombre important d'évènements (notamment en saison estivale) qui se concurrencent • La multiplicité des marques territoriales et locales pouvant rendre difficile leur lisibilité et articulation voire entraîner de la confusion et méfiance des consommateurs

ENJEUX

- L'accompagnement des agriculteurs sur la qualification, la structuration et la promotion de leur offre de produits et services.
- Le maintien des nombreuses démarches de valorisation du terroir et de l'agriculture du territoire auprès de tous les habitants et des touristes
- L'évolution de l'offre de services touristiques en lien avec les évolutions de la demande sociétale (une offre plus responsable, l'accès aux exploitations en mobilité douce via la voie verte ou le canal, des visites confortables...)
- Le développement et la valorisation, en complément, de filières locales nourricières accessibles aux habitants du territoire

• PISTES D'ACTION PROPOSEES LORS DES ASSISES

<p>Valoriser le vignoble Carcassonnais et la cuisine de tous les produits issus du territoire auprès des habitants et de la clientèle touristique de la cité de Carcassonne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier l'opportunité de développement d'une boutique des vins en haut de la cité de Carcassonne • Promouvoir l'introduction et la valorisation des produits agricoles issus du territoire auprès d'un réseau d'ambassadeurs stratégiques de la cité (restaurateurs, artisans boulangers, bouchers...)
<p>Renforcer les initiatives d'agro tourisme existantes dans toutes les communes de l'agglo</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les lieux « totem » et la grande offre événementielle existante pour valoriser les produits emblématiques et de qualité présents sur l'ensemble du territoire, notamment ceux encourageant la diversification des filières agricoles comme : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les Marchés et fêtes de la truffe, conservatoire trufficole du Cabardes ○ La Fête de la Châtaigne ○ La Foire de la Pomme, du Vin et du Riz à Aigues-Vives ○ La Fête de l'Oignon doux ○ Les ballades vigneronnes ○ Le réseau de fermes adhérentes à la démarche « Bienvenue à la ferme » • Soutenir les initiatives permettant de valoriser la réintroduction de l'élevage sur le territoire notamment les systèmes en polyculture élevage (ballades en paysage d'éleveurs, éco pâturage...) • Encourager le déploiement d'une offre de services agro touristiques plus écologique et en accord avec l'évolution de la demande des consommateurs • <i>Ex : le constat d'une hausse de la demande en vins issus de la biodynamie à Trèbes</i>

<p>Mieux valoriser les produits de qualité issus du territoire et l'identité gastronomique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux promouvoir les produits alimentaires bénéficiant de la marque « Pays Cathare », communiquer sur le sens et les critères de cette démarche territoriale existante à l'échelle du département auprès des acteurs de la distribution pouvant favoriser sa mise en avant (GMS, épiceries spécialisés, restaurants...) • Mettre en avant les bienfaits de l'adoption d'un régime diversifié pour la santé et l'environnement auprès du grand public, en partie basé sur des productions locales du territoire et s'appuyant sur des filières de diversification en émergence et issus d'une démarche de qualité (BIO, sous autres SIQO..) • Mettre en avant la qualité et la diversité du terroir Occitan (« meilleur grenier de France » selon Prosper Montagné) lors de la fête annuelle nationale de la gastronomie (Good/ Goût de France) en mobilisant des restaurants gastronomiques partenaires de l'opération
---	--

PARTIE 2

L'OFFRE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

A. PORTRAIT AGRICOLE DU TERRITOIRE

- ELEMENTS DE CONNAISSANCE

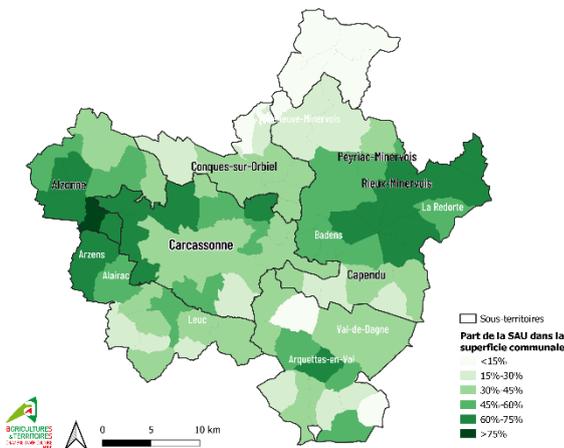
Un territoire à dominante viticole mais une diversité de production réparties sur le territoire

L'agriculture de Carcassonne Agglo occupe 44 700 hectares soit 42% de la superficie du territoire et représente 18% de la surface agricole du Département. Cette densité est inégalement répartie sur l'agglomération en lien avec le relief et l'hydrographie, composant une **mosaïque agricole entre le sillon carcassonnais encadré de reliefs propices à l'élevage d'herbivores, tandis que les plaines et coteaux sont viticoles. La viticulture est la première orientation agricole** pour 63 des 83 communes de l'agglomération et occupe 20 181 hectares de la SAU des exploitations en 2020 soit 50%, et près de 80% des exploitations.

L'activité viticole est située dans la plaine du Carcassonnais, dans le Val de Dagne et sur les contreforts montagneux : Malepère, Cabardès, Minervois, Piémont d'Alaric.

Les **grandes cultures** (céréales et oléoprotéagineux) représentent la 2^{ème} orientation agricole en nombre d'exploitations et se situent plutôt à l'ouest de l'agglomération en allant vers la **plaine du Lauragais**.

L'élevage d'herbivores (ovins, caprins et bovins viande), plutôt implanté sur les contreforts montagneux, est basé sur des modes **d'élevage extensif. Les surfaces fourragères ont fortement progressé en 10 ans et sont au 2^{ème} rang des surfaces agricoles** avec 10 500 ha soit 25% déclarés à la PAC.

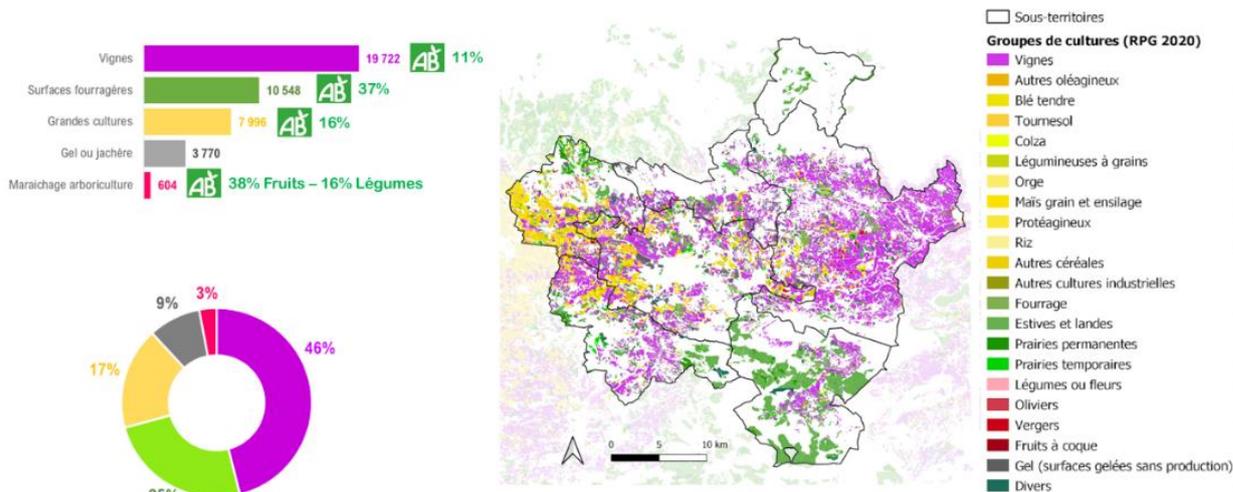


Part de la SAU dans la superficie communale.

(Source : RA2020, traitement CA11).



Orientations
(Source)



Registre Parcellaire Graphique 2019 pour Carcassonne Agglo. Traitement CA11
(Source : Données bio 2019 : Agence Bio)

Déclin du nombre d'exploitations et augmentation de la SAU moyenne

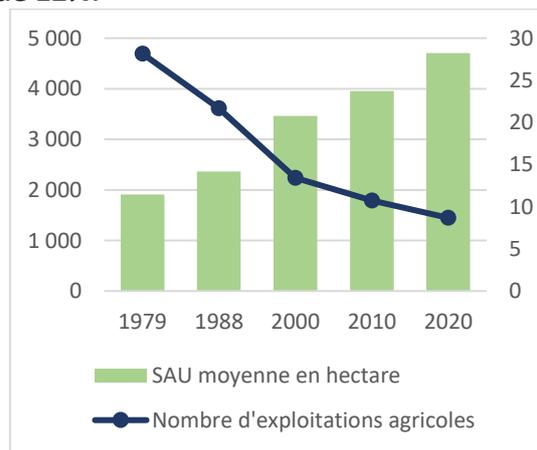
Le recensement général agricole 2020 dénombre pour Carcassonne Agglo 1 448 exploitations agricoles pour une SAU (Surface Agricole Utile) de 40 875 hectares et un PBS (Produit Brut Standard) de 152 722 milliers d'euros.

Le nombre d'exploitations poursuit la tendance à la baisse avec -19 % d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020 soit une dynamique analogue à la moyenne nationale (20%) contre -16% à l'échelle départementale.

Cette évolution est inégale selon les filières. Dans l'Aude on constate ainsi une diminution de -20% de viticulteurs alors que **les effectifs dans les autres cultures permanentes comme l'arboriculture et le maraichage sont en hausse de 12%**.

Les micros et petites exploitations⁴ sont majoritaires, on en dénombre 949 soit 2/3 des exploitations agricoles de l'agglomération. Leurs effectifs ont diminué de 22% entre 2010 et 2020 tandis que les exploitations de grande taille économique progressent de 4%. Ces exploitations de grandes tailles représentent 33% de la SAU et 46% de la Production Brute Standard en 2020.

La taille moyenne progresse de 18% entre 2010 et 2020 et atteint 28,2 hectares de SAU moyenne par exploitation, allant de 7,4 ha à 85,3 ha. **La forme d'exploitation est majoritairement individuelle, elle concerne 77% des exploitations** tandis que 3% sont en GAEC, 7% en EARL et 13% sous autre statut.



Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne dans les communes de Carcassonne agglo. (Source : RA, traitement CA11).

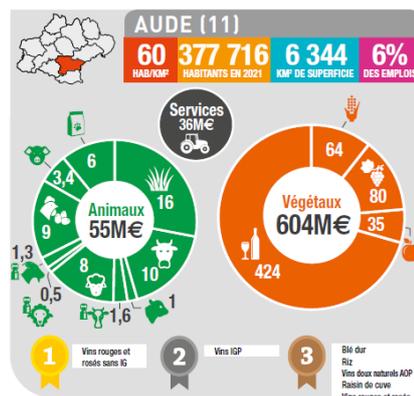
⁴ Micro et petite taille économique = exploitations agricoles dont le potentiel de production brute standard (PBS) est inférieur à 100 000 euros annuels

Le secteur agricole et agroalimentaire : source d'emploi et d'économie mais en recul

En termes d'emploi, le secteur de la production agricole représente 2002 ETP (équivalent temps plein) dont 1609 chefs d'exploitations avec 28% de femmes. On constate une **érosion importante avec -19% de chefs d'exploitations par rapport à 2010 et -8% de la main d'œuvre totale**. Les saisonniers et salariés occasionnels représentent 2045 actifs pour 298 ETP soit 15% du volume de travail total, et restent plutôt stable par rapport à 2010. En revanche, **la main d'œuvre familiale dans les exploitations baisse fortement (-45% par rapport à 2010)** et est compensée pour partie par l'augmentation de co-exploitants et des salariés permanents.

Le secteur d'activité de l'agriculture représente 2053 emplois soit 4,7% des emplois, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne départementale (6,2%). Par rapport à la population, on compte 1,15 agriculteur pour 100 habitants.

La Production Brute Standard Totale de Carcassonne agglo est de 152 M€ soit 27% de l'économie départementale. Dans l'Aude, l'agriculture génère 604 M€ pour les productions végétales et 55 M€ pour les produits animaux.



Chiffres clés de l'économie agricole dans l'Aude. (Source : CA11)

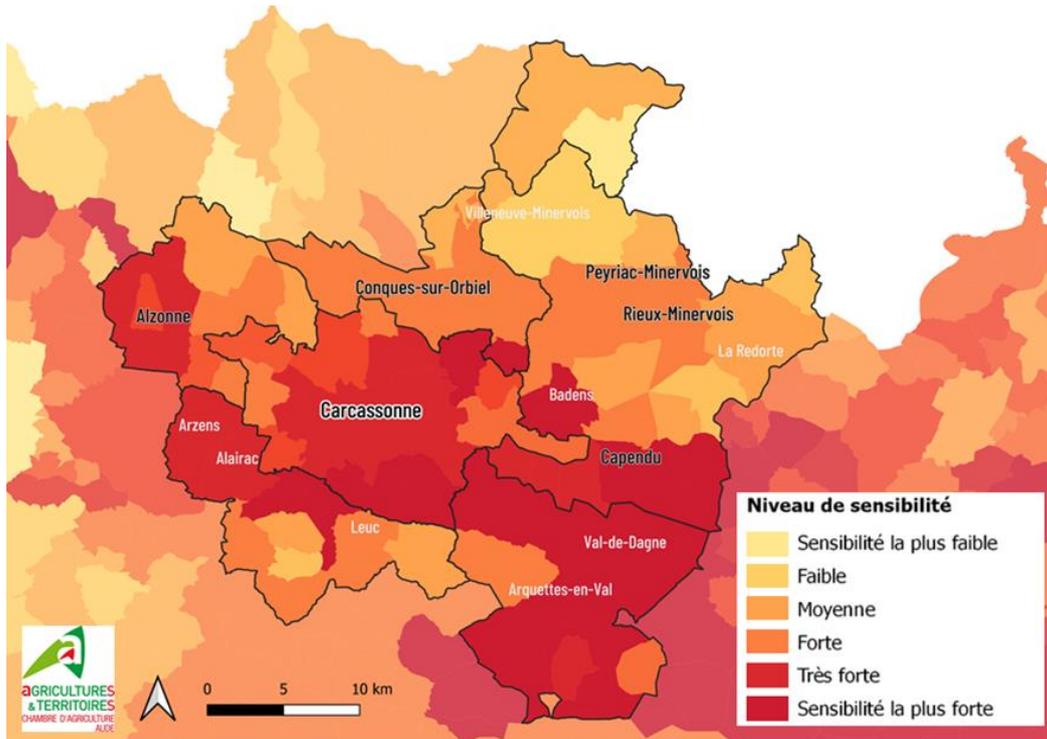
La dynamique agricole à l'échelle de l'agglomération est donc à la **concentration (baisse du nombre d'exploitation couplée à une augmentation de la SAU par exploitation)** et à la **baisse des ETP agricoles**. Elle est en ce sens analogue à la dynamique nationale. Toutefois, l'Agglo est animée par une tendance qui lui est propre, la baisse de la SAU totale (-4,5% en 10 ans) notamment poussée par un enrichissement croissant.

Sensibilité au changement climatique et accès à l'eau

Pour l'agriculture, les principaux effets du changement climatique sur le territoire de l'agglo seront une évolution des températures à la hausse, une augmentation de l'intensité des pluies extrêmes, une baisse de 10% en 50 ans des précipitations à Carcassonne ainsi que des étages plus précoces et plus sévères.

L'hétérogénéité de la géographie et de l'aménagement du paysage à l'échelle de l'agglo sont, entre autres, à l'origine de niveaux de sensibilités différents de chacun des secteurs.

Les zones les plus sensibles aux risques climatiques sont le Val de Dagne, les Corbières viticoles, le cœur de l'agglo, et le Malepère. Le Nord de l'agglo et la Montagne Noire sont relativement moins sensibles à ses effets.



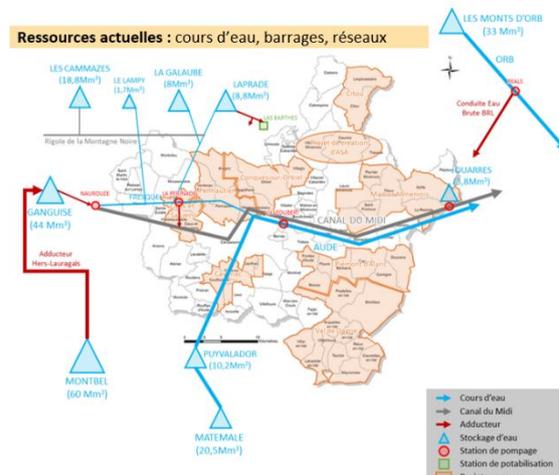
Sensibilité aux risques climatiques (Source : CA11, 2020)

Note de lecture : La graduation des couleurs est basée sur le score de sensibilité de la commune estimé comme la somme des degrés d'exposition à différents critères contribuant à la contrainte climatique pour les cultures : exposition au risque climatique, exposition au stress hydrique, part de SAU irriguée.

En réponse à la baisse de la pluviométrie et à l'intensité croissante des pluies résultantes, **l'irrigation a été développée sur le territoire.** Un réseau BRL existe à l'ouest près d'Alzonne ainsi que dans la zone d'Azille et Pépieux. Différentes ASA maillent le territoire par exemple au niveau de l'ancien étang de Marseillette ou de Castelnaud-La Redorte.

Le développement de réseaux d'irrigation fait l'objet de projets notamment dans le minervois Minervois ou de l'ASA de Cavanac.

A ce jour, l'irrigation concerne 5320 hectares irrigués soit 13% de la SAU en 2020. **Plus de 50% de la SAU en maraichage et cultures fruitières est irriguée, 21% de la vigne et 9% des surfaces en céréales-oléagineux-protéagineux.**



Carte des ressources actuelles en eau.
(Source : Carcassonne Agglo)

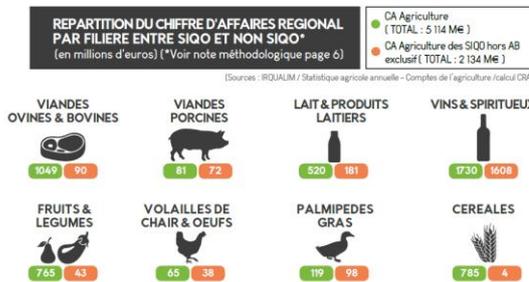
Valorisation des productions sous indication de qualité (IGP, AOC, AOP)

Le territoire de l'agglomération compte 7 AOP⁵ et 8 IGP⁶ viticoles, 2 appellations des filières oléicoles (AOC huile d'olive du Languedoc et Lucques du Languedoc), 3 AOP pour les produits fromagers (Roquefort, Rocamadour et Pelardon) et une IGP volailles du Lauragais.

La part des exploitations engagées dans une démarche de valorisation sous indication de qualité et d'origine (SIQO) est de 69% et diminue de 32% entre 2010 et 2020 avec 1000 exploitations engagées dans un signe officiel de qualité (y compris vin et hors bio). Cette baisse est due principalement à une diminution du nombre d'exploitations produisant des produits sous indication géographique protégée (**IGP : -37%**) en particulier au niveau de la filière viticole comme cela est détaillé dans le chapitre qui la concerne ci-après.

La part des exploitations valorisant des produits sous appellation d'origine contrôlée / protégée (AOC / AOP) est plus stable bien qu'en légère baisse (-5%). A l'échelle départementale, les exploitations concernées sont essentiellement des viticulteurs (92 %) qui commercialisent en moyenne 47 % de leur production sous SIQO.

Pour la Région Occitanie, le chiffre d'affaires des produits sous SIQO hors AB représente 42% du chiffre d'affaires agricole total, et jusqu'à 92% pour les vins et spiritueux.



Répartition du CA régional par filière SIQO ou non SIQO (Source : Irqualim, Observatoire économique des SIQO 2018)

• INFOS ET CHIFFRES CLES

- La vigne représente 50% de la SAU des exploitations de l'agglomération
- 1448 exploitations agricoles, - 19 % en 10 ans
- 28,2 ha de SAU moyenne, + 18% en 10 ans
- 2/3 des exploitations de petite taille économique (PBS <100 k€)
- Emploi majoritairement saisonnier
- Par rapport au Département de l'Aude, Carcassonne Agglo représente 19% des surfaces agricoles, 24% des exploitations agricoles et 27% de la Production Brute Standard.
- 13% de la SAU est irriguée
- 16% des exploitations et 23% des surfaces en bio (x 2,5 depuis 2010)
- 69% des exploitations engagées dans la production sous SIQO (en baisse)

⁵ AOP Languedoc, Cabardès, Corbières, Limoux, Malepère, Minervois, Minervois La Livinière

⁶ IGP Aude Côtes de Lastours, Aude Val de Dagne, Aude Côte de Prouilhe, Cité de Carcassonne, Coteaux de Peyriac, Coteaux de Miramont, Le Pays Cathare, Pays d'Oc

• **ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une diversité des contextes pédoclimatiques qui permet une diversité de productions • Des productions iconiques • Une dynamique forte de la production en Agriculture Biologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Une spécialisation du territoire et des exploitations dans la production viticole • Une baisse de la production valorisée en SIQO • Une baisse du nombre d'exploitations et de travailleurs agricoles couplées à une augmentation des surfaces
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une diversification des productions agricoles à l'échelle du territoire et des exploitations • Le développement de filières à haute valeur ajoutée (fruits et fruits à coque) 	<ul style="list-style-type: none"> • La vulnérabilité des systèmes de production à des ressources en eau de plus en plus limitées • La poursuite de la déprise agricole conduisant à de l'enfrichement

ENJEUX

- Maintien des activités agricoles existantes et de l'écosystème économique associé
- Développement de nouvelles productions et filières venant diminuer les risques climatiques et économiques

• **SOURCES MOBILISEES**

- INSEE, recensement de la population
- Données MSA, traitement ODR/CRAO
- Agreste, Recensement agricole 2020, et [Fiches de synthèse par EPCI](#), DRAAF Occitanie
- Agence de Services et de Paiement, Registre parcellaire graphique 2019 et 2020
- Agence Bio, données communales 2010-2020
- Irqualim, observatoire régional des SIQO

B. L'AGRICULTURE BIO SUR LE TERRITOIRE

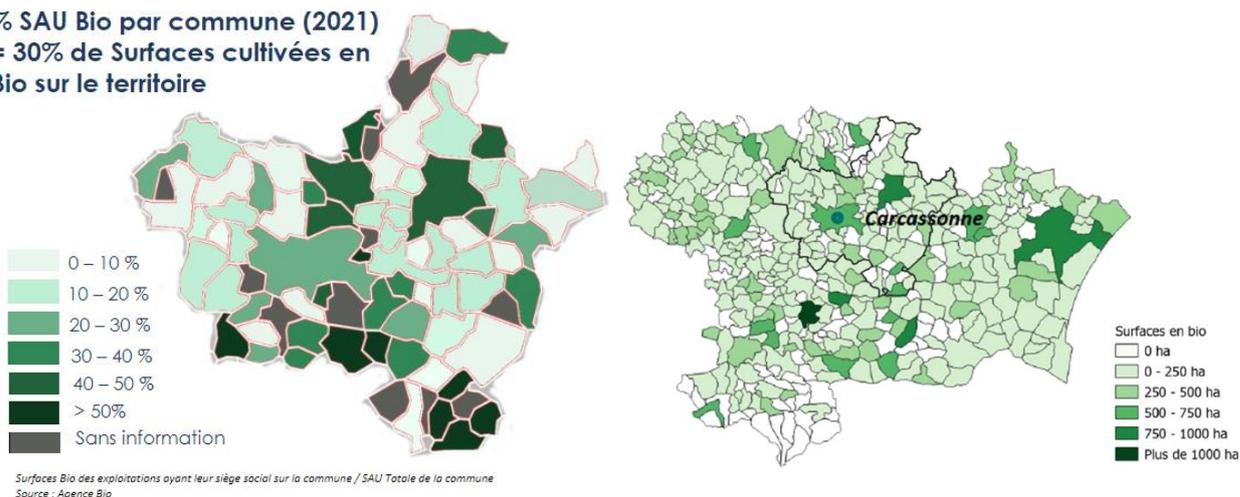
- ELEMENTS DE CONNAISSANCE

L'agriculture biologique en fort essor sur le territoire, au sein du 4^{ème} département bio de France

Le territoire a connu un **fort essor de ses filières en bio** : à l'échelle de l'agglomération, on compte 313 exploitations agricoles en bio ou en conversion (x 3,8 depuis 2010), qui représentent près de 19% des surfaces déclarées à la PAC en 2021 et 30% des exploitations.

Cette dynamique se retrouve sur le reste du Département, où le nombre d'exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique ou en cours de conversion a été multiplié par 2,9 entre 2010 et 2020 pour atteindre 1 398 exploitations en 2021 soit 23 % des exploitations. **En 2021, les surfaces bio ou certifiées AB ont atteint les 30 % des surfaces agricoles du département.** En 2021, l'Aude est ainsi le 4^{ème} département en termes de surfaces cultivées en bio ou en conversion, et le 6^{ème} département en termes de nombre de producteurs bio (Agence Bio).

% SAU Bio par commune (2021)
= 30% de Surfaces cultivées en Bio sur le territoire



Surfaces en agriculture biologique par commune sur Carcassonne Agglo et dans le Département de l'Aude en 2021 (Source : Agence Bio traitement BIOCIVAM 11)

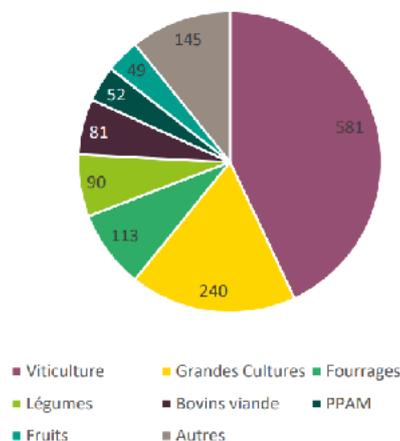
A l'instar du reste du département, **les principales surfaces en agriculture biologique sont les surfaces fourragères** avec 3515 hectares soit plus d'un tiers des surfaces. 2760 hectares de vignes sont en conversion ou certifiées soit près de **17% des surfaces du vignoble** alors que la moyenne nationale est de 20% (Agence Bio).

Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU
313 exploitations biologiques
ou en conversion en 2022
Dont 60% totalement en bio /40% Mixtes



Source : Agence Bio

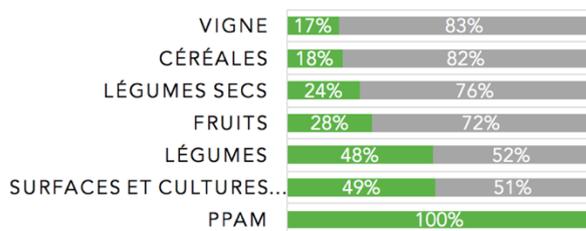
Production principale déclarée
des 1351 exploitations notifiées
dans l'Aude



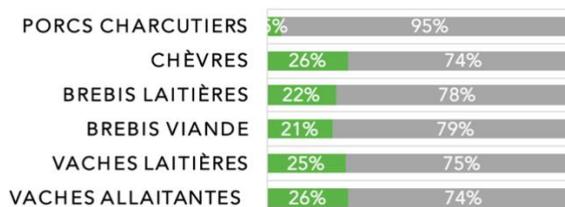
Source : Agence Bio

Les productions maraîchères, fruitières et en grandes cultures comptent entre 20 et 26% de surfaces en agriculture biologique. Ces chiffres se distinguent par leur hauteur, en comparaison aux valeurs nationales de la part de la SAU en AB (Agence Bio), témoignant d'une forte dynamique locale de développement de l'AB. Les chiffres des surfaces bio à l'échelle départementale (18% des grandes cultures, 28% des légumes, 48% des surfaces en fruits) sont encore plus marquants.

PART DES SURFACES CULTIVÉES
EN BIO & CONVERSION - AUDE



PART D'ANIMAUX ÉLEVÉS EN BIO ET
CONVERSION - AUDE



Part des surfaces cultivées et des animaux élevés en bio dans le département de l'Aude
(Source : Agence Bio 2021- traitement BIOCIVAM 11)

• **INFOS ET CHIFFRES CLES**

- L’Aude est le 4^e département bio en surfaces, et le 5^e département bio en nombre d’exploitations.
- L’agriculture bio représente 19% de la SAU des exploitations de l’agglomération.
- Un tiers des exploitations (30%) de l’agglomération ont tout ou une partie de leur production en agriculture biologique.
- 313 exploitations agricoles en agriculture biologique , x 3,8 depuis 2010
- 1/3 des surfaces bio sur le territoire sont viticoles
- L’agriculture bio représente en 2021 sur le département en pourcentage :
 - 18 % des grandes cultures
 - 28 % des légumes
 - 48 % des fruits
 - 100 % des PPAM (Plantes aromatiques et à parfum)
 - Plus de 20 % des cheptels caprins, ovins et bovins

• **ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES**

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une agriculture bio en dynamique et en plein essor • Une tendance d’autant plus marquée pour les fruits, légumes et PPAM 	<ul style="list-style-type: none"> • Une agriculture peu visible et peu connue sur le territoire • Des produits peu accessibles à la population en situation de précarité (manque de dispositifs d’accessibilité sur le territoire)
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des circuits de proximité orientés vers le bio qui maillent le territoire (Groupements d’Achats) + des circuits spécialisés sur Carcassonne • Une demande en fruits et légumes bio locaux plus élevée que la production actuelle • Des circuits de proximités qui souhaitent rendre accessible au plus grand nombre les produits bio 	<ul style="list-style-type: none"> • Une baisse de la consommation de produits bio au niveau national suite à la crise du Covid-19 • La fin des aides de la PAC au maintien l’agriculture biologique

ENJEUX

- Valoriser et Rendre visible la diversité et le dynamisme de l’agriculture bio sur le territoire
- Maintien et développement des surfaces et des exploitations en agriculture bio
- Développer l’offre locale en fruits et légumes bio pour répondre à la demande
- Développer des mécanismes d’accessibilité des produits bio locaux pour les plus précaires

• **SOURCES MOBILISEES**

- Agreste, Recensement agricole 2020, et [Fiches de synthèse par EPCI](#), DRAAF Occitanie
- Agence Bio, données communales 2010-2020
- Agence Bio, données traitées par InterBio Occitanie , Synthèse 2021 Aude

C. LA FILIERE VITICOLE

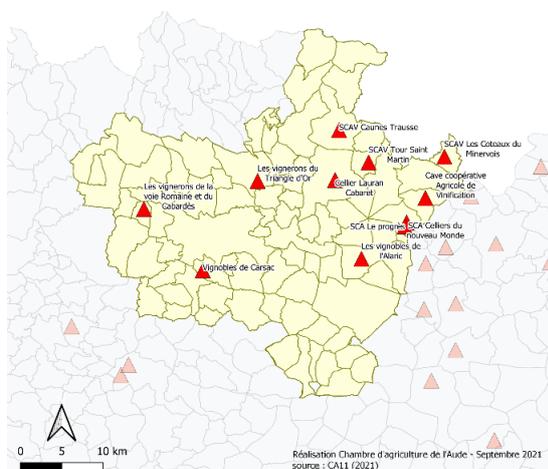
- ELEMENTS DE CONNAISSANCE

L'activité viticole dominante mais en recul

A l'échelle du Département, 2 agriculteurs sur 3 sont spécialisés dans la viticulture ce qui fait de l'Aude le 3^{ème} département viticole d'Occitanie en part des exploitations. Pour Carcassonne Agglo, cette proportion atteint **8 chefs d'exploitations sur 10**.

Sur le territoire de Carcassonne Agglo près de **50% de la SAU des exploitations est en vigne** contre 30% à l'échelle départementale, mais on constate une perte de plus de 2000 hectares de vignes depuis 10 ans sur 5500 ha de vigne en moins dans l'Aude.

Importance de l'organisation collective et des caves coopératives



Sièges de plusieurs caves coopératives du territoire de Carcassonne Agglo (Manquent Foncalieu, les Vignerons d'Azille, Alliance Minervois, Celliers du Palais abbatial, Costos Roussos) (Source : CA11).

14 caves coopératives ou groupes ont leur siège sur le territoire de l'agglomération, et sont situées en majorité dans le Minervois. Le territoire est également couvert par les aires d'apport d'autres caves n'ayant pas leur siège dans l'agglomération. Ainsi, une partie de la production est vinifiée hors territoire, et inversement.

Néanmoins, les coopératives connaissent depuis deux décennies un **mouvement de concentration et de fusions**. Par exemple la cave coopérative Les Vignerons du Triangle d'or est issue de la fusion des caves coopératives de Trèbes et Conques-sur-Orbiel en 2016. Les vignobles de l'Alaric sont le fruit de la fusion des caves coopératives de Barbaira, Capendu et Marseillette en 2019.

On retrouve également sur le territoire de l'agglo des groupes de caves de grande envergure comme les Vignobles Foncalieu basés à Arzens, union de 4 coopératives et 7 caves particulières (Les Vignerons de la Cité) qui représente 4000 hectares, 650 adhérents et 500 000 hL, vendus à 70% à l'export. Le Groupe Celliers Jean d'Alibert, est quant à lui basé à Rieux-Minervois et opère dans l'embouteillage et négoce en vins avec 12 millions de bouteilles par an. Il s'agit également d'une union de 5 caves coopératives et d'une dizaine de domaines et châteaux, pour un total de 1000 viticulteurs, 6000 ha, 400 000hL dont la Cave Alliance Minervois qui compte à elle seule 600 adhérents et 3000 hectares.

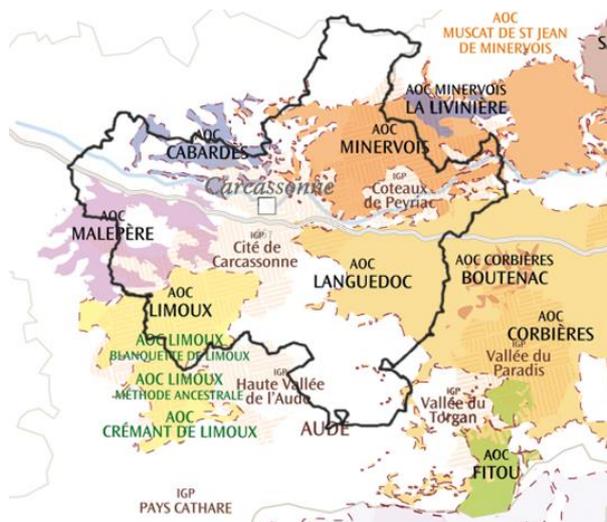
D'autres caves sont de plus petite taille comme la Tour Saint Marin à Peyriac-Minervois (35 adhérents et 300 hectares), ou de taille moyenne comme le Cellier Lauran Cabaret à Laure-Minervois (120 adhérents, 1000 ha et 50 000hL).

De nombreuses caves particulières existent sur le territoire de l'agglo en parallèle de cette organisation coopérative, tel que le montre l'exemple détaillé ci-dessous.

Appellations viticoles

En Occitanie, le secteur des vins et spiritueux représente 75 % du chiffre d'affaires des SIQO (Signes d'Indication de Qualité et d'Origine) soit près d'1,6 milliards d'euros. Au sein de ce secteur, toujours à l'échelle régionale, les IGP représentent près de 58 %, les AOP 40 % et les vins pour eaux de vie 2% (Source : Irqualim Observatoire économique des SIQO 2018).

Dans l'Aude, **les vins IGP et vins rouges sont majoritaires dans la production**, les volumes de vins rosés et vins sans IG en progression.



La valorisation sous appellation correspond à une montée qualitative opérée à partir de 1945. Sur le territoire de Carcassonne Agglo, on compte 7 AOP et 8 IGP viticoles. Elle comprend différents niveaux allant de l'échelle régionale avec l'AOC Languedoc, départementale avec IGP Aude, ou appellation locale comme IGP Cité de Carcassonne. Des démarches de hiérarchisation et de reconnaissance se poursuivent avec par exemple la candidature portée par le Cru Minervois auprès de l'INAO pour la reconnaissance de dénominations géographiques complémentaires « Terroir de Laure » ou « Terrasses de l'Argent Double »

Localisation des appellations viticoles (Source : Chambre d'Agriculture de l'Aude)

Ces appellations sont toutefois en perte de vitesse, avec une chute de 37% des exploitations produisant des IGP et de 5% des en AOP depuis 2010.

	Nombre d'exploitations ayant	Superficie en production (en ha)	Part de la superficie	Rendement moyen (en hl/ha)	Production de vins commercialisables (en hl)	Part des volumes
Détail par segments ⁷						
AOP	411 ↓	2 216 ↓	14 % ↓	39,6 ↑	90 865 ↓	9 % ↑
IGP	1 286 ↓	13 572 →	83 % ↓	63,3 ↑	868 053 ↓	86 % ↓
VSIG	299 ↓	536 ↓	3 % ↑	78,0 ↑	48 188 ↓	5 % ↑
Détail par couleurs						
Rouge	1 282 ↓	12 105 →	68 % →	58,8 ↑	713 740 ↓	65 % →
Blanc	682 ↑	3 087 ↑	17 % ↑	55,1 ↑	195 858 ↑	18 % ↑
Rosé	626 ↓	2 698 ↓	15 % ↓	68,8 ↑	189 850 ↑	17 % ↑
Tous segments et couleurs confondus	1 357	18 258		59,7 ↑	1 119 561 ↑	

Chiffres clés de la production viticole par segment et couleur dans les communes de Carcassonne agglo en 2019 et tendances d'évolution 2017-2019 (Source : France Agrimer, Observatoire de la viticulture, traitement Chambre d'agriculture de l'Aude)

⁷ Le détail par segment et couleur n'étant pas disponible pour toutes les communes, les proportions sont faites par rapport au total des données disponibles

Focus sur la viticulture bio (données régionales)

Avec 21% des surfaces viticoles en bio, l'Occitanie est la première région viticole de France et le plus grand vignoble bio français (36% des surfaces nationales en bio).

En 2018, l'Agence bio reporte que 41% des domaines viticoles d'Occitanie sont des caves particulières, précisant que ce chiffre sous-estime vraisemblablement la réalité en raison de nombreuses différenciation juridique des activités. Par ailleurs, 89 caves coopératives vinifient en bio 20% des volumes produits sur le territoire régional. Le Gard, l'Hérault et l'Aude sont les trois départements qui en compte le plus. Dans l'Aude, de plus en plus de caves coopératives développent des chais bio.

Viticulture et changement climatique

Les effets du changement climatique tels que l'augmentation des températures, de l'évapotranspiration, la fréquence et l'intensité des événements extrêmes ou la répétition des aléas climatiques (gel, grêle, sécheresse, épisodes méditerranéens ...) mettent en péril la production viticole qui nécessite **au minimum 250 mm de pluie pendant les périodes végétatives et de maturation**. En 2020, **21% des vignes des exploitations de Carcassonne agglo sont irriguées** soit 4255ha.

Viticulture et qualité de l'eau

Dans le département, le recensement par les services de l'état des captages pollués par les pollutions diffuses a mené à l'identification de 9 captages dit prioritaires. Parmi ces captages, trois d'entre eux sont localisés sur le territoire de Carcassonne Agglo et ont mené à la définition d'aires d'alimentation du captage (AAC) : L'AAC de la prise d'eau de Maquens (Carcassonne- 63 000 habitants desservis), le captage de Villemoustaussou (Puit Gayraud – 3300 habitants desservis), et le captage de la Redorte (Puit Darre L'Hort – 1100 habitants desservis). Par ailleurs, pour ces trois aires de captages, la problématique ciblée pour la mise en place d'actions visant à réduire les pollutions diffuses et à protéger la ressource en eau est la problématique « pesticides ».

Concernant l'AAC de la prise d'eau de Maquens, l'eau prélevée dans l'Aude est pompée dans l'Aude avant de subir plusieurs étapes de traitement dans l'usine d'eau potable de Maquens. Elle alimente les communes de Carcassonne, Berriac, Cazilhac, Fontiès d'Aude, Montirat, Palaja, Trèbes et de la communauté de communes du Piémont d'Alaric, soit environ 63 000 habitants. Cette ressource en eau superficielle est vulnérable et plusieurs substances actives ont été détectées dans les eaux brutes du captage (principalement glyphosate et son métabolite de dégradation, l'AMPA). Hormis un pic accidentel en 2001, la somme de substances actives mises en évidence par les différents relevés a toujours été inférieure à la limite de potabilité (0,5µg/L) mais certaines substances actives occasionnent des dépassements de seuil (10 dépassements de seuils pour l'AMPA et 2 dépassements pour le glyphosate entre 2004 et 2013). L'AAC délimitée qui alimente le captage est répartie sur 3 départements et 166 communes, et repose principalement sur le bassin versant de l'Aude : au sein de l'AAC, la zone de protection prioritaire compte 65 communes et 57 000 ha.

Parmi les actions prioritaires ciblées pour la protection de la ressource en eau figurent les actions en faveur de la réduction de l'utilisation des herbicides en zone agricole (amélioration des pratiques de désherbages par des usages raisonnés réduisant les IFT, par recours à des techniques alternatives, par la création d'aires de remplissage ou de lavage). En zone non agricole, les actions ciblées concernent la réduction des usages de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux.

Ce territoire compte 23 % des surfaces occupées par la viticulture, et la zone de protection concerne 4 caves coopératives et près de 1300 sièges d'exploitation.

Evolution des pratiques pour améliorer la qualité de l'eau : quelles solutions ?

Les données du Syndicat Mixte Réseau 11 indiquent qu'en 2019 :

- 93 exploitations ayant des parcelles agricoles au sein de la zone de protection du captage soit 8% d'entre elles ont pu bénéficier des aides MAEC pour réduire voire supprimer l'usage des pesticides et ainsi limiter l'impact sur la ressource en eau sur l'équivalent de 3% de la surface de la zone de protection.
- Un total de 4 163.50 ha ont été déclarés en agriculture biologique toutes cultures confondues.
En viticulture, cela représente 10% de la surface totale en vignes de la zone de protection du captage soit 923 ha.

Ces actions, si elles représentent un avancement, ne concernent qu'une petite proportion des surfaces (10%) et des exploitations (8%) concernées.

En 2020, l'étude Sensibio menée par le Biocivam de l'Aude, visait à étudier dans une zone à enjeux eau principalement viticole à forte dominance coopératiste, les freins psychosociologiques au changement de pratiques vers des pratiques agroécologiques, afin d'inciter un plus grand nombre d'exploitations à adopter ces pratiques dans un but de préservation de la qualité de l'eau.

Les résultats ont montré qu'une majorité des exploitations du territoire rentrait dans la catégorie des exploitations « prudentes », peu ouverte à la prise de risque que représente un changement de pratique. Les résultats montrent par ailleurs que les actions de sensibilisation sont peu efficaces et que les mesures incitatives comme les MAEC sont sujettes à s'interrompre une fois le dispositif d'aide finalisé. L'étude montre meilleur moteur pour accompagner ces exploitations vers de nouvelles pratiques est de passer par un opérateur économique en qui ils ont confiance, et d'opter pour des pratiques agroécologiques qui se traduisent par une rémunération économique des agriculteurs, bien plus efficace que les actions de sensibilisation.

Dans ce contexte (zone viticole avec contexte coopératif), la conversion progressive vers l'agriculture biologique semble une solution pertinente, puisqu'elle présente à la fois l'avantage de supprimer l'usage des intrants de synthèses qui présentent un risque pour la qualité de l'eau, et d'apporter une rémunération supplémentaire et donc une motivation de taille aux agriculteurs.

• **INFOS ET CHIFFRES CLES**

- Près de 50% de la SAU des exploitations est en vigne, dont 11% est en bio
- 8 chefs d'exploitations sur 10 sont spécialisés en viticulture

• **RESEAU DES ACTEURS / CHAINE DE VALEUR**

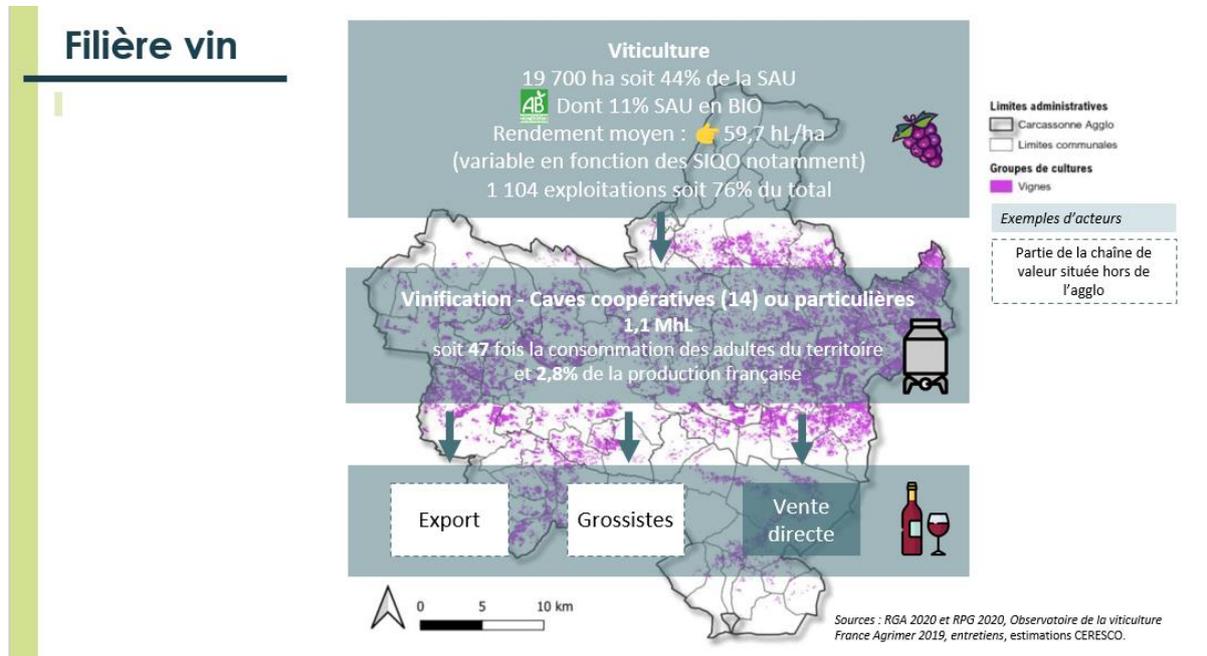


Schéma de la filière vin sur le territoire de Carcassonne Agglo

• **FOCUS SUR DES EXEMPLES D'INITIATIVES PORTEES PAR DES ACTEURS DU TERRITOIRE**



La Cave coopérative les vigneronns du Triangle d'Or rassemble 120 adhérents qui produisent sur environ 1200ha de vignes. Cela représente environ 60 000 hL. La production est principalement vendue en vrac à des grossistes bien que la coopérative dispose de deux caveaux de vente. Une majorité du vin produit bénéficie d'une IGP ainsi que de la certification HVE et une minorité d'une AOP. Le profil des exploitations adhérentes est varié puisque près de la moitié des adhérents cultive moins de 5 ha alors que la taille moyenne se situe aux environs de 20 à 25ha. Les problématiques du renouvellement et

de l'enrichissement sont importants pour cette coopérative qui souhaite stabiliser les volumes collectés, en particulier pour les exploitations de petite taille. Si la coopérative ne collecte que la production viticole de ses adhérents, elle observe une diversification des productions de beaucoup d'entre eux (arboriculture).

Le Domaine Saint Martin est une exploitation viticole en cave particulière basée à Leuc. Elle cultive 150 ha de vignes qu'elle vinifie. Le domaine commercialise sa production de vin principalement en vrac sur des marchés qualitatifs y compris à l'export. Aux côtés de la production viticole sont cultivés 10 ha d'oliviers et 2 ha de chênes truffiers. Les olives sont transformées en huile par une coopérative et en olives de bouche par le domaine des pères. Ces productions y jouent pleinement un rôle de diversification aux côtés d'une activité d'agritourisme gérée par le domaine.



+ Photo du domaine Saint Martin. Source : [site internet](#)

• **ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Hétérogénéité de l'organisation des chaînes de valeur (caves coopératives ou particulières) • Diversité de marchés et des modalités de valorisation des produits viticoles • Un poids fort du tourisme qui constitue un canal de vente et de communication • La vigne est une des seules cultures pérennes pouvant être réalisée sans irrigation dans la zone 	<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique démographique et économique plutôt à la baisse • Une activité viticole souvent unique sur les exploitations ce qui tolère peu d'accidents climatiques et économiques
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des exploitations qui commencent à se diversifier sur d'autres productions, vers plus de résilience économique • L'organisation coopérative viticole comme structure pour une diversification des productions ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques qui nuit à la production viticole • Un étiolement de l'écosystème viticole au fur et à mesure du départ en retraite des viticulteurs non remplacés

ENJEUX

- L'adaptation au changement climatique d'une production pérenne comme la vigne et de la filière qui y est associée
- Le maintien des surfaces cultivées en vigne et des exploitations associées

• **SOURCES MOBILISEES**

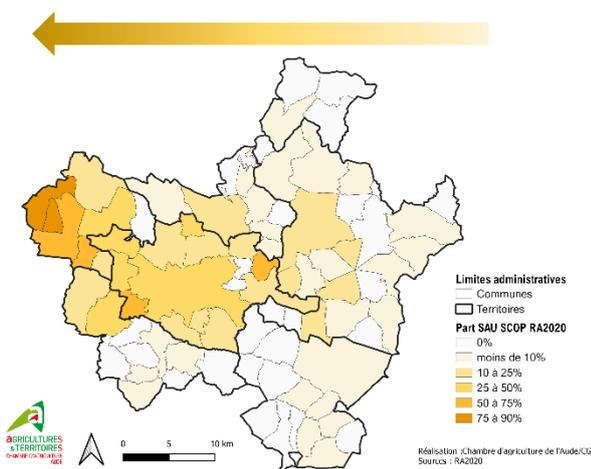
- RA2020 - Aude - La viticulture prédominante malgré son recul - Agreste Études n°10 - Juillet 2022 : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/ra2020-aude-la-viticulture-predominante-malgre-son-recul-agreste-etudes-no10-a7147.html>
- Données MSA, traitement ODR/CRAO
- Agreste, Recensement agricole 2020, et [Fiches de synthèse par EPCI](#), DRAAF Occitanie
- Agence de Services et de Paiement, Registre parcellaire graphique 2019 et 2020
- Agence Bio, données communales 2010-2020
- Irqualim, observatoire régional des SIQO
- France Agrimer, Observatoire de la viticulture
- La Coopération agricole Occitanie
- Etude Sensibio sur l'AAP de Canet d'Aude, Biocivam 11 (2021)

D. LES FILIERES VEGETALES HORS VITICULTURE

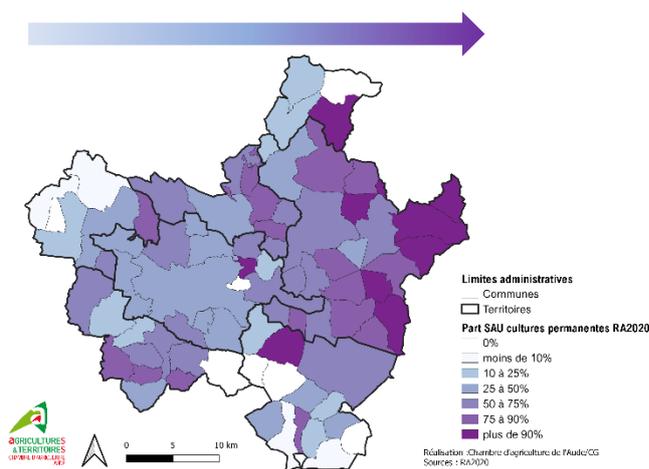
- ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Répartition géographique des cultures

Les cultures se répartissent principalement à l'Ouest, vers le Lauragais pour les grandes cultures et à l'Est, dans la plaine du Minervois pour les cultures permanentes (vignes et arboriculture).



Part des surfaces en Céréales, Oléagineux et Protéagineux dans la SAU communale



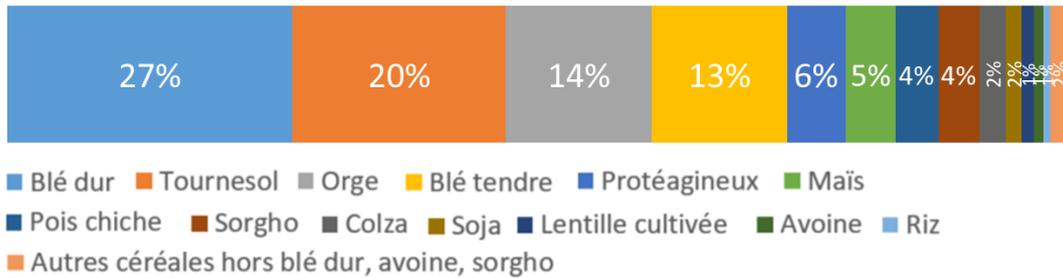
Part des surfaces en cultures permanentes (vignes, arboriculture) dans la SAU communale

Les grandes cultures en recul

Les grandes cultures sont la deuxième orientation de production après la viticulture à l'échelle de l'agglo avec 93 exploitations agricoles spécialisées en grandes cultures et 357 exploitations en ayant. Les cultures majoritaires sont le blé dur, le tournesol, l'orge et le blé tendre qui représentent au total $\frac{3}{4}$ des surfaces déclarées (figure ci-dessous).

Selon le recensement agricole, les surfaces en céréales oléagineux et protéagineux des exploitations agricoles de Carcassonne Agglo sont en recul de 30% en surfaces soit 3284 ha en moins depuis 2010. Alors qu'elles représentaient 23% de la surface totale il y a 10 ans, cette part a diminué à 16% en 2020. Comme à l'échelle nationale, par rapport aux cultures dites « dominantes » telles que les céréales, ces cultures souffrent souvent d'un défaut de compétitivité relative et parfois d'une moindre résistance aux aléas agronomiques (maladies, ravageurs...) ou climatiques induisant un risque de perte de rendement et de revenu plus élevé.

Le nombre d'exploitations ayant des céréales, oléagineux et protéagineux est en recul de 37% entre 2010 et 2020 soit un chiffre presque deux fois plus élevé que le chiffre national toutes exploitations confondues (20%).



Répartition des surfaces pour les céréales, oléagineux, protéagineux = 7241 hectares selon RPG 2020

Certaines zones telles que l'étang de Marseillette voient la part des grandes cultures progresser par au détriment de la viticulture. Des parcelles de vignes y sont arrachées et converties en cultures d'automne sèches (blé, pois chiche ; pois d'hiver).

Les grandes cultures de la zone sont principalement collectées par Arterris et destinées à une valorisation hors du territoire en circuit long. Il existe des marchés locaux pour leur transformation tels que les filières locales Flor de Peira ou la marque La Mie nutie mais ils sont très minoritaires en volume.

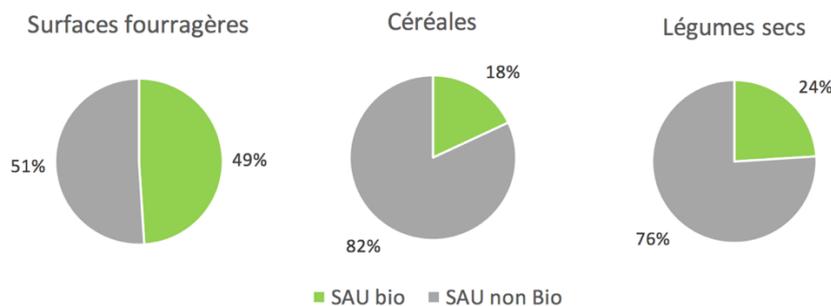
Focus sur les grandes cultures bio

La filière grandes cultures est la première filière bio d'Occitanie, tant par les surfaces cultivées que par le nombre de producteurs. La région regroupe 22 % des surfaces bio françaises. La filière bénéficie d'une dynamique de conversions et d'installations très importante. La dynamique de la production bio en grandes cultures est importante dans le département, portée par des acteurs tels que la SCIC Graines Equitables. Arterris se positionne également en collecteur de grandes cultures bio via l'opérateur AgriBioUnion. Les débouchés principaux régionaux sont l'alimentation à destination des animaux, la meunerie, l'huilerie et la fabrication de produits transformés.

Les céréales représentent presque les trois-quarts des surfaces cultivées en grandes cultures bio en Occitanie. La moitié des surfaces oléagineuses et de légumes secs bio françaises est située en Occitanie. Un tiers des surfaces de lentilles bio françaises sont cultivées en Occitanie et plus des trois quarts des surfaces de pois chiches bio. La région concentre enfin près de la moitié des surfaces de tournesol biologique et plus de la moitié des surfaces de soja bio français.

Dans l'Aude, les grandes cultures représentent plus de 80% des surfaces en agriculture bio. En termes de surfaces, l'agriculture bio représente par ailleurs 17% des céréales, 24% des légumes secs et près de 50% des surfaces fourragères.

Les produits issus de la transformation des grandes cultures bio sont de plus en plus demandés par les consommateurs de bio et sont un des produits bio les plus consommés. L'avenir de la filière Grandes cultures bio semble donc plutôt assuré, bien que des besoins en diversification et en contractualisation soient exprimés.



SAU Bio en grandes cultures dans l'Aude (2021)

(Source : Agence Bio, Traitement Biocivam11)

Arboriculture et oléiculture

Sur l'agglo, 87 exploitations agricoles sont orientées en fruits ou autres cultures permanentes mais on dénombre 215 en ayant, ce qui traduit l'importance de l'arboriculture comme culture de diversification. C'est un atelier secondaire pour 60% des exploitations.

En ce sens, on observe une dynamique de développement de l'arboriculture puisque, selon le recensement agricole, les cultures fruitières des exploitations ont progressé de 30% depuis 2010 à 500 ha au total.

56% de ces surfaces sont irriguées.

Les surfaces cultivées en arboriculture sont partagées entre vergers fruitiers, oliveraies et truffières et regroupent :

- 222 ha de vergers à fruits. Ceux-ci sont concentrés dans certaines zones de l'agglo telles que la commune d'Aigues-Vives (50ha) ou encore l'étang de Marseillette où sont surtout produites des pommes mais aussi des cerises, prunes, pêche et abricot dans une moindre mesure.
- 162 ha d'oliviers, souvent cultivés en complément de la viticulture
- 119 ha de truffiers

Il est à noter que 20% des surfaces de production de fruits sont en agriculture biologique.

Acteurs / outils collectifs : Organisations de producteurs Vergers de Marseillette, L'Oulibo, La CAVALE, Association des trufficulteurs audois (150 producteurs)

Les signes de qualité suivant sont produits sur le territoire de l'agglo : AOP Huile d'olive du Languedoc et AOP Lucques; pommes Pays Cathare, cerise Pays Cathare.

Maraîchage

Le maraîchage et la production de Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM) concerne 26 exploitations agricoles dont cela constitue l'orientation principale mais un total de 85 en produisent. Cela signifie que cette production constitue une activité de diversification pour $\frac{3}{4}$ des exploitations en ayant.

A la manière de la production arboricole, depuis 2010, le nombre d'exploitations en ayant progressé (+26%) de même que les surfaces (+13%).

Celles-ci atteignent 207 ha de légumes ou fleurs selon le RPG 2020, dont légumes de plein champ. Les productions les plus représentées sont les asperges, les melons (dont 17 ha à Pezens), les haricot/Flageolet (39 ha à Alzonne), les oignons (45 ha dont 17ha à St Martin le Vieil et 8ha à Alzonne, 1,6 ha Citou) et les carottes (4ha à Alzonne).

26% des surfaces en légumes frais sont en agriculture biologique

Deux types de maraîchage se distinguent :

- le **maraîchage plein champ** qui est une forme de diversification de grandes cultures, principalement en filière longue. L'acteur principal de la collecte et du conditionnement de légumes sur l'agglo est Arterris, dont la station se situe à Bram (hors agglo)
- le **maraîchage spécialisé diversifié** (de 10 à 40 légumes différents), qui privilégie la vente directe et pour lequel il n'existe pas de structuration collective de mise en marché sur l'agglo.

Ces légumes sont la plupart du temps vendus non transformés. Toutefois, il est à noter une dynamique de développement de la transformation puisque 19 exploitations font de la transformation de fruits et/ou légumes en 2020 alors qu'aucune n'en faisait en 2010.

Focus sur la filière fruits et légumes et plantes aromatiques bio

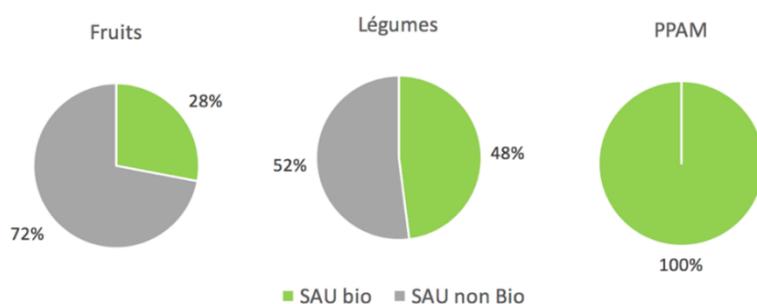
La région Occitanie est la seconde région productrice de fruits bio, et la troisième région productrice de légumes bio

Les vergers bio représentent plus d'un quart de l'ensemble des vergers de la région et 1/5 des vergers bio nationaux. En 2021, avec ses 698 hectares de vergers bio qui représentent près d'un tiers (28%) de la production du département, l'Aude concentre 6 % des surfaces fruitières bio régionales. Entre 2020 et 2021 on observait une augmentation de 13% des surfaces fruitières et de 13% du nombre d'exploitations produisant des fruits bio dans le département, témoignant de la dynamique de conversion.

Concernant les légumes bio, la région se classe troisième de France. Le maraîchage bio occitan pèse pour 20 % du maraîchage total régional et 12 % du maraîchage bio français. L'Aude compte en 2021 391 ha de surfaces en légumes qui représentent près de la moitié de la production départementale (48%), et concentre 7 % des surfaces en légumes de la Région Occitanie. Entre 2020 et 2021 on observait une augmentation de 19% des surfaces légumières et de 21% du nombre d'exploitations produisant des légumes bio dans le département, témoignant de la dynamique de conversion. Cette dynamique témoigne également du développement des surfaces en légumes de plein champs dans les rotations des céréaliers bio

de la plaine du Lauragais audois, dont une partie se trouve sur le territoire de l'agglomération, et qui présente un potentiel de développement important de la filière, pour répondre à la demande locale en légumes bio.

Les PPAM bio d'Occitanie quant à elles représentent **100 %** des surfaces de PPAM d'Occitanie et de l'Aude et **18 %** des surfaces de PPAM bio françaises. Ces surfaces se complètent avec de vastes étendues qui sont utilisées pour la **cueillette sauvage**, acceptée dans le cahier des charges bio. En 2021, avec ses 323 hectares en PPAM bio, l'Aude concentre 8 % des surface bio régionales. Du fait des pratiques culturales spécifiques aux PPAM (cueillette, associations complexes...), il est difficile à ce jour d'avoir les surfaces occupées par chacune des espèces. **Néanmoins, les espèces les plus cultivées** sont la **coriandre** (à l'Ouest de la région), la **lavande** et le **lavandin** (à l'Est, dans le Gard principalement) et les **plantes de garrigue**. Les PPAM sont de plus en plus utilisées pour la diversification. Entre 2020 et 2021 on observait dans l'Aude une augmentation de 60% des surfaces en PPAM bio et de 30 % du nombre d'exploitations, témoignant de la très forte dynamique de la filière PPAM bio.



Part de la SAU Bio dans l'Aude en Fruits, Légumes et Plantes aromatiques
(Source : Agence Bio/ Traitement Biocivam11)

En 2018, les fruits et légumes étaient les **premiers produits bio** consommés par les **devant les produits laitiers et les œufs**. En Occitanie, **74%** des acheteurs bio consomment au moins une fois par mois des fruits frais et 77% pour les légumes. Les achats de fruits et légumes bio **représentent plus de la majorité des achats en fruits et légumes** pour plus des $\frac{3}{4}$ des consommateurs. Les achats se font encore majoritairement **en grandes et moyennes surfaces** (40%) et sur les marchés (28%).

Mise en marché

Une grande partie des metteurs en marché de fruits et légumes bio sont situés dans les **Pyrénées-Orientales**. La grande majorité est principalement orientés vers les fruits et légumes frais, 3 sont spécialisés dans les produits transformés. Concernant les plantes aromatiques, d'une manière générale les différents secteurs de marché bénéficient d'une **conjoncture économique favorable**. La demande en PPAM bio et produits dérivés est supérieure à l'offre quel que soit le secteur (herboristerie, pharmaceutique, alimentaire...). La production de PPAM bio française **ne couvre pas les besoins des entreprises** en herboristerie et en huiles essentielles. Elles exigent une production soignée et un haut niveau de technicité de la part des producteurs.

• **INFOS ET CHIFFRES CLES**

- 87 exploitations agricoles sont orientées en fruits ou autres cultures permanentes et 215 en ont
- 26 exploitations agricoles orientées en maraîchage ou PPAM, 85 en ont
- Des parts de la production bio supérieures à la moyenne nationale en production végétale hors viticulture. A l'échelle départementale :
 - 49% des surfaces fourragères, 18% de la SAU en céréales, 24% de la SAU en légumes secs sont en bio.
 - 28% des fruits, 48% des légumes et 100% des plantes aromatiques sont en bio

• **RESEAU DES ACTEURS / CHAINE DE VALEUR**

Grandes cultures

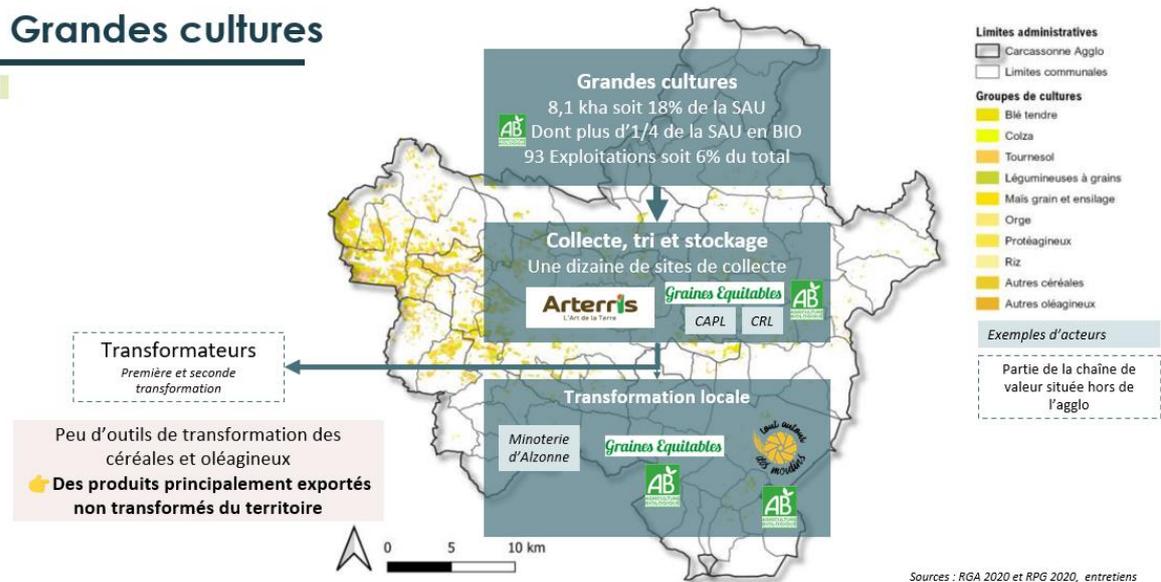


Schéma de la filière grandes cultures sur le territoire de Carcassonne Agglo

Ex du blé dur

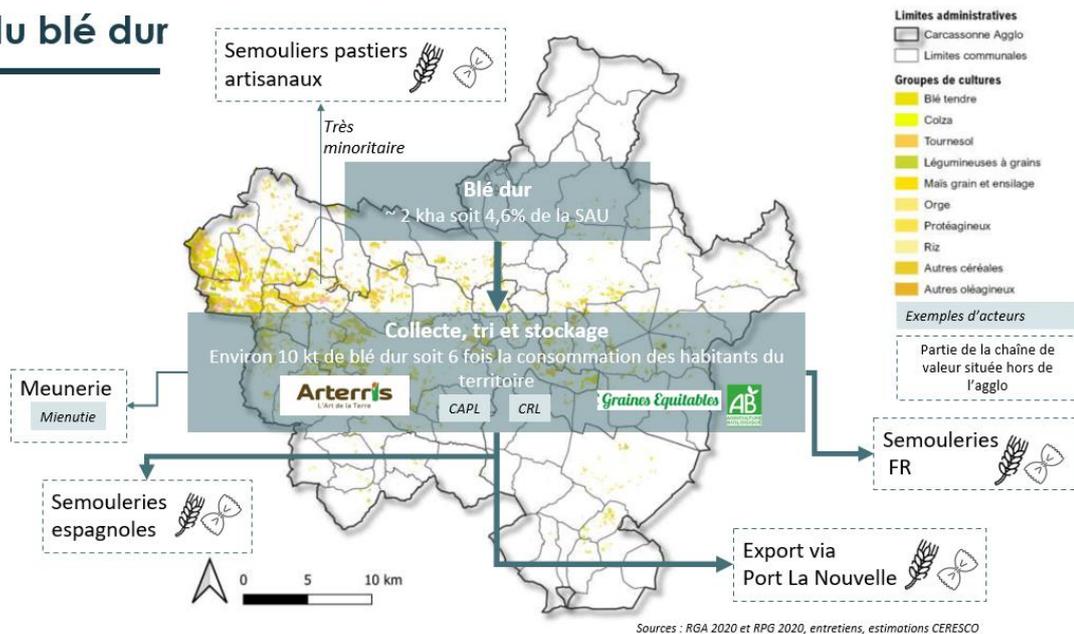
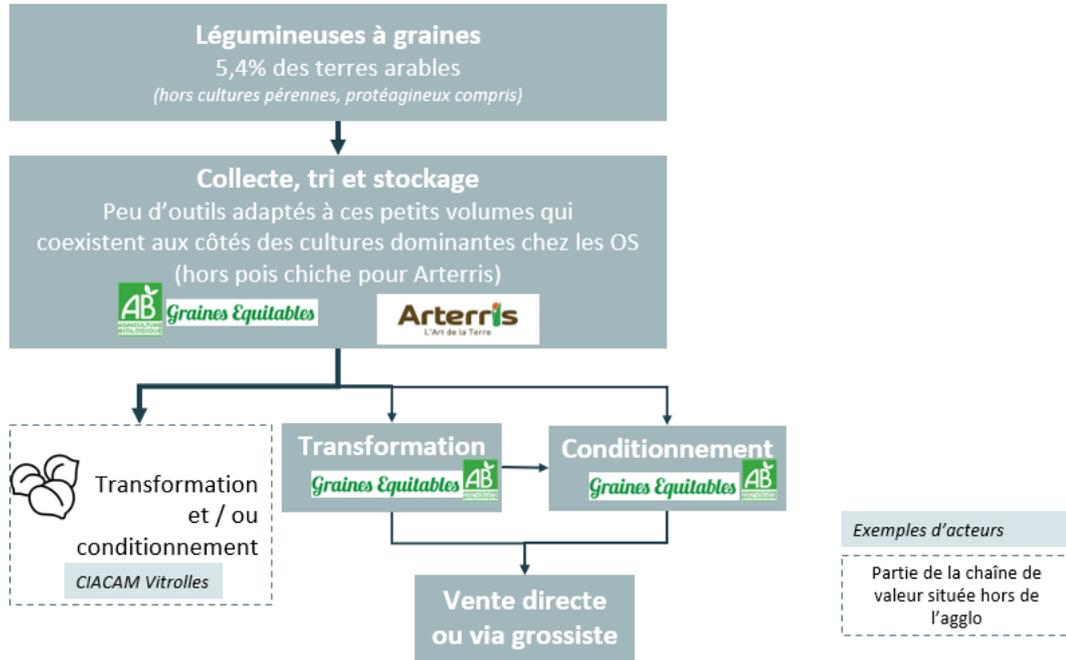


Figure 1 Cas de la filière blé dur

Légumineuses à graines



: RGA 2020, entretiens, estimations CERESCO

Schéma de la filière légumineuses à graines sur le territoire de Carcassonne Agglo

Maraîchage et arboriculture

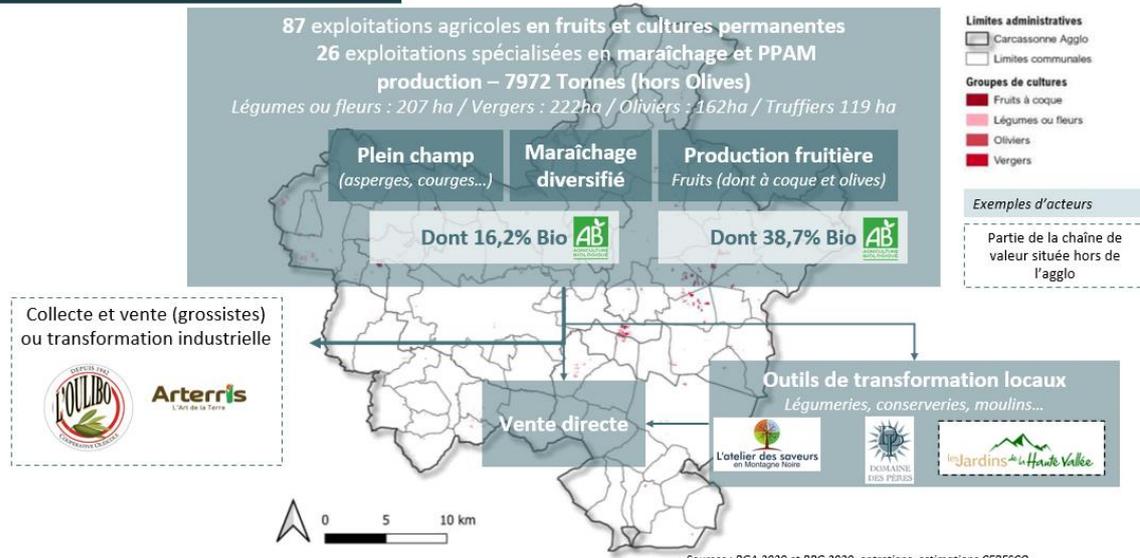


Schéma de la filière maraîchage et arboriculture sur le territoire de Carcassonne Agglo

• **FOCUS SUR DES EXEMPLES D'INITIATIVES PORTEES PAR DES ACTEURS DU TERRITOIRE**



DOMAINE DES PÈRES

Le Domaine des pères est une exploitation agricole familiale basée à Trèbes. La viticulture et l'oléiculture y sont deux activités complémentaires bien que la vigne occupe la majorité des surfaces cultivées. La majorité des olives produites est transformée sur place, soit en huile grâce à un moulin, soit en olives de bouches. Ce qui n'est pas transformé est livré à une coopérative de la même manière que le raisin. Les olives de bouche bénéficient de l'AOP Olives de Lucques et un AOP Huile du Languedoc est en cours de développement. Le moulin du Domaine des pères travaille également en prestation pour certains producteurs d'olives qui souhaiteraient les transformer. La famille se charge également de la commercialisation de ses produits dans une boutique située à Trèbes, qui propose également un assortiment de produits locaux.

• **ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique de développement de l'arboriculture et du maraîchage • Une forte place du bio et des pratiques agroécologiques, en essor 	<ul style="list-style-type: none"> • Une forme de dépendance à l'irrigation pour l'arboriculture (hors olives) et le maraîchage • Une faible diversité de collecteurs hors vente directe
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • La structuration de filières locales en réponse à une dynamique de diversification • Le remplacement de cultures exportées « brutes » par des cultures de diversification dont la collecte et/ou le conditionnement et/ou la transformation peuvent être localisées sur les territoires • Un potentiel de développement de la filière légumes de plein champs comme diversification de la filière céréale 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions climatiques et multiplication des épisodes de sécheresse • Concernant la production de fruits : menace du gel freinant le développement de la filière • Filières longues soumises à la concurrence et logiques de marché

ENJEUX

- La déspecialisation des exploitations et du territoire profondément viticole
- La structuration de filières de diversification
- L'exploitation de l'opportunité de valeur ajoutée que constitue cette dynamique pour le territoire (y compris au niveau de la transformation)
- L'amélioration l'autonomie alimentaire du territoire pour ces productions (hors grandes cultures)
- La sensibilité et la nécessité d'adaptation au changement climatique de ces filières (fruits et légumes), notamment par l'adoption de pratiques agroécologiques

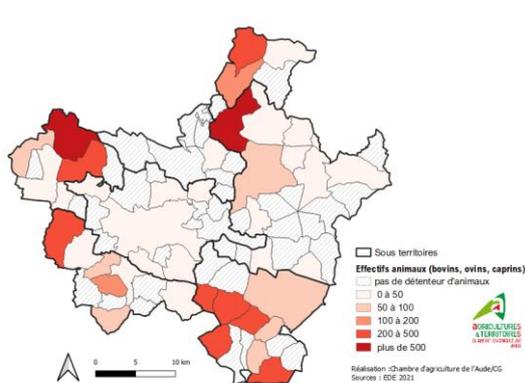
• **SOURCES MOBILISEES**

- Données MSA, traitement ODR/CRAO fichier des exploitations agricoles
- Agreste, Recensement agricole 2020, et [Fiches de synthèse par EPCI](#), DRAAF Occitanie
- Agence de Services et de Paiement, Registre parcellaire graphique 2019 et 2020
- Agence Bio, données communales de certification 2010-2020

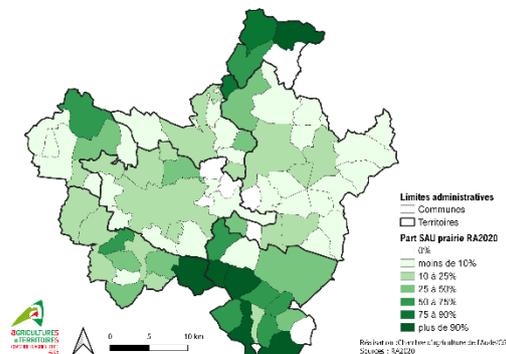
E. LES FILIERES D'ELEVAGE

- ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Des filières tournées sur l'élevage de ruminants et allaitant, localisé sur les reliefs



Effectifs animaux en bovins, ovins, caprins
(Source : EdE11, 2021)



Part des surfaces en prairie dans la SAU communale (Source : RA2020)

Le cheptel de Carcassonne Agglo comptabilise 2750 unités gros bétail (UGB) soit **7% seulement des effectifs du Département**. Il est constitué d'ovins à 38%, bovins à 29% suivi des volailles à 22% puis caprins et porcins à 5% chacun.

Alors que la tendance départementale est à la baisse, ce cheptel progresse de 10,6% depuis 2010 pour le territoire de l'agglomération. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation du cheptel des ovins ayant bondit de près de 60% en passant de 593 UGB à 940 UGB en 2020.

Le cheptel de bovins allaitants augmente également tandis que les bovins lait, caprins, porcins et volailles diminuent. Ces baisses se retrouvent aussi dans le reste de l'Aude.

Au total 128 exploitations élèvent des animaux, effectif stable ou en progression dans toutes les filières à l'exception des volailles, dont le nombre d'élevages passe de 100 à 42. Les effectifs avicoles ne baissent en parallèle que de 6% ce qui traduit une concentration des élevages de volailles.

	Nombre d'exploitations en ayant	Dont exploitations ayant un cheptel en AB	Cheptel (têtes)	Cheptel (UGB)	Part dans UGB total	Évolution du cheptel (UGB) depuis 2010
Bovins	18	6	807	710	29%	+ 22 %
Ovins	35	10	6161	940	38%	+ 59 %
Caprins	18	4	531	134	5%	- 26%
Porcins	13	3	357	117	5%	- 54%
Volailles	42	11	40565	547	22%	- 6 %

Nombre d'exploitations et effectifs animaux par catégorie de cheptel en 2020 et tendance d'évolution (Source : RA 2020)

L'élevage bovin est principalement allaitant. On retrouve 11 exploitations ayant des vaches allaitantes sur le territoire, dont la production principale est le **broutard destiné à l'export**. Ces animaux sortent du territoire français avant la phase d'engraissement et ne sont donc pas consommés en France. Le cheptel est en augmentation de 22% en 10 ans, à l'inverse de la tendance nationale.

Deux démarches collectives se distinguent en viande bovine, le GIEE Locarnivore qui œuvre à une meilleure valorisation de la viande en agriculture bio et en local et la marque Tendre d'Oc pour la commercialisation du jeune bovin bio élevé en Occitanie.

L'élevage bovin laitier est anecdotique sur l'agglomération ce qui rendrait difficile une installation en filière longue dans la mesure où il faudrait structurer une collecte du lait.

En ce qui concerne l'élevage caprin, on dénombre 18 exploitations. Certaines communes de la Montagne Noire et des Corbières audoises se situent en zone **AOP Pelardon**. La production fromagère s'élargit à l'Ecu, produit bénéficiant de la marque Pays Cathare .

Le cheptel ovin représente 38% des UGB de l'agglo. Les 35 exploitations qui les élèvent représentent une diversité de systèmes de production :

Les élevages spécialisés en production de viande, en conduite pastorale. Les animaux engraisés sont vendus à des négociants ou maquignons ou sont commercialisés via des coopératives (Terre Ovine/Arterris). La marque Pays Cathare peut valoriser les agneaux de la zone conformes à son cahier des charges.

Les élevages ovins lait, dont la production est collectée et commercialisée par une coopérative (La Pastourelle dans l'Aveyron). Le Nord du Territoire se situe en zone AOP Roquefort, qui concerne une exploitation de l'agglo située dans la Montagne Noire.

Les élevages diversifiés, pour lesquels la production ovine cohabite avec d'autres productions animales et végétales (exemple Garrigues Arquettoises : porc, agneau et veau en vente directe)

Les élevages ovins viande et lait avec atelier de transformation fromagère en vente directe (exemple Las Tapios)

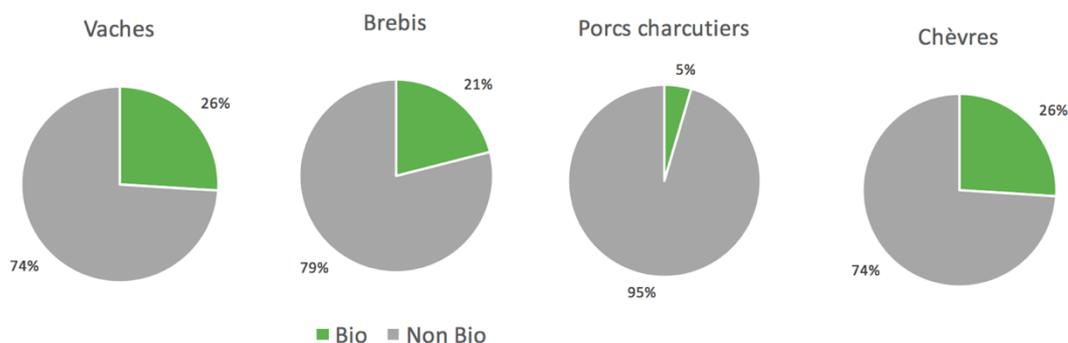
Focus sur l'élevage bio dans l'Aude

Première région de France en nombre d'éleveurs bio et en conversion, la région Occitanie bénéficie de vastes zones de moyenne montagne propices à l'élevage extensif.

Avec un cheptel de 1917 bovins (élevage allaitant et laitier) élevés par 106 exploitations, l'élevage bovin bio représente plus d'un quart du cheptel audois. Le gros de la valorisation des jeunes mâles se fait en broutards à l'export faute de débouchés locaux, entraînant un déclassement des animaux en conventionnel. Pour valoriser les animaux en bio et localement, plusieurs éleveurs se sont fédérés au sein de **l'Association des Éleveurs bio de l'Aude** pour commercialiser des jeunes bovins dans les cantines et magasins spécialisés sous la **marque "Tendre d'Oc"**.

Les 7361 brebis bio du département, élevée par 69 exploitations, représentent quant à elles plus de 20% du cheptel ovin audois.

Enfin, plus d'un quart du cheptel caprin audois est conduit en élevage biologique (578 animaux), tandis que le cheptel des porcs charcutiers ne compte que 4,5% d'animaux en bio.



Part en Bio du cheptel audois (nombre d'animaux)

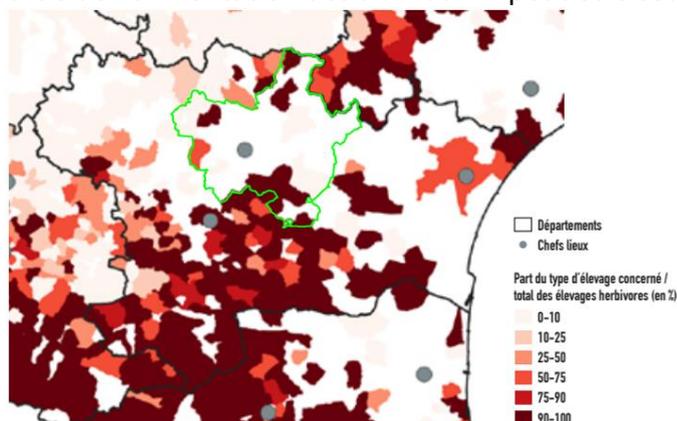
(Source : Agence Bio/ Traitement Biocivam11)

Développement des surfaces fourragères, notamment en bio

L'élevage herbivore bénéficie d'une dynamique de développement des surfaces fourragères. 527 exploitations de l'agglo ont des prairies (luzerne, prairies temporaires, prairies permanentes, bois pâturés) soit 3 fois plus qu'en 2010. Cet essor est encore plus marqué sur les exploitations ayant des fourrages annuels qui sont au nombre de 37 soit 5 fois plus qu'en 2010. Les surfaces augmentent de 60% pour atteindre 9371 hectares en 2020. Les surfaces en herbe sont les plus engagées en agriculture bio avec 38% des prairies et 36% des fourrages annuels sont en bio.

- Le rôle de l'élevage pastoral et rôle dans la prévention incendies

L'élevage pastoral se définit par l'ensemble des activités d'élevage valorisant par un pâturage extensif les ressources fourragères spontanées des espaces naturels, pour assurer tout ou partie de l'alimentation des animaux. Il peut être sédentaire ou transhumant.



Part d'élevages pastoraux par commune (Source : Pastoscopie, Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie)

Sur le territoire de Carcassonne agglo, l'élevage pastoral est présent dans le nord du Minervois (Villeneuve-Minervois), la Montagne noire (Castans) et dans le Val de Dagne au sud du massif de l'Alaric.

L'activité pastorale y contribue à la prévention des incendies en diminuant la matière combustible et en assurant le maintien de milieux ouverts, en complément d'autres dispositifs de prévention et de lutte.

Le petit élevage (volailles et porcs) en diversification

Il n’y a plus d’exploitations spécialisées dans la production de porcs ou de volailles sur l’agglo alors qu’il y en avait quelques-unes en 2010. Leur production existe désormais en tant qu’atelier de diversification puisque 35 exploitations ont des pondeuses, 9 d’autres volailles et 13 ont des porcs.

Pour les volailles, l’élevage reste peu développé sur le périmètre de l’agglo. On retrouve surtout de petits ateliers d’élevage de poules pondeuses en diversification constituant un complément de revenu. L’élevage de volailles de chair est en recul (trois fois moins d’exploitation en ayant qu’en 2010). Il s’agit principalement d’élevage de volailles en plein air. La zone bénéficie de plusieurs marques de qualité telles que l’IGP Volailles du Lauragais et Label Rouge ou les volailles Le Pays Cathare. La production de volailles de chair est abattue, dans le cas de filières longues, via Les Fermiers Occitans (Revel ou Castres) appartenant au groupe Arterris. Dans le cas de filières courtes, deux outils pratiquent l’abattage à façon permettant une vente en direct : La CUMA Salles sur l’Hers (hors agglo) et, dans une moindre mesure, Les Mexicots.

L’élevage de porcs reste faible sur l’agglo mais est en augmentation par rapport à 2010. A l’échelle départementale, l’élevage de porc est constitué majoritairement des petits ateliers d’engraissement dans le cadre de diversification chez des éleveurs en système bovins-allaitants ou viticulteurs, avec une valorisation et commercialisation en circuits courts. Il existe donc un enjeu d’approvisionnement en porcelets. Ces animaux peuvent être abattus sur des outils situés à l’extérieur du territoire tel que l’abattoir de Quillan.

- **INFOS ET CHIFFRES CLES**

- 128 exploitations élèvent des animaux soit 9% des exploitations de l’agglo
- X 3 pour les surfaces fourragères en 10 ans

- **RESEAU DES ACTEURS / CHAINE DE VALEUR**

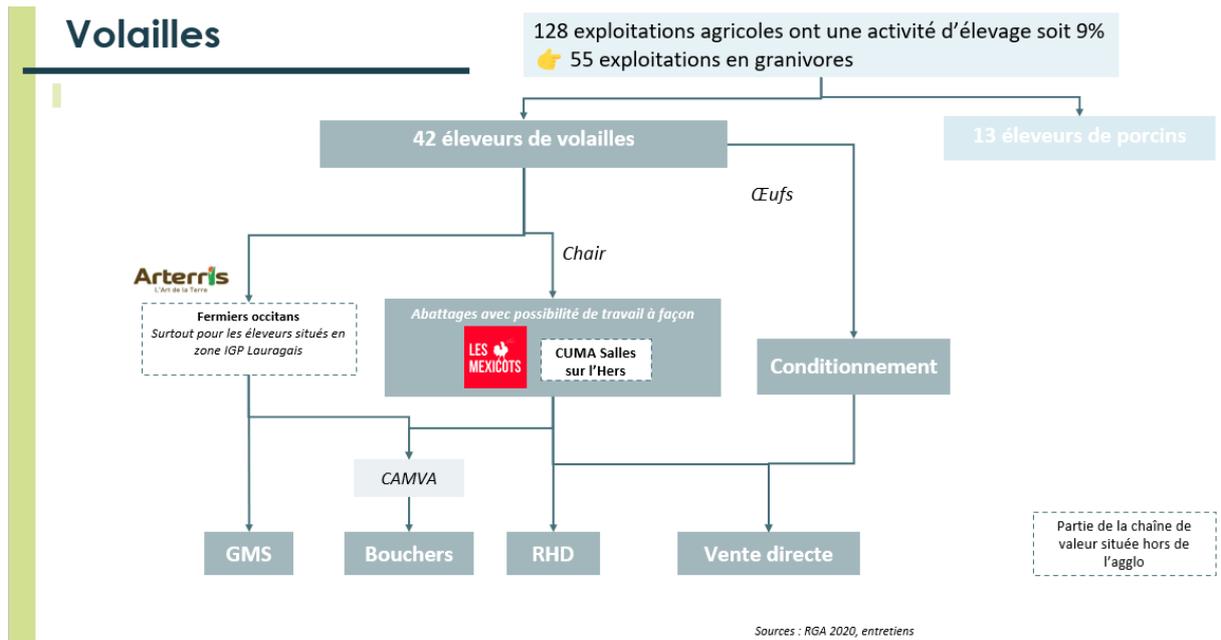


Schéma de la filière volailles sur le territoire de Carcassonne Agglo

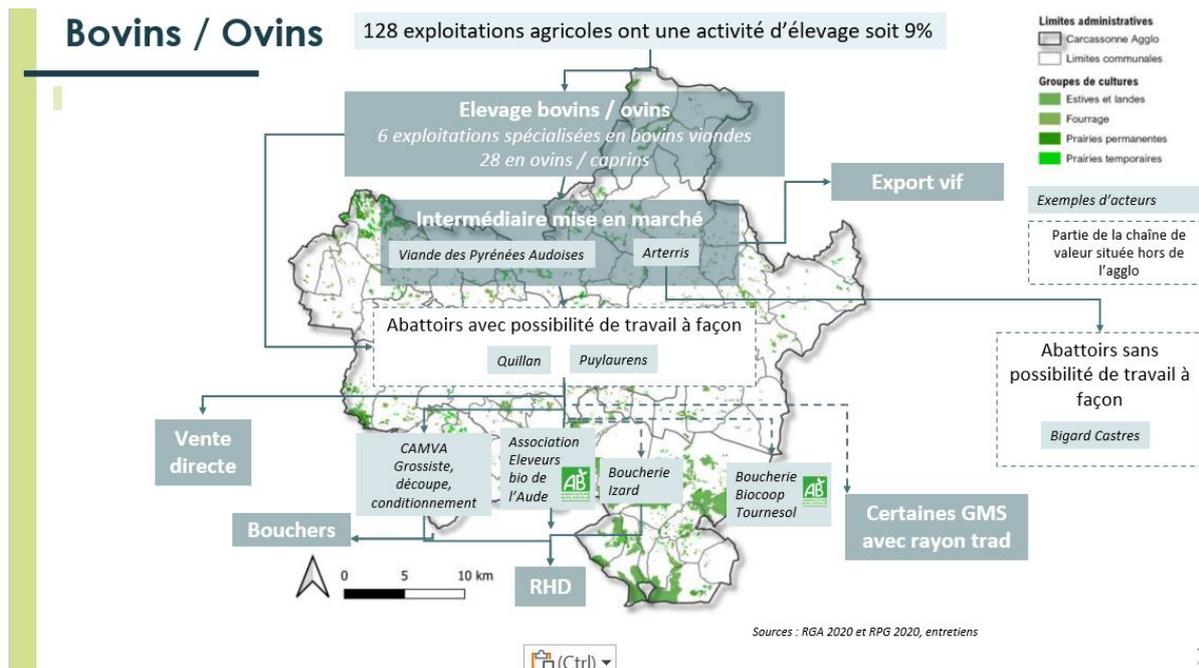


Schéma des filières bovines et ovines viande sur le territoire de Carcassonne Agglo

• FOCUS SUR DES EXEMPLES D'INITIATIVES PORTEES PAR DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Un projet de recherche sur les pratiques d'intégration entre l'élevage et l'agriculture du Minervois

En partenariat avec le centre de recherche INRAE Toulouse-Occitanie, le BIOCIAM de l'Aude, la SCIC Graine Equitables, le projet de recherche SagiTerres étudie les stratégies collectives de coopération culture-élevage émergentes sur le Minervois.

Dans ce sous-secteur spécialisé en viticulture et soumis à une dynamique d'enfrichement, le maintien, voire la réintroduction de l'élevage reste une problématique centrale, à même de fournir différents services écosystémiques (maîtrise des couverts en viticulture, lutte contre les incendies, ouverture des milieux, bouclage des cycles de nutriments...).

Les résultats attendus du projet concernent à la fois des références biotechniques sur les pratiques d'intégration (gestion des sols, production, flux de nutriments), des éléments pour accompagner la mise en œuvre des modalités co-construites d'intégration agriculture-élevage à l'échelle territoriale, pour accompagner de nouveaux collectifs et acteurs, et enfin des connaissances scientifiques à même d'accompagner plus largement la transition agroécologique du territoire.



(Source : [Stratégies collectives pour une agroécologie de territoire - RECO \(reco-occitanie.org\)](http://reco-occitanie.org))

•

L'Association des éleveurs bio de l'Aude & Tendre d'Oc, le Jeune Bovin d'Occitanie

Dans le monde de la boucherie, l'appellation « veau » est réservée aux bovins de moins de 8 mois. Au-delà de cet âge et jusqu'à 24 mois, les veaux sont appelés « jeunes bovins ». Dans le département de l'Aude, le mode d'élevage extensif et pastoral amène à la production de jeunes bovins. Il s'agit de jeunes animaux dont la viande est rosée, et qui faute de débouchés en bio, sont vendus à l'export, en Italie ou en Espagne, et sont déclassés en agriculture conventionnelle. Afin de valoriser ces animaux en bio et en local, des éleveurs se sont organisés au sein de l'Association des Éleveurs Bio de l'Aude pour approvisionner régulièrement la restauration scolaire et les magasins spécialisés du département en jeunes bovins bio "Tendre d'Oc". Cette marque régionale garantit que les animaux soient nés et élevés dans le département et abattus au plus proche de la ferme. Les veaux sont issus de races à viande rustique et abattus avant l'âge de 12 mois pour assurer une qualité de viande tendre et rosée, aujourd'hui commercialisée dans les établissements du département.



• **ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une production faible mais plutôt dynamique • L'existence d'outils d'abattage à façon sur ou proches du territoire permettant le développement de la commercialisation locale • La recherche d'éleveurs pour la production de volailles de chair (Arterris) • Des dynamiques collectives d'éleveurs visant à développer la commercialisation locale de jeunes bovins bio 	<ul style="list-style-type: none"> • Une filière jeune bovin export générant peu de valeur ajoutée • Des filières générant peu d'économies d'échelle devant chercher à se différencier pour pouvoir prétendre à des marchés hors du territoire
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Le développement de la production pour la consommation locale (volailles de chair notamment) • La disponibilité en fourrages avec la dynamique de conversion en grands cultures bio (luzerne) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le maintien des outils d'abattage locaux • Le maintien de la production fourragère avec le changement climatique

ENJEUX

- Maintien de l'élevage existant
- Développement des volumes produits et des exploitations associées

• **SOURCES MOBILISEES**

- Données MSA, traitement ODR/CRAO fichier des exploitations agricoles
- Agreste, Recensement agricole 2020, et [Fiches de synthèse par EPCI](#), DRAAF Occitanie
- Agence de Services et de Paiement, Registre parcellaire graphique 2019 et 2020
- Agence Bio, données communales de certification, 2010-2020
- Irqualim, observatoire régional des SIQO
- Etablissement de l'Élevage (EdE) 11, Chambre d'agriculture de l'Aude
- Pastoscopie 2022, Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie
- Etat des lieux 2020 de la production de porc bio dans le département de l'Aude, CA11 et Biocivam 11

F. LES FILIERES MINORITAIRES LOCALES

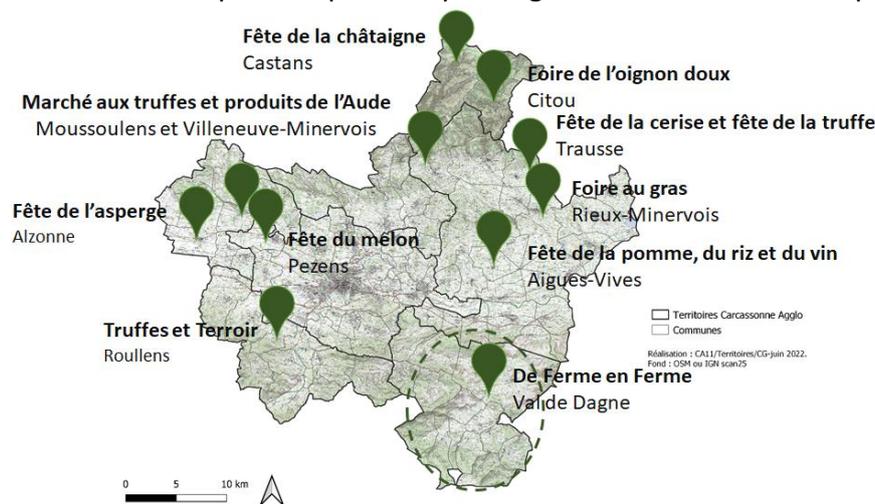
- ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Des productions diversifiées patrimoniales faisant l'objet de valorisation locale

Malgré une omniprésence de la vigne, le territoire de Carcassonne agglo présente une diversité de produits minoritaires qui enrichissent la mosaïque agricole.

Parmi les 30 produits qui font l'objet d'une reconnaissance par la marque Pays Cathare, on retrouve des produits emblématiques du territoire de Carcassonne agglo comme les pommes de l'étang de Marseillette, l'oignon doux de Citou, les cerises de l'Argent double. D'autres produits présents sur le territoire comme la truffe, le melon première fleur, les asperges vertes et violettes, l'huile d'olive ou le fromage de chèvre sont également labellisés Pays Cathare. Depuis 2006, il existe également une gamme de produits transformés labellisés Pays Cathare⁸ : jus et nectars de fruits, crème et sirop de marron, compotes, confitures et gelées. Au total, elle compte 60 références de produits et 22 producteurs à l'échelle départementale.

De nombreuses manifestations et événements mettent en avant ces productions, qui sont néanmoins menacées de disparition par la déprise agricole et l'absence de repreneurs.



Carte des manifestations valorisant des produits locaux minoritaires dans Carcassonne Agglo
(Source : Chambre d'Agriculture de l'Aude)

De nouvelles filières émergentes, en diversification des productions existantes

En lien avec les filières arboricoles précédemment décrites, de nouveaux vergers sont en cours de plantation ou font, a minima, l'objet de mûres réflexions chez les producteurs :

- Amandes, Pistache
- Grenade. Début 2022, la CA11 avait recensé 16 producteurs et 41 hectares plantés entre 2017 et 2021. Ces grenadiers constituent une production de diversification de la vigne ou des grandes cultures et sont en grande majorité cultivés en agriculture biologique

⁸ <https://fr.calameo.com/read/0050269043870decc87e4>

Pour ces filières qui se développent sur le pourtour méditerranéen, un accompagnement démarre actuellement par la CA11 et le Biocivam pour la structuration de ces filières et l'émergence de dynamiques collectives.

Les motivations principales pour le développement de ces productions sont :

- L'amélioration de la résilience économique de l'exploitation
- L'adaptation au changement climatique
- La recherche de production à plus hautes valeurs ajoutées

Les freins évoqués sont l'existence et la sécurisation de débouchés commerciaux, la structuration des filières associées (logistique, commercialisation, accompagnement technique), l'accès à l'eau, la main d'œuvre et le matériel.

La production de PPAM concerne 11 exploitations de l'agglo pour 47ha soit quatre fois plus qu'en 2010. 74% des exploitations sont certifiées AB. Ces plantes sont utilisées en huiles essentielles ou en herboristerie.

Des produits minoritaires très variés

L'étang asséché de Marseillette concentre une grande diversité de productions. On y trouve un des seuls riziculteurs du département commercialisant sa production en circuits courts, avec 40 ha de rizière cohabitant avec une activité viticole. Sur cet ancien étang sont également produites des pommes, des prunes ou du raisin de table de variétés sans pépin. Parmi les productions minoritaires rencontrées sur le territoire de l'agglomération, on peut citer la production de champignons (pleurotes et shiitakés) à Fontiès d'Aude, la spiruline à Val de Dagne, l'élevage de bufflones et la transformation en mozzarella, scamorza, glaces à Val de Dagne, ainsi que la production de fruits à coques : noisette à Villesèquelande sur 18 hectares, noix et châtaigne à Cabrespine, Citou, Caunes-Minervois. En ce qui concerne la châtaigne, l'atelier des saveurs en Montagne noire à Castans a été mis en place en 2017 sur impulsion de producteurs de châtaignes et de la mairie, propriétaire des locaux et équipements, et transforme des produits végétaux : purées, crèmes de châtaignes, compotes, marrons naturels, veloutés, coulis, confitures, champignons déshydratés, truffes, séchage de plantes aromatiques et médicinales, ...

On trouve également des cosmétiques à base d'huile de noisettes (Secret des Avelines à Villesèquelande), de lait d'ânesse (Belle Lurette à Mas-des-Cours), ou encore de pépins de raisins (Vinaesens à Douzens).

•

● FOCUS SUR DES EXEMPLES D'INITIATIVES PORTEES PAR DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Rizière et vignoble de Marseillette

Cette exploitation agricole est située dans l'étang asséché de Marseillette et cultive la vigne et des grandes cultures. Elle présente l'originalité de produire du riz ainsi que de la bière de riz. La production de riz peut être réalisée en sec ou inondée comme l'illustre la photo ci-contre.

La production viticole est vinifiée en cave particulière puis vendue à des grossistes ou en direct.

La production des 40 à 50ha de riz est triée, séchée et usinée hors de l'exploitation (et de l'agglomération) faute d'outils de transformation appropriés. Le riz est ensuite commercialisé par l'exploitation qui en valorise une partie en circuit court, une autre via des grossistes et enfin une partie en RHD. La bière est brassée par la brasserie Alaryk.



Figure 2 Cohabitation de la culture du riz et de la vigne.
(Source : [site internet](#))

● SOURCES MOBILISEES

- Données MSA, traitement ODR/CRAO
- Agreste, Recensement agricole 2020, et [Fiches de synthèse par EPCI](#), DRAAF Occitanie
- Agence de Services et de Paiement, Registre parcellaire graphique 2020
- Agence Bio, données communales 2010-2020
- Irqualim, observatoire régional des SIQO
- Marque Pays Cathare, Département de l'Aude
- Grand Carcassonne Tourisme
- Réseau Bienvenue à la Ferme et Marché de Producteurs de Pays, Chambre d'agriculture de l'Aude
- Annuaire de la bio, Biocivam de l'Aude

G. LES OUTILS DE TRANSFORMATION

● ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Il n'existe pas d'outils d'envergure départementale ou régionale au sein de l'agglo. La majorité des productions transformées le sont donc en dehors de l'agglo.

Pour les producteurs de l'agglo souhaitant transformer leur production et la revendre sur le territoire, il existe un **maillage d'outils** situés dans l'agglo ou à ses marges de l'agglo, certes **ténu**, pouvant le permettre. Une action du PAT Départemental consiste à réaliser un état des lieux des outils de transformation audois afin d'identifier les besoins et potentialités et de produire un guide à destination des producteurs.

Outils d'abattage et de transformation de la viande

Les éleveurs de ruminants (bovins, ovins, caprins) ont recours à différents abattoirs en fonction de leur localisation : Quillan dans la Haute-Vallée de l'Aude, Puylaurens dans le Tarn, Pézenas dans l'Hérault.

En ce qui concerne les porcs, les abattoirs concernés sont ceux de Quillan, Pamiers, Puylaurens et Perpignan.

Deux outils situés sur le territoire découpent les carcasses : la CAMVA et l'atelier Rimbaud à Couiza.

Les éleveurs de volailles sont soit adhérents à la CUMA de la Vallée de l'Hers à Salles/l'Hers où ils abattent, découpent et transforment leur production, soit font appel à un prestataire (Les Mexicots)

Outils de transformation des fruits et légumes

Le seul outil collectif dans Carcassonne Agglo est l'atelier des Saveurs en Montagne Noire. Il permet la transformation de légumes ou encore de châtaignes.

Les Jardins de la Haute-Vallée de l'Aude, situé hors de l'agglo est un outil de transformation des fruits pouvant être utilisé par certains producteurs de l'agglo.

En ce qui concerne les amandes, il existe une casserie à Villarzel du Razès.

Enfin, différents moulins à huile maillent le territoire : moulin de la Restanque, domaine des Pères, moulin du Sou, ...

Transformation à la ferme

La transformation à la ferme sur l'agglo est très minoritaire mais se développe. Alors qu'il n'y en avait pas en 2010, aujourd'hui 9 exploitations font de la transformation de lait (chèvre et brebis), 19 font de la transformation ou découpe de viande et 19 font de la transformation de fruits et légumes

Artisanat et seconde transformation

Des outils positionnés plus en aval de la chaîne de valeur valorisent des productions locales :

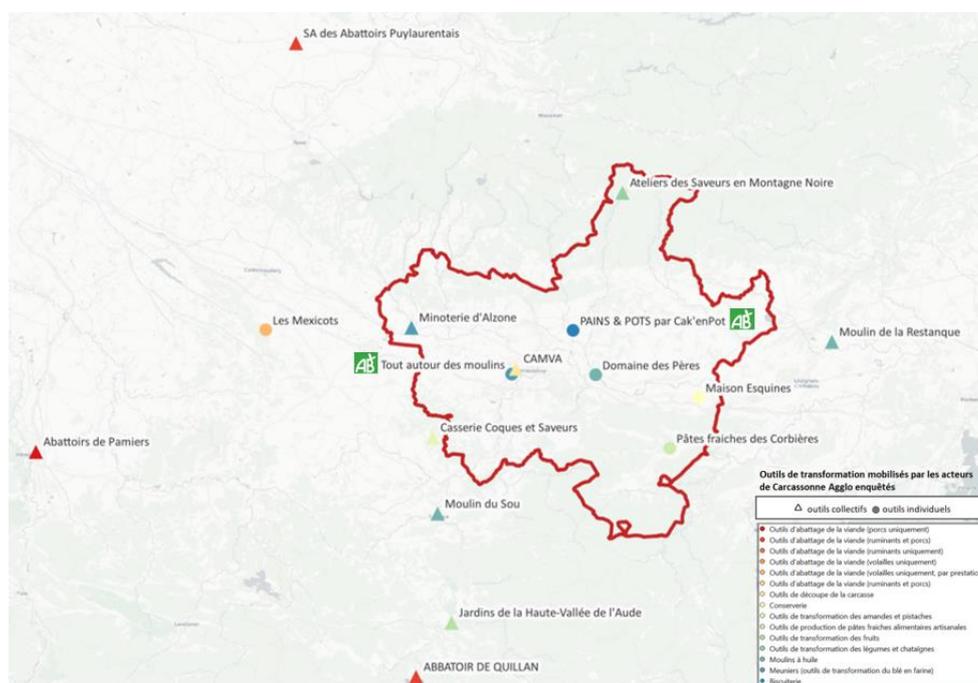
- Paysan-boulangier
- Minoterie d'Alzonne
- Tout Autour des Moulins
- Pâtes fraîches des Corbières
- Cak'en pot
- Chocolatiers (pour les amandes)
- Conserveries (maison Esquines)
- Boucherie Izard

● **RESEAU DES ACTEURS / CHAÎNE DE VALEUR**

On recense dans l'Aude, en proximité de l'agglomération (non exhaustif) :

- La CUMA Salles sur l'Hers : volailles et porcs, 30 à 35 000 volailles par an.
- Les Mexicots : 3000 volailles par semaine
- Abattoir de Quillan : bovins, ovins, caprins, porcs. 450 T par an
- Atelier de découpe Rimbault à Couiza : 260 T par an, en majorité des bovins, 150 éleveurs
- CAMVA
- Atelier des Saveurs en Montagne Noire (= seul outil collectif dans Carcassonne Agglo)
- Jardins de la Haute-Vallée
- Casserie amandes à Villarzel du Razès
- Coopérative de pommes de terre du pays de Sault

Moulins à huile : moulin de la Restanque, domaine des Pères, moulin du Sou, ...



Carte des outils de transformation collectifs et individuels présents sur le territoire de l'Agglo ou à proximité (source : données INSEE, DRAAF Occitanie, entretiens. Traitement CERESCO)

● **FOCUS SUR DES EXEMPLES D'INITIATIVES PORTEES PAR DES ACTEURS DU TERRITOIRE**

La **CAMVA** (Coopérative Artisanale Métiers De La Viande De L'Aude) est une coopérative de bouchers et grossistes en viande basée à Carcassonne et présente sur le territoire depuis 1973. Elle pratique la découpe et le conditionnement de porcs, agneaux et bœufs. Elle s'approvisionne en direct auprès d'éleveurs, de coopératives d'éleveurs ou d'associations d'éleveurs tels que Viande des Pays Audois. Les animaux qu'elle découpe sont en majorité abattus aux abattoirs de Quillan ou de Puylaurens.

La plupart des animaux qu'elle achète sont élevés dans l'Aude mais finalement peu dans l'agglo, où il existe peu d'élevage. La totalité de sa production y est consommée.

La CAMVA commercialise une partie de sa viande en RHD. Elle participe au développement de l'association Viande des Pays Audois et de la marque Pays Cathare pour la partie viande.

• **ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'un maillage, certes ténu, d'outils de transformation locaux en filières végétales principalement 	<ul style="list-style-type: none"> Peu de solution de transformation pour des producteurs qui voudraient développer la transformation (hors investissement personnel) notamment en productions animales
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Développement d'outils de transformation associés aux filières en cours de structuration (ex : amandes, pistaches...) Développement d'outils mobiles pour filières émergentes en grandes cultures 	<ul style="list-style-type: none"> Des effets de seuil important dans les chaînes de valeur de cette taille les rendant vulnérables à l'arrêt d'un opérateur (production ou transformation)

ENJEUX

- Le maintien et le développement du maillage en outils de transformation sur le territoire pour maintenir et accompagner la dynamique de diversification agricole et favoriser la relocalisation transformation et de la valeur ajoutée qui y est liée

• **PISTES D'ACTION PROPOSEES LORS DES FABRIQUES ET DES ASSISES**

- S'appuyer sur les outils existants (ex : cuisine centrale de Carcassonne) pour tester et développer des circuits logistiques
- Faire un état des lieux des outils de transformation existants, identifier les infrastructures dont la mutualisation pourrait être renforcée
- Etudier l'opportunité de déploiement d'une légumerie (besoins de la restauration collective du territoire, RHD privée, GMS...)

<p>Optimisation logistique et maintien transformation</p>	<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur les outils existants (ex : cuisine centrale de Carcassonne) pour tester et développer des circuits logistiques Faire un état des lieux des outils de transformation existants, identifier les infrastructures pouvant travailler en prestation (ex : cuisines scolaires en périodes de vacances) et celles dont la mutualisation pourrait être renforcée Etudier l'opportunité de déploiement des outils de transformation manquants. Exemples : abattoir, légumerie (besoins de la restauration collective du territoire, RHD privée, GMS...), conserverie, blé dur et légumes secs.
--	---

• **SOURCES MOBILISEES**

- Agreste, Recensement agricole 2020, et [Fiches de synthèse par EPCI](#), DRAAF Occitanie
- [Etat des lieux des outils d'abattage et de transformation dans l'Aude](#) et [Etat des lieux des initiatives d'ateliers de transformation collectifs de légumes sur le territoire du Lauragais](#), Biocivam de l'Aude dans le cadre de l'interPAT Haute Vallée de l'Aude et Castelnaudary

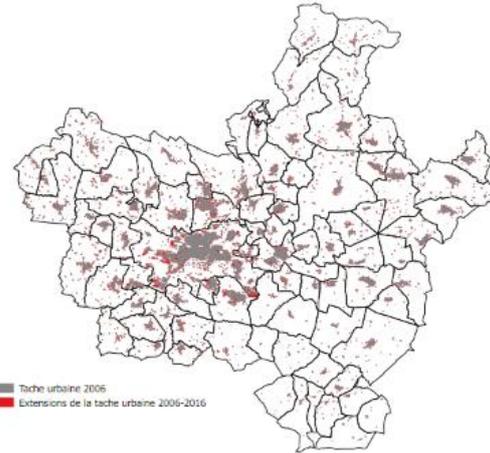
H. LE FONCIER AGRICOLE

- ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Usage agricole du foncier en décroissance

L'urbanisation et la consommation d'espaces agricoles sont une réalité sur l'agglo où plus de 50% des terres consommées sont issues de surfaces agricoles (dont 1/3 anciennement viticoles). Dans les zones périurbaines, le foncier est d'autant plus soumis à la pression de l'urbanisation et à des conflits d'usages (ex : photovoltaïque) Cette dynamique de consommation au détriment de l'agriculture complexifie l'accès aux futurs repreneurs dans certaines zones (ex : Palaja, Montirat, ouest agglo)

Près de 1 000 ha consommés par l'urbanisation entre 2006 et 2016



Source : DGITP.Matière : DREAL Occitanie : CITTANOVA décembre 2017

(Source : extrait du Scot de Carcassonne Agglo, 2018)

Une dynamique d'enfrichement

Territoire majoritairement viticole, **Carcassonne agglo est particulièrement touché par la dynamique d'enfrichement** et exposé aux risques ou conséquences négatives qui y sont associés :

- **Risque d'incendies**
- **Risques sanitaires** (viticulture)
- **Fermeture des paysages**
- cabanisation..

Les friches agricoles sont des surfaces qui ont eu une vocation agricole mais ne sont pas ou plus exploitées, productives ni entretenues. Elles sont issues de la déprise agricole et des campagnes d'arrachages consécutives aux crises viticoles. Il faut distinguer :

- **Les friches** ayant perdu leur vocation agricole, qui ne sont pas déclarées à la PAC et pour lesquels les propriétaires ne perçoivent pas d'aides,
- **Les jachères** ou gels, qui sont des surfaces non cultivées mais entretenues, déclarées à la PAC et comptabilisées dans les SIE (Surfaces d'Intérêt Ecologique). Elles ont toujours leur vocation agricole. Sur le territoire de Carcassonne Agglo, les surfaces en jachère représentent 4124 ha sur le RPG 2020 dont 2860 ha de jachères de moins de 5 ans, 765 ha de jachères de plus de 6 ans, et 500ha de jachères de plus de 6 ans déclarées comme surface d'intérêt écologique.

Il est difficile de quantifier la surface concernée par l'enfrichement au sens strict car cela nécessite la mise en place d'outils comme la cartographie d'occupation du sol ou le repérage et la qualification des friches (par exemple application Vigifriche développée par la SAFER). Cela entrave donc l'évaluation et la gestion du phénomène, pourtant perçu par empirisme. Certains secteurs sont plus touchés comme le Minervois, la Malepère ou le Val de Dagne. La reconquête des friches peut s'opérer dans le cadre de **démarche concertée et ciblée** en mobilisant des moyens d'animation foncière : veille, prospection, négociation foncière dans le cadre d'un projet territorial. A titre d'exemple, la FD CUMA de l'Aude mène, en collaboration avec d'autres acteurs, un projet d'identification des friches suivi d'une concertation et d'une étude de faisabilité de son dé-enfrichement (replantation en vignes ? Installation ? Diversification ? Revalorisation paysagère ?).

Ce sujet des friches est traité aux échelles du département et de la Région avec le comité de pilotage de lutte contre les friches créé en 2016 par la préfecture de l'Aude et la Chambre d'agriculture, et à l'échelle régionale par la Communauté Régionale Friches Agricoles d'Occitanie (CRÉFAO)⁹.

Des difficultés d'accès au foncier pour les porteurs de projet

L'apparente quantité de terres agricoles en friches, en particulier dans les secteurs viticoles, contraste avec une difficulté d'accès au foncier pour les porteurs de projet.

Les principales raisons exposées à ce constat sont la **concurrence des usages** (urbanisation, production d'énergie), la **spéculation et la rétention foncière**.

Le **prix du foncier** est un filtre qui vient diminuer le nombre de parcelles accessibles aux porteurs de projets dans certaines zones. Sa grande hétérogénéité est liée à plusieurs facteurs :

- Une forme de spéculation foncière ou opportunisme concernant le maintien des terres en gel
- Un potentiel agronomique hétérogène
- Des possibilités d'irrigation très hétérogènes



Le prix du foncier sur l'agglo. (Source : SAFER le-prix-des-terres.fr)

Enfin s'exercent des critères :

- **Agronomiques** éliminant de facto les parcelles inadaptées (petite taille, accès difficile, terres de faible qualité agronomique, non irrigable)
- **D'urbanisme** éliminant certaines zones non adaptées car inondables ou soumises à des interdictions de construction de bâtiment agricoles et/ou serres inscrites dans les PLU

⁹ <https://www.safer-occitanie.com/documents/2010/charte-crefao-2021.pdf>

• **PROBLÉMATIQUES ET FREINS PARTAGES LORS DES FABRIQUES**

Le foncier a été identifié comme un enjeu phare propre au territoire de Carcassonne Agglo. En ce sens, il a fait l'objet d'une Fabrique, un atelier rassemblant les parties prenantes du territoire concernées par ce sujet. Lors de ce moment ont été partagés les problématiques et freins associés.

	Le recensement, la qualification et la revalorisation des friches du territoire	L'accès au foncier pour l'installation et la transmission des exploitations
Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à recenser, inventorier les friches du territoire • Précarité des modes de faire-valoir pour mettre à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas toujours de contrat écrit sur les terres (cas des éleveurs) • Les terrains les plus propices sont occupés par la vigne, qui pourrait occuper des coteaux • Manque d'adéquation entre les exploitations à transmettre (90% vigne) et les profils de porteurs de projets (plus diversifiés) • Fertilité des sols à la suite de la vigne parfois limitée (temps de régénération des sols)
Jeu d'acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à impliquer les propriétaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de sensibilisation des propriétaires • Acceptabilité des viticulteurs à réintroduire de nouveaux projets d'installation diversifiés (ex : élevage) • Manque d'information sur le foncier, de connaissance mutuelle des acteurs 🏠 l'offre n'est pas forcément bien valorisée
Economique	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts parfois importants pour envisager une remise en culture, liée à des conditions de production pas toujours propices (accès à l'eau, potentiel agronomique...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Certaines exploitations ne sont pas vendues par les cédants

• ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un écosystème d'acteurs moteurs concernant le sujet du foncier, y compris les friches 	<ul style="list-style-type: none"> • Déprise agricole et développement des friches • Accès au foncier complexe pour les candidats à l'installation
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité foncière : surfaces en friches (à nuancer selon l'accès à l'eau, le prix, les difficultés d'accès des candidats à l'installation) • Vivier d'acteurs potentiels à mobiliser sur le sujet de la reconquête foncière 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'enfrichement induisant des risques pour la société civile (incendies, paysage), accentué par le maillage en petites exploitations viticoles à risque d'arrêt de l'activité plus fort • Compétition pour l'usage des surfaces agricoles avec d'autres usages : photovoltaïques (en contexte rural) urbanisation ou création de zones industrielles (en contexte périurbain)

ENJEUX

- Endiguer la dynamique d'enfrichement
- La difficulté d'accès au foncier pour les candidats à l'installation, particulièrement dans le cas d'installation hors cadre familial

• SOURCES MOBILISEES

- SCOT Carcassonne Agglo
- SAFER Occitanie
- Agence de Services et de Paiement, Registre Parcellaire Graphique 2020

I. L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION

- ELEMENTS DE CONNAISSANCE

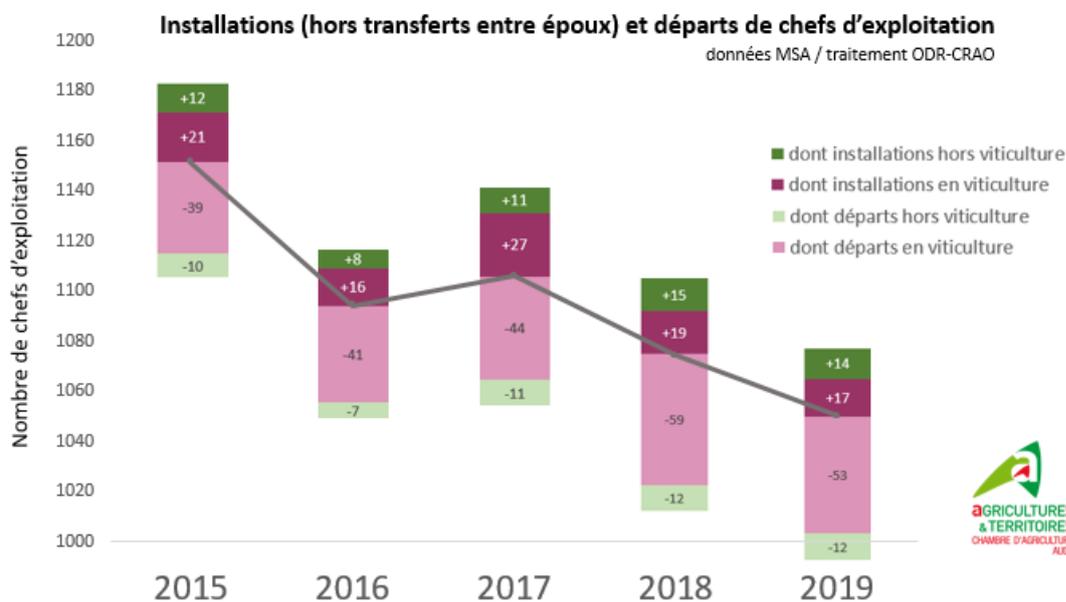
Viellissement et érosion de la population agricole, en particulier en viticulture

En 2020, l'âge moyen des chefs d'exploitation est de 54 ans et 35% des exploitations du territoire ont un chef d'exploitation âgé de plus de 60 ans soit 504 exploitations.

Sur les cinq dernières années, on dénombre en moyenne 57 départs par an de chefs d'exploitations et 32 installations par an hors transferts entre époux, soit environ **20 agriculteurs de moins chaque année**. 82 % des départs concernent un viticulteur, tandis que 62% des installations ont pour production principale la viticulture, entraînant une érosion plus rapide que dans les autres filières.

La viticulture reste la plus touchée en termes de départs car sur la même période, **236 chefs d'exploitation en viticulture ont cessé leur activité sur 288 départs au total, soit 82%**. En conséquence, on constate l'érosion de la part des chefs d'exploitations en viticulture (-3.3% en 2019 par rapport à 2015).

De manière générale, le nombre d'installation ne suffit donc pas à compenser les départs : en 2019, **moins d'un agriculteur sur deux est remplacé**, soit un taux de remplacement des chefs d'exploitations de 48% et **seulement un viticulteur sur quatre** (taux de remplacement en viticulture = 26%).



Installations et départs sur les cinq dernières années (Source : Chambre d'Agriculture de l'Aude)

Des incertitudes sur la reprise de plus de 35% des exploitations agricoles du territoire

Région	Aude	Agglo	
	61%	56%	48%
	72%	68%	74%
	5%	13%	6%
	39%	41%	43%



Taux de remplacement des CE



Taux d'installations de CE < 40 ans



Taux de départs des CE



Taux de CE > 55 ans

Concernant le devenir de ces exploitations dans les trois prochaines années, 31% des chefs d'exploitation n'envisagent pas de départ dans l'immédiat, 24% prévoient une reprise par un co-exploitant, un membre de la famille ou un tiers, 10% une disparition de l'exploitation soit au profit de l'agrandissement d'une autre exploitation, soit pour un usage non agricole des terres.

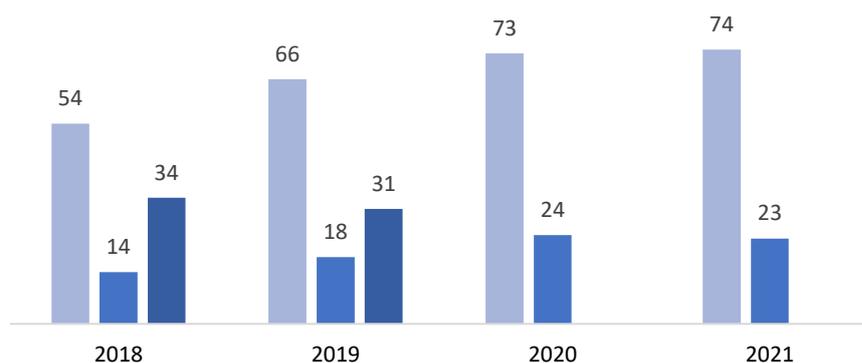
Chiffres clés de l'installation transmission en 2019 (Source : données MSA, traitement ODR/CRAO)

Enfin, 35% d'entre eux sont dans l'incertitude et ne savent pas quel sera le devenir de leur exploitation, soit 178 exploitations qui exploitent 3160 hectares. Cela représente 12% des exploitations de l'agglomération soit plus d'une exploitation sur 10.

Évolution des profils des porteurs de projets et difficultés de concrétisation

Le nombre de porteurs de projets accueillis au Point Accueil Installation (PAI) et cherchant à s'installer sur le territoire de l'agglomération est en **augmentation depuis quelques années**, il atteint **74 entretiens en 2021**. Cette dynamique est également **marquée en agriculture biologique** : pour les projets d'installation en bio, la porte d'entrée est le Point Info Bio (PIB) : animé par le Biocivam de l'Aude et depuis 2022 par la Chambre d'agriculture, celui-ci a pour mission d'informer et d'orienter les porteurs de projets en agriculture biologique sur différents sujets. En 2021, **109 porteurs de projets en agriculture biologique** ont sollicité le Biocivam de l'Aude à travers le PIB.

Par ailleurs, 7 porteurs de projet sur 10 reçus au PAI ont un projet d'installation hors cadre familial, et ils s'intéressent à la viticulture (36%), le maraichage (15%) et l'élevage ovins caprins (8%).



- Entretiens au Point Accueil Installation : porteurs de projet
- Entretiens PPP : candidats à l'installation aidée
- Installations de chefs d'exploitation (données MSA)

Porteurs de projets, candidats à l'installation et installations effectives.

(Source et Traitement : Chambre d'Agriculture de l'Aude)

En termes d'installations effectives, on dénombre 164 installations sur les cinq dernières années soit environ 30 par an, ce qui est révélateur de **difficultés de concrétisation des projets**. En 2019, sur 31 installations les productions principales sont la viticulture à 55%, le maraîchage-horticulture à 10%, l'arboriculture à 6,5% à égalité avec l'élevage de volailles, et enfin les grandes cultures pour 3%.

Dans le Département de l'Aude, le taux d'installation aidée (DJA) est de 41% et le montant de la DJA varie entre 12 000€ et 57100€, en fonction de la zone d'installation (plaine, défavorisée, montagne) et de modulations liées à différents critères (hors cadre familial, valeur ajoutée, emploi, agro-écologie, foncier, investissement...). Dans Carcassonne Agglo, 20 communes sont en zone défavorisée et 15 communes sont en zone montagne (Val de Dagne, nord Cabardès, nord Minervois et Montagne noire).

- **INFOS ET CHIFFRES CLES**

- 54 ans = âge moyen des chefs d'exploitations
- 35% des exploitations ont un chef d'exploitation ou le plus âgé des exploitants qui a plus de 60 ans en 2020 soit 504 exploitations. Cela représente 11 553 ha soit 28% du parcellaire
- 75% nouveaux installés < de 40 ans
- 57 départs par an contre 32 installations par an en moyenne
- Plus de 900 exploitations du territoire pourrait être amenées à changer de main d'ici 10 ans.
- Nombre de porteurs de projets en augmentation, notamment en agriculture biologique, mais difficultés pour concrétiser les projets d'installation

- **RESEAU DES ACTEURS / CHAINE DE VALEUR**

Acteurs de l'installation agricole et leur rôle

- Point Accueil Installation de la Chambre d'Agriculture de l'Aude = porte d'entrée, premier niveau d'information pour les porteurs de projet
- Point Info Bio, animé par le Biocivam de l'Aude et la Chambre d'Agriculture (depuis 2022) = porte d'entrée pour les porteurs de projets en agriculture biologique
- CFPPA des Pays d'Aude - campus Terre et Nature = formation agricole, accompagnement PPP
- Chambre d'agriculture de l'Aude = accompagnement installation/transmission, PPP, CFE
- ADEAR 11 = accompagnement installation/transmission
- Biocivam de l'Aude = accompagnement installation, Point Info Bio, PPP
- Graines de Paysans = espace test agricole
- Terres de Liens = accès au foncier
- SAFER = accès au foncier

• **ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un écosystème des acteurs de l'installation et de la transmission dense et efficace • Une augmentation des porteurs de projets, notamment en agriculture biologique et en agroécologie 	<ul style="list-style-type: none"> • L'inadéquation entre les fermes à reprendre et les ambitions des porteurs de projet • Le taux de concrétisation des projets • Les freins d'accès au foncier pour les porteurs de projets hors cadre familial
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité apparente en surfaces (les friches) bien qu'elles ne soient pas toutes propices à une installation • Le nombre d'exploitations à transmettre dans les années à venir : une opportunité pour l'installation et pour l'évolution des pratiques agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • La transmission d'hectares à l'agrandissement plutôt qu'à l'installation

ENJEUX

- La concrétisation des projets d'installation
- La transmission des hectares à l'installation plutôt qu'à l'agrandissement
- L'appui des porteurs de projets hors cadre familial
- L'accompagnement au changement de pratiques, crucial au moment de la transmission des exploitations, la prise en compte de l'agroécologie dans les modèles de production

• **PISTES D'ACTION PROPOSEES LORS DES FABRIQUES ET DES ASSISES**

Relatives au maintien des capacités de production sur le territoire, en particulier d'un point de vue des ressources humaines et foncières (en lien avec le chapitre précédent)

<p>Faire un état des lieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un diagnostic agricole des exploitations des cédants du territoire (+55 ans), faire l'évaluation du potentiel agronomique des fermes à reprendre
<p>Favoriser les échanges et la coopération entre les acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser une cellule installation / transmission avec les partenaires déjà identifiés dans le cadre de l'action financée par le plan de relance • Valoriser et faire connaître des retours d'expériences de bonne transmission sur le territoire • Organiser des temps d'échange entre cédants et anciens cédants (place du lieu de vie et du lieu de travail comme deux entités indissociables, modalité de fermage). Par exemple : mettre en place des cafés foncier dans chaque commune
<p>Sensibiliser et impliquer les acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élus communaux aux problématiques du foncier et de l'installation transmission. Leur présenter les outils existants (Vigifoncier) et des exemples d'actions pertinentes (AFP, ZAN) lors d'une intervention en conseil communautaire • Pérenniser l'accompagnement des communes, travailler à l'échelle intercommunale • Pérenniser les formations qui fonctionnent à destination du monde agricole et développer les formations à l'accompagnement aux mutations agricole • Soutenir la mise en place de fermages pré-transmission afin de faciliter les reprises (et autres dispositifs d'accompagnement des cédants) • Inciter les caves coopératives à se mobiliser pour favoriser l'installation (via des acquisitions foncières notamment)

Expérimenter et agir

- « Choyer » les porteurs de projet pour limiter au maximum les personnes se présentant au PAI et ne concrétisant pas leur projet d'installation pour des raisons techniques
- Ex :
- Massification des dispositifs de stages et d'accompagnement
 - Mise en place l'espace test agricole à Carcassonne Agglo
 - Envisager le développement d'action de restructuration à l'échelle des exploitations sur des exploitations ciblées identifiées en amont.
 - restructuration du foncier entre exploitations
 - informer les cédants pour qu'ils considèrent une cession de leur foncier à plusieurs repreneurs (morçèlement du foncier), pour une meilleure adéquation avec les projets d'installation hors viticulture.
 - Déployer l'irrigation sur certaines parcelles pour rendre des terres en friches attractives (Schéma Eau Brute, petites retenues). Focaliser la revalorisation des friches agricoles sur les zones irrigables
 - Soutenir la réinstauration de l'élevage sur le territoire pour lutter contre les friches et les incendies (exemple concret de l'AFP de l'Alaric)
 - Réinstaurer le renforcement des impôts sur les terres en friches, exonérer les impôts à l'installation
 - Redéployer des indemnités viagères de départ (équivalent à des primes à la transmission)
 - Création d'un fonds citoyen local type « épargne locale » pour faciliter l'installation

• **SOURCES MOBILISEES**

- Agreste, Recensement agricole 2020, et [Fiches de synthèse par EPCI](#), DRAAF Occitanie
- Trait d'Union, extraction des porteurs de projets accueillis au PAI et PPP entre 2018 et 2021, traitement Chambre d'agriculture de l'Aude
- Observatoire régional Installation Transmission 2021, Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie
- Devenir des installés en agriculture en Occitanie, 2022, Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie
- Guide régional de l'installation en agriculture, novembre 2021

PARTIE 3

LA RESILIENCE ET LA CAPACITE NOURRICIERE DU TERRITOIRE

A. L'ADEQUATION ENTRE LA PRODUCTION ET LES BESOINS ALIMENTAIRES

- ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Avec 41% de sa SAU dédiée à la production agricole, le **taux de couverture surfacique théorique** de Carcassonne Agglo serait de **138%** pour répondre aux besoins alimentaires de ces habitants, ce qui serait a priori largement suffisant **dans une optique de recherche d'autonomie alimentaire « totale »**.

Cette première approche peut être nuancée et affinée avec l'analyse ciblée de l'adéquation entre la production actuelle et les besoins pour quelques produits dédiés à l'alimentation humaine (pain, pâtes, fruits et légumes frais, yaourt, viande bovine, viande de volaille...) et à l'alimentation animale (fourrages, concentrés...).

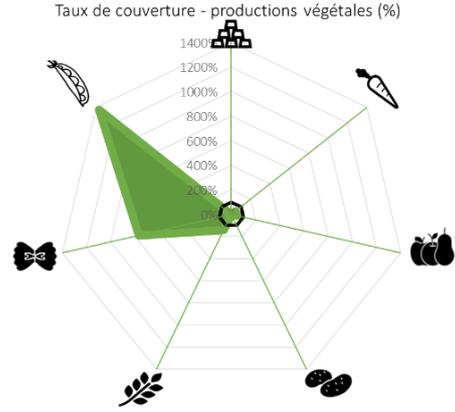
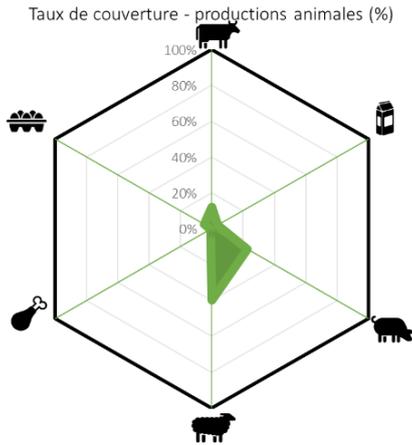
L'agriculture du territoire est largement spécialisée avec 46% de la SAU (**19 722 ha**) consacrés à la viticulture. En ce sens, la production de vins du territoire (Presque 1MhL) pourrait répondre à plus de **40 fois** la consommation des adultes sur le territoire de Carcassonne Agglo.

Le corollaire de cette forte spécialisation dans la viticulture, bien qu'elle connaisse un certain recul ces dernières années, est la **faible offre en produits issus du territoire répondant directement aux besoins alimentaires de « base » des habitants**. Les surfaces de production qui y sont consacrés avoisinent moins de 20% de la SAU du territoire : ce qui souligne la faible résilience alimentaire du territoire pour répondre aux besoins de ses habitants, **sans tenir compte du fait que la majorité des productions actuelles sont exportées** hors du territoire.

L'étude ciblée de l'adéquation offre et demande théorique révèle **les productions excédentaires et déficitaires** par rapport aux besoins des habitants du territoire, selon l'hypothèse où l'ensemble des habitants de Carcassonne Agglo adopteraient un régime similaire à celui observé dans la dernière étude des comportements et consommations alimentaires nationales « **INCA 3** » commanditée par l'ANSES.

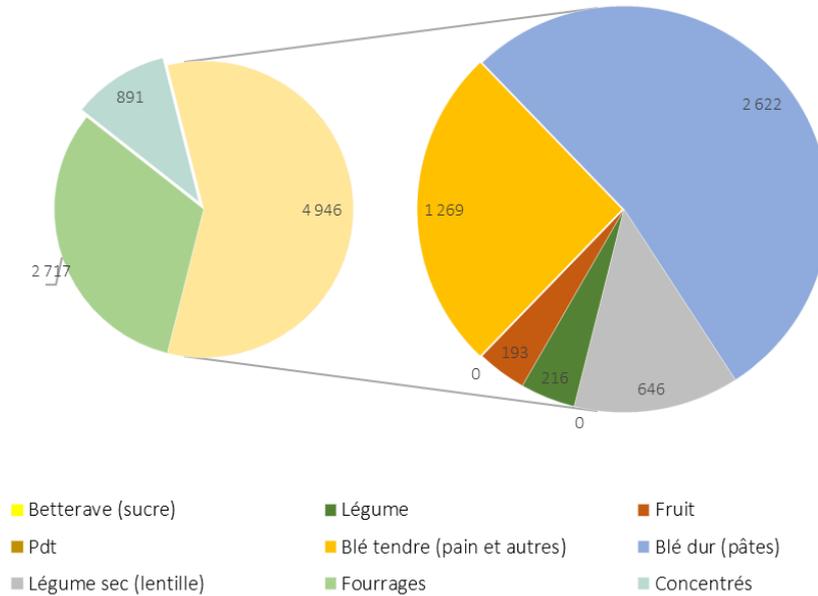
- **La production de fruits et légumes frais, les produits carnés et la part des surfaces allouées à l'alimentation des animaux d'élevage** (fourrages ou oléagineux voués à produire des concentrés) sont des productions très déficitaires par rapport aux besoins des habitants.
- **La production de céréales (blé dur, blé tendre) et de légumineuses couvre bien les besoins** (notamment pour la filière blé-pain-farine).

La **même approche effectuée avec selon l'hypothèse où l'ensemble des habitants de Carcassonne Agglo adopteraient un régime moins émetteur de gaz à effet de serre** (allant vers une réduction des protéines consommées dont celles animales et une augmentation des protéines végétales) réduit considérablement les besoins en produits carnés à destination de l'alimentation humaine. A titre d'exemple, cela nécessiterait **2 fois moins de brebis (en nombre de têtes)**.



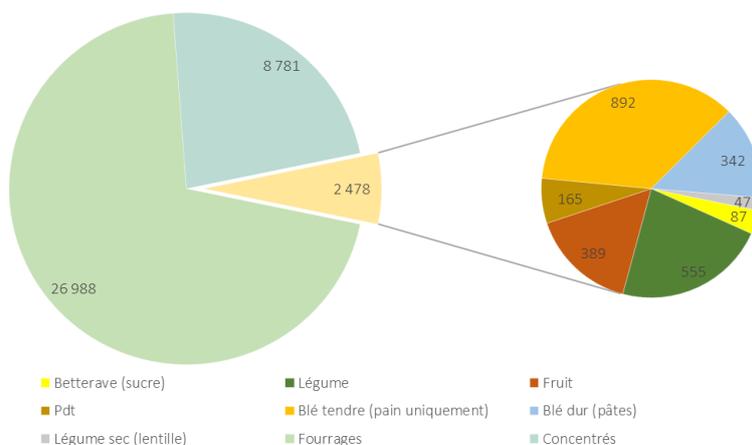
Taux de couverture surfacique théorique pour plusieurs produits végétaux et produits animaux (modélisation de l'effet d'un régime alimentaire type « INCA3 » pour l'ensemble des habitants)

Surfaces actuelles (ha)

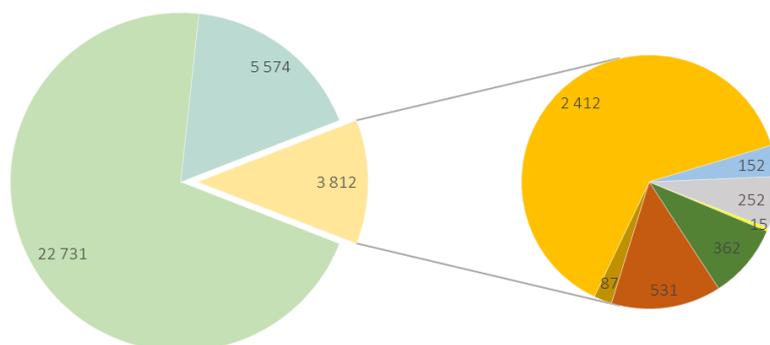


Comparaison des surfaces actuelles allouées à la production de quelques produits et des surfaces nécessaires pour y répondre selon un régime alimentaire type « INCA3 » pour l'ensemble des habitants et des surfaces nécessaires pour y répondre selon un régime alimentaire moins émetteur de gaz à effet de serre, type « AFTERRES 2050 »)

Surfaces nécessaires selon les pratiques alimentaires (INCA3) (ha)



Surfaces nécessaires selon la consommation ATERRES2050, (ha)



• **INFOS ET CHIFFRES CLES**

- 46% de la SAU du territoire est consacrée à la viticulture, une production qui ne contribue pas à répondre aux besoins alimentaires de base théoriques des habitants du territoire,
- Pour théoriquement satisfaire les besoins alimentaires des habitants de Carcassonne Agglo pour quelques denrées alimentaires de base (pain, pâtes, produits carnés...) il faudrait plus de 4 fois les surfaces actuelles agricoles allouées à ces cultures
- Moins de 800 hectares de surfaces cultivées en fruits et légumes frais seraient théoriquement nécessaires pour être complètement autonome en cette production : c'est moins de 2% de la SAU actuelle du territoire de Carcassonne Agglo

• PISTES D'ACTION RELATIVES A LA DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Pistes d'actions proposées lors des Fabriques et des Assises

<p>Assurer l'opportunité de valorisation commerciale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des études de marché pour étudier l'opportunité de structuration de filières de diversification <i>ex : légumineuses à destination de l'alimentation humaine, céréales anciennes, cultures maraichères et/ou arboricole, productions animales...</i> • Enclencher des dialogues avec les metteurs en marché pour envisager des contractualisations en marché locaux • Échanger avec des producteurs faisant de la vente locale • Contractualiser avec les cantines scolaires (restauration collective)
<p>Développer des références techniques pour les agriculteurs et répondre à leurs besoins en matériels spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des formations en ligne/Webinar car manque de temps pour participer à des formations en présentiel • Développer des formations en présentiel <i>ex : Visite bout de champ spécifique / groupe collectif / Temps d'échanges techniques / journées techniques : "de l'itinéraire technique au revenu et au circuits de commercialisation"</i> • Développer des supports techniques consultables en tout temps • Encourager le partage du matériel agricole adapté aux cultures de diversification (via les CUMA) et les investissements en commun • Soutenir l'expérimentation d'autoconstruction des outils chez les agriculteurs • Faire l'inventaire et développer la recherche et la réappropriation de cultures abandonnées ou potentiellement plus adaptées au changement climatique • Soutenir le maintien et développement de la polyculture élevage / agropastoralisme
<p>Sécuriser l'accès au foncier, y compris pour expérimenter</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger le foncier agricole (notamment public) et mettre en place des réserves agricoles pour les filières de diversification • Recenser les friches / Prospecter les terres sans maîtres • Mettre en place un système de bourse foncière (mise en relation offre et demande) • Mettre en place des cultures peu exigeantes pour maintenir l'usage agricole et éviter l'enfrichement • Soutenir des démarches d'installations collectives • Encourager et permettre l'expérimentation et la prise de risque pour la diversification • Reconfiguration foncière (« démembrement ») et portage foncier
<p>Contribuer à augmenter la valeur ajoutée de la production</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils de transformation collectifs pour les filières de diversification • Valoriser des gammes de produits via la transformation • Proposer une gamme large de produits transformés à partir du même produit brut • Développer des labels sur les produits transformés • Orienter la diversification vers des filières à haute valeur ajoutée permettant de maintenir et compenser d'autres productions moins rentables

Fidéliser une main d'œuvre qualifiée	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des fiches techniques avec calendrier de travail Mutualiser la main d'œuvre pour répondre à la saisonnalité de l'emploi (Ex : groupements d'employeurs) Inciter à travailler dans l'agriculture : revaloriser le métier et l'image
Accès à l'eau et gestion des incertitudes pédoclimatiques	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le soutien à la mise en place de cultures rustiques (notamment du point de vue de la consommation de l'eau) et à bas niveau d'intrants (notamment les légumineuses) Mettre en place une gestion équitable de l'accès à l'eau Etudier l'opportunité de la création d'ouvrages de stockage de l'eau et d'autorisations de puisage (Aude et Canal du Midi) Réaliser une étude prospective sur l'impact du changement climatique et les stratégies à développer en conséquence
Communiquer auprès du grand public	<ul style="list-style-type: none"> Informers les habitants / riverains sur les nouvelles pratiques liées à l'introduction de cultures de diversification Valoriser la contribution des cultures de diversification à répondre à des enjeux de santé et d'environnement auprès du grand public

• **ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Un bon taux de couverture surfacique théorique au regard des besoins des habitants (+de 138%) Quelques productions végétales nourricières de base (pain, pâtes, légumineuses) pour lesquels les besoins sont théoriquement très bien pourvus 	<ul style="list-style-type: none"> Une spécialisation de près de la moitié des surfaces du territoire dans la viticulture : une culture qui ne constitue pas une denrée alimentaire de base Des filières fruits et légumes frais et animales très déficitaires par rapport aux besoins alimentaires des habitants
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Le développement de cultures plus nourricières dans les zones à haut potentiel agronomiques (par exemple légumes dans les zones irrigables) Le soutien et le redéploiement de productions historiques pouvant valoriser certains espaces étant dans une dynamique d'enfrichement (ex : petits élevages d'ovins, culture de l'olivier, riz sur l'étang de Marseillette...) 	<ul style="list-style-type: none"> Le maintien d'une forte spécialisation du territoire dans la viticulture, qui devrait être très sensible aux effets du changement climatique La non diversification vers des denrées alimentaires de base

ENJEUX

- La transition vers une agriculture plus nourricière via une diversification et une relocalisation de filières locales pour la production de denrées alimentaires de base (fruits, légumes frais, petit élevage...)
- La protection et la valorisation des îlots de diversification du territoire comme l'étang de Marseillette dont les conditions pédoclimatiques et les possibilités d'irrigation permettent d'expérimenter le déploiement de cultures d'intérêt

B. FOCUS SUR LA RESILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE

- ELEMENTS DE CONNAISSANCE

Le changement climatique résulte de **l'augmentation des Gaz à Effet de Serre (GES)** dans l'atmosphère et constitue **l'une des plus grandes menaces** pour la durabilité de tous les secteurs dans les territoires, en modifiant durablement les conditions climatiques locales et nationales, accentuant **les risques d'incidence d'évènements extrêmes** (vagues de chaleur, sécheresses, inondations et incendies...) ou encore **sanitaires** (invasions biologiques, pandémies...).

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) prévoit d'ici la fin du XXIème siècle **une augmentation de la température moyenne pouvant aller de 2 à 5°C selon les scenarii et hypothèses retenus**, avec des variations selon les territoires et les secteurs. Selon un des derniers rapports du GIEC, le **niveau de réchauffement global de 1,5 °C** pourrait déjà être atteint au début des années 2030, **quels que soient les efforts de réduction des émissions mondiales de GES**.

A l'échelle nationale, des objectifs sont fixés par la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) depuis 2015 pour contribuer à lutter contre le changement climatique**. La SNBC impose de **diviser par 2 les émissions de GES liées au secteur de l'agriculture**, estimée responsable de 20 à 30% des émissions de gaz à effet de serre mondiales.



Impact du changement climatique en France déjà visible et à venir, d'ici à 2050
(Source : Observatoire national des effets du réchauffement climatique, 2018)

Notons que le territoire de Carcassonne Agglo, largement spécialisé et connaissant une dynamique sensible d'enfrichement, est **particulièrement vulnérable au risque d'incendies**. Son agriculture étant fortement spécialisée dans la viticulture, sa résilience est faible en cas d'accident climatique. De manière plus tendancielle, les effets de l'augmentation de la température moyenne se ressentent déjà fortement sur **la viticulture sur le territoire**, pour laquelle le développement est d'autant plus précoce. Cette précocité du développement de la vigne peut en premier lieu avoir un impact sur :

- **Les volumes de production** : avec une date de débourrement avancée qui est plus soumise à des risques de gels tardifs printaniers et qui induit une baisse de rendement, pour lesquels les vignerons ont peu d'alternatives de lutte ;
- **Les qualités organoleptiques** : avec une hausse constatée du degré alcoolique et une baisse de l'acidité, une modification des profils aromatiques et de la teneur en phénols.

Cette baisse de rendement et l'altération de la qualité du raisin est déjà particulièrement visible sur certains cépages plus vulnérables. **Pour les vins sous AOP et IGP**, ces changements de conditions climatiques sont d'autant plus impactantes et incitent les acteurs de la filière à **revoir leurs pratiques et la flexibilité des cahiers des charges des appellations**.

Développer **une stratégie d'adaptation des modes de production agricoles sera incontournable** pour le maintien d'une activité agricole sur le territoire. **Pour la viticulture, plusieurs grands leviers d'actions d'adaptation sont déjà identifiés (figure ci-dessous)**. La difficulté est de savoir quels leviers mobiliser, à quel niveau, et d'ensuite passer à sa mise en œuvre. Une étude prospective a été initiée dans le cadre du PAT de Carcassonne agglo pour projeter les effets du changement climatique sur le territoire et définir la stratégie d'adaptation et les leviers à mettre en œuvre de façon prioritaire.

Au-delà de la production viticole, la diversification des productions agricoles constitue un levier fort d'adaptation au changement climatique, à l'échelle des exploitations ou du territoire.

ADAPTATIONS POSSIBLES

COMBINER DANS CHAQUE VIGNOBLE DIFFÉRENTS LEVIERS TECHNIQUES, ORGANISATIONNELS ET GÉOGRAPHIQUES

 <p>CHANGER LE MATÉRIEL VÉGÉTAL</p> <p>Des porte-greffe et cépages plus résistants à la sécheresse, aux maladies et aux températures élevées, avec une maturité plus tardive, avec moins de sucres et plus d'acidité. Évaluer et valoriser la diversité génétique.</p>	 <p>MODIFIER LES PRATIQUES VITICOLES</p> <p>Amendements organiques, paillage et meilleure gestion du sol pour favoriser la résilience des vignes ; révision des modes de conduite pour gagner en fraîcheur ou mieux résister à la sécheresse ; penser globalement la gestion de l'eau avec ou sans irrigation et réaménager les parcelles (densité, pourtour, haies...).</p>	 <p>AJUSTER LES PROCESSUS ŒNOLOGIQUES</p> <p>Corriger les effets du changement climatique en adaptant les itinéraires techniques de vinification notamment par le choix des levures, le contrôle des températures, les techniques de désalcoolisation ou d'acidification.</p>
 <p>RÉORGANISER LES PLANTATIONS DANS L'ESPACE</p> <p>Tirer profit de l'hétérogénéité des terroirs en relocalisant les cépages selon la nature des sols, la pente, l'altitude ou l'exposition des parcelles... et pourquoi pas revoir les frontières des aires d'appellation ou expérimenter de nouveaux vignobles.</p>	 <p>RÉVISER LES INSTITUTIONS</p> <p>Faire évoluer les cahiers des charges des appellations, développer de nouveaux outils de gestion du risque, intégrer l'enjeu climatique dans les mesures politiques, renforcer les réseaux de Recherche et développement et de partage d'expériences.</p>	 <p>ASSOCIER LES CONSOMMATEURS</p> <p>Connaître les perceptions de l'évolution des qualités des vins, partager les enjeux de l'adaptation et de la réduction des émissions de CO₂ dans la filière.</p>

Que faire ? Les adaptations possibles pour la filière viticole à l'échelle nationale (Source : Stratégie de la filière viticole face au changement climatique, INAO, FranceAgriMer, INRAE, FNV)

La mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation est à combiner à l'intensification de **démarches d'atténuation** d'émissions de GES.

L'agriculture seule contribue à 5,6% des émissions totales de GES sur Carcassonne Agglo d'après le [diagnostic réalisé dans le cadre du PCAET](#). C'est une valeur faible par rapport à la moyenne nationale (19%¹⁰), qui peut s'expliquer par la faible représentation de l'élevage sur le territoire (souvent premier contributeur des émissions de gaz à effet de serre agricoles) ou encore des systèmes de culture peu consommateurs de carburants fossiles (viticulture, part des grandes cultures dans la SAU faible).

En revanche, sur Carcassonne Agglo, l'agriculture contribue à plus de 93% des émissions d'ammoniac (NH₃), un polluant atmosphérique dont la concentration excessive contribue à l'acidification et à l'eutrophisation des milieux et la formation de particules fines (PM_{2,5}). Les émissions de NH₃ et de GES dérivés de la dégradation des engrais azotés de synthèse (N₂O, gaz à effet de serre puissant) sont principalement dues à l'usage d'engrais azotés de synthèse utilisés pour la fertilisation de la vigne et des grandes cultures présentes sur le territoire. La diminution de l'utilisation d'engrais azotés de synthèse dans les systèmes de culture constitue en ce sens une voie d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre pour le territoire.

L'agriculture du territoire et de manière plus générale les activités des acteurs du système alimentaire contribuent à l'émission de GES sur le territoire mais sont aussi des leviers pour en compenser les émissions. Toutefois, bien que certaines pratiques permettent de compenser en partie les émissions (ex : enherbement des vignes¹¹), les capacités de stockage dans les sols agricoles s'avèrent inférieures d'un facteur 10 à 30 (selon les territoires, sols et types d'agriculture concernées) aux émissions annuelles du secteur.

- INFOS ET CHIFFRES CLES

- Plus de 50% des surfaces agricoles du territoire se situent dans le niveau de sensibilité le plus fort aux risques climatiques
- 5,6 % des émissions totales de GES sur Carcassonne Agglo sont dues au secteur agricole

¹⁰ [Stratégie Nationale Bas-Carbone \(SNBC\) | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

¹¹ Pellerin, Bamière et al, 2020. Stocker du carbone dans les sols français, Quel potentiel au regard de l'objectif 4 pour 1000 et à quel coût ? Rapport scientifique de l'étude, INRA (France), 540 p. Annexe IX. "Enherber les vignobles"

• **ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une action politique locale sur le sujet déployé dans le cadre du PCAET • Une stratégie de prévention des risques de feux de forêt développée sur l'agglo 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire très vulnérable aux impacts climatiques à venir de par sa forte spécialisation dans la viticulture et son climat • La difficulté de faire évoluer l'agriculture du territoire spécialisé dans une culture pérenne
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un frein au développement et une meilleure gestion des friches pour diminuer le risque d'incendies • Le développement de pratiques culturales utilisant moins d'engrais minéraux de synthèse • Le déploiement de cultures à bas niveaux d'intrants, plus résistantes aux aléas climatiques (sécheresses, précipitations extrêmes...) et la réintroduction de légumineuses dans les systèmes de grandes cultures pour mieux fixer l'azote 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accélération de la dynamique d'enfrichement, contribuant à augmenter le risque d'incendies • Une stratégie d'adaptation du vignoble insuffisante aux regards des impacts climatiques déjà ressentis et attendus

ENJEUX

- L'adaptation profonde de l'agriculture et du vignoble du territoire face aux impacts climatiques attendus
- La gestion de la dynamique d'enfrichement pour faire face aux risques d'incendies d'autant plus accentués
- La mobilisation de leviers d'atténuation des émissions de GES, le soutien et le développement pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la santé des populations exposées

SYNTHESE DES PRINCIPAUX CONSTATS ET ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

A. LES CONSTATS ET ENJEUX DE TERRITOIRE

L'ensemble des étapes de ce diagnostic a permis de mettre en évidence un ensemble de constats et enjeux propres au territoire de Carcassonne Agglo dont voici une synthèse. L'identification des enjeux propres à chaque thématique du PAT sont à retrouver de manière plus détaillée dans les parties et chapitres dédiés de ce document.

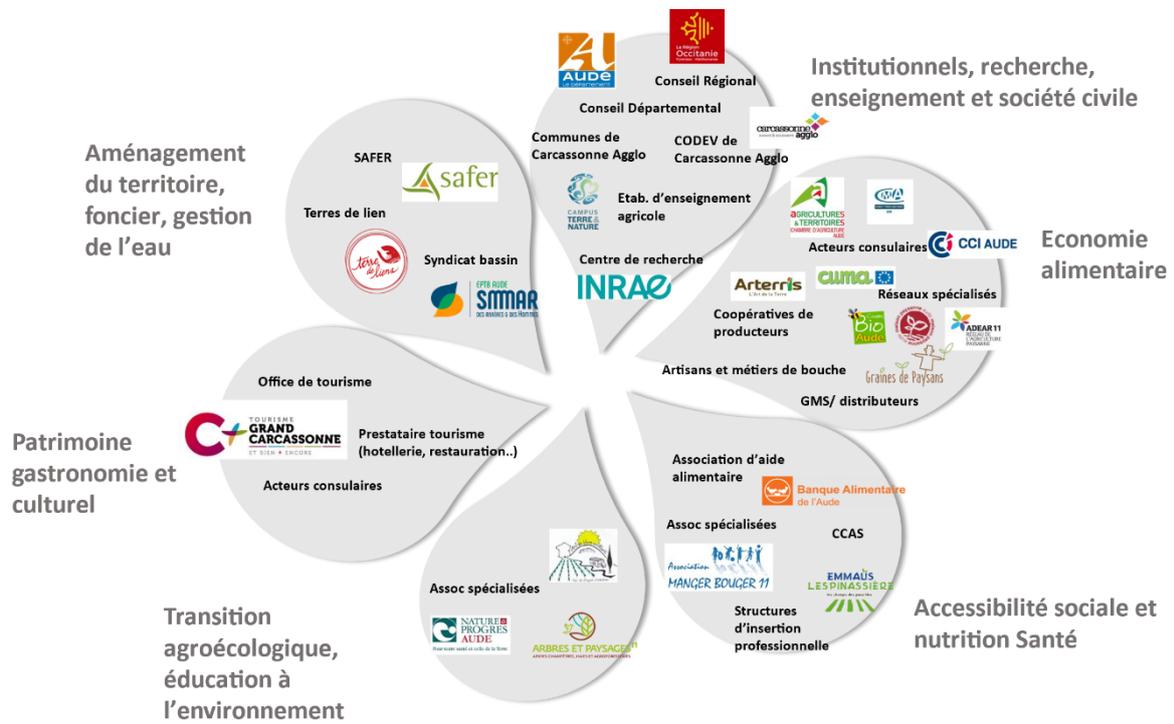
- **PRODUCTION AGRICOLE**
 - Une diversification des productions en vue de renforcer la résilience économique et climatique des exploitations agricoles
 - Une nécessaire évolution des systèmes de production afin d'encourager leur adaptation au changement climatique
 - La poursuite de l'amélioration des conditions d'installation des candidats en vue de favoriser le maintien d'une activité agricole sur le territoire à la vue des dynamiques de déprise agricole, d'enfrichement et d'érosion du nombre d'exploitations
- **ENTRE LA FOURCHE ET LA FOURCHETTE : OUTILS DE TRANSFORMATION ET DE DISTRIBUTION**
 - Le maintien et le développement du maillage en outils de transformation sur le territoire pour maintenir et accompagner la dynamique de diversification agricole et favoriser la relocalisation transformation et de la valeur ajoutée qui y est liée
 - Le développement des circuits de proximité dans toutes les zones de l'agglo et la communication auprès des consommateurs concernant les circuits de proximité existants
- **CONSOMMATION ET ALIMENTATION DURABLE ET DE QUALITE POUR TOUS**
 - La lutte contre la précarité alimentaire notamment dans les zones les plus à risques, et différenciée selon les profils de vulnérabilité
 - Le maintien d'un intérêt politique fort concernant la restauration collective menant à la concrétisation de projets permettant la synergie entre toutes les initiatives
- **VALORISATION DES PRODUITS DU PATRIMOINE**
 - L'exploitation du fort potentiel local pour la valorisation des produits locaux compte tenu :
 - De la fréquentation touristique et de l'identité du territoire
 - Du caractère consensuel et fédérateur de cette thématique
 - L'accompagnement des agriculteurs sur la qualification, la structuration et la promotion de leur offre de produits et services
 - Le maintien des nombreuses démarches de valorisation du terroir et de l'agriculture du territoire auprès de tous les habitants et des touristes

B. UNE DIVERSITE D'ACTEURS MOBILISEE ET SUR LAQUELLE S'APPUYER

Cette cartographie ne se veut ni exhaustive ni prescriptive. Elle répertorie des exemples d'acteurs ayant été mobilisés dans le cadre de l'émergence du PAT et sur lesquels Carcassonne Agglo pourrait notamment s'appuyer pour la mise en œuvre de sa première feuille de route selon différentes thématiques.

La diversité de ces types d'acteurs doit dans tous les cas être mobilisée dans le cadre du PAT afin d'assurer une diversité d'action pour :

- **Atteindre les différents publics** : des consommateurs, aux agriculteurs en passant par les autres acteurs économiques.
- **Se saisir de l'ensemble de thématiques** liées à l'alimentation sur le territoire
- Adapter les moyens d'actions en fonction des **compétences et moyens alloués**





Introduction des Assises de l'Alimentation au lycée agricole Charlemagne en présence de M. BANQUET, Président de Carcassonne Agglo
(Source : Carcassonne Agglo)

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
A. UN ETAT DES LIEUX DU SYSTEME ALIMENTAIRE DE CARCASSONNE AGGLO.....	1
B. UNE ETAPE PREALABLE INDISPENSABLE POUR DEFINIR UNE STRATEGIE PARTAGEE	1
C. LA METHODOLOGIE EMPLOYEE POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC	3
• Equipe mobilisée	3
• Analyse de données et entretiens.....	3
• Tenue de 5 Fabriques.....	3
• Organisation des Assises de l’Alimentation	4
PARTIE 1 : LE BASSIN DE VIE ET DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE DE CARCASSONNE AGGLO	6
A. POPULATION ET MOBILITE	7
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	7
Une population vieillissante, un taux de chômage relativement important.....	7
Une polarisation autour de la ville de Carcassonne, des espaces à dominante rurale	7
• INFOS ET CHIFFRES CLES.....	9
B. CONSOMMATION DES MENAGES ET HABITUDES ALIMENTAIRES.....	10
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	10
Variation de la part du budget consacrée à l’alimentation.....	10
Focus sur les produits de l’élevage.....	10
Les produits carnés.....	11
Les produits laitiers (hors fromages)	11
Les fromages	12
Focus sur certains produits végétaux	12
Evolution des modes de consommation	13
Focus sur la consommation de produits issus de l’agriculture biologique.....	15
• INFOS ET CHIFFRES CLES.....	15
C. DISTRIBUTION ALIMENTAIRE	16
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	16
Poids des différents circuits de distribution alimentaire.....	16
La distribution sur le territoire de Carcassonne Agglo	16
• INFOS ET CHIFFRES CLES.....	19
• ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES	20
D. LES CIRCUITS DE PROXIMITE	21
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	21
Circuits courts et de proximité.....	21
La notion de produit local	24
• INFOS ET CHIFFRES CLES.....	25
• PROBLÉMATIQUES ET FREINS PARTAGES LORS DES FABRIQUES	25
• ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES	26
• PISTES D’ACTION PROPOSEES LORS DES FABRIQUES	27
E. LA RESTAURATION HORS DOMICILE	29
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	29
La restauration commerciale	29
La restauration collective	30
Les modes de gestion	30
Les enjeux de la Loi Egalim et de la loi Résilience et Climat.....	31
Zoom sur la restauration collective scolaire publique.....	32
Focus sur l’enquête réalisée auprès de 17 communes dans le cadre du travail de diagnostic, freins et leviers identifiés.....	33
Les principaux freins des communes enquêtées pour aller vers un approvisionnement plus durable.....	36
• INFOS ET CHIFFRES CLES.....	37
• ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES	39
• PISTES D’ACTION PROPOSEES LORS DES FABRIQUES	40
F. ECOSYSTEME SOCIAL – FOCUS SUR LA PRECARITE ALIMENTAIRE.....	41
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	41

Repères généraux sur la notion de précarité alimentaire	41
Au national, une précarité alimentaire en explosion	41
Une consommation privilégiée de produits secs, riches en densité énergétique, mais pauvres en nutriments essentiels.....	42
Le profil de vulnérabilité du territoire de Carcassonne Agglo.....	42
Nutrition et enjeux de santé : les conséquences de la précarité alimentaire sur la santé.....	43
• INFOS ET CHIFFRES CLES.....	45
• PROBLÉMATIQUES ET FREINS PARTAGES LORS DES FABRIQUES	45
• ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES	46
• PISTES D’ACTION PROPOSEES LORS DES FABRIQUES ET DES ASSISES	47
G. LE TERROIR, LE TOURISME, LA GASTRONOMIE	49
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	49
• INFOS ET CHIFFRES CLES.....	53
• ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES	54
PARTIE 2 : L’OFFRE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE.....	57
A. PORTRAIT AGRICOLE DU TERRITOIRE	58
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	58
Un territoire à dominante viticole mais une diversité de production réparties sur le territoire	58
Déclin du nombre d’exploitations et augmentation de la SAU moyenne	59
Le secteur agricole et agroalimentaire : source d’emploi et d’économie mais en recul.....	60
Sensibilité au changement climatique et accès à l’eau	60
Valorisation des productions sous indication de qualité (IGP, AOC, AOP)	62
• INFOS ET CHIFFRES CLES.....	62
• ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES	63
• SOURCES MOBILISEES	63
B. L’AGRICULTURE BIO SUR LE TERRITOIRE	64
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	64
L’agriculture biologique en fort essor sur le territoire, au sein du 4 ^{ème} département bio de France.....	64
• INFOS ET CHIFFRES CLES.....	66
• ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES	66
• SOURCES MOBILISEES.....	66
C. LA FILIERE VITICOLE	67
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	67
L’activité viticole dominante mais en recul.....	67
Importance de l’organisation collective et des caves coopératives	67
Appellations viticoles.....	68
Focus sur la viticulture bio (données régionales)	69
Viticulture et changement climatique.....	69
Viticulture et qualité de l’eau.....	69
Evolution des pratiques pour améliorer la qualité de l’eau : quelles solutions ?	70
• INFOS ET CHIFFRES CLES.....	71
• RESEAU DES ACTEURS / CHAINE DE VALEUR.....	71
• FOCUS SUR DES EXEMPLES D’INITIATIVES PORTEES PAR DES ACTEURS DU TERRITOIRE	71
• ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES	72
• SOURCES MOBILISEES.....	72
D. LES FILIERES VEGETALES HORS VITICULTURE	73
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	73
Répartition géographique des cultures	73
Les grandes cultures en recul	73
Focus sur les grandes cultures bio.....	74
Arboriculture et oléiculture	75
Maraîchage	76
Focus sur la filière fruits et légumes et plantes aromatiques bio	76
• INFOS ET CHIFFRES CLES.....	78
• RESEAU DES ACTEURS / CHAINE DE VALEUR.....	78
• FOCUS SUR DES EXEMPLES D’INITIATIVES PORTEES PAR DES ACTEURS DU TERRITOIRE	80
• ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES	80
• SOURCES MOBILISEES.....	80
E. LES FILIERES D’ELEVAGE	81
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	81
Des filières tournées sur l’élevage de ruminants et allaitant, localisé sur les reliefs.....	81
Focus sur l’élevage bio dans l’Aude	82

Développement des surfaces fourragères, notamment en bio	83
Le petit élevage (volailles et porcs) en diversification	84
• INFOS ET CHIFFRES CLES	84
• RESEAU DES ACTEURS / CHAINE DE VALEUR	84
• FOCUS SUR DES EXEMPLES D'INITIATIVES PORTEES PAR DES ACTEURS DU TERRITOIRE	85
• ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES	86
• SOURCES MOBILISEES	86
F. LES FILIERES MINORITAIRES LOCALES	87
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	87
Des productions diversifiées patrimoniales faisant l'objet de valorisation locale	87
De nouvelles filières émergentes, en diversification des productions existantes	87
Des produits minoritaires très variées	88
• FOCUS SUR DES EXEMPLES D'INITIATIVES PORTEES PAR DES ACTEURS DU TERRITOIRE	89
• SOURCES MOBILISEES	89
G. LES OUTILS DE TRANSFORMATION	89
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	89
Outils d'abattage et de transformation de la viande	90
Outils de transformation des fruits et légumes	90
Transformation à la ferme	90
Artisanat et seconde transformation	90
• RESEAU DES ACTEURS / CHAINE DE VALEUR	91
• FOCUS SUR DES EXEMPLES D'INITIATIVES PORTEES PAR DES ACTEURS DU TERRITOIRE	91
• ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES	92
• PISTES D'ACTION PROPOSEES LORS DES FABRIQUES ET DES ASSISES	92
H. LE FONCIER AGRICOLE	93
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	93
Usage agricole du foncier en décroissance	93
Une dynamique d'enrichissement	93
Des difficultés d'accès au foncier pour les porteurs de projet	94
• PROBLÉMATIQUES ET FREINS PARTAGES LORS DES FABRIQUES	95
• ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES	96
• SOURCES MOBILISEES	96
I. L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION	97
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	97
Vieillesse et érosion de la population agricole, en particulier en viticulture	97
Des incertitudes sur la reprise de plus de 35% des exploitations agricoles du territoire	98
Évolution des profils des porteurs de projets et difficultés de concrétisation	98
• INFOS ET CHIFFRES CLES	99
• RESEAU DES ACTEURS / CHAINE DE VALEUR	99
• ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES	100
• PISTES D'ACTION PROPOSEES LORS DES FABRIQUES ET DES ASSISES	101
• SOURCES MOBILISEES	102
PARTIE 3 : LA RESILIENCE ET LA CAPACITE NOURRICIERE DU TERRITOIRE	103
A. L'ADEQUATION ENTRE LA PRODUCTION ET LES BESOINS ALIMENTAIRES	104
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	104
• INFOS ET CHIFFRES CLES	106
• PISTES D'ACTION RELATIVES A LA DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE	107
• ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES	108
B. FOCUS SUR LA RESILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE	109
• ELEMENTS DE CONNAISSANCE	109
• INFOS ET CHIFFRES CLES	111
• ANALYSE DES ENJEUX ASSOCIES	112
SYNTHESE DES PRINCIPAUX CONSTATS ET ENJEUX POUR LE TERRITOIRE	113
A. LES CONSTATS ET ENJEUX DE TERRITOIRE	114
• PRODUCTION AGRICOLE	114
• ENTRE LA FOURCHE ET LA FOURCHETTE : OUTILS DE TRANSFORMATION ET DE DISTRIBUTION	114
• CONSOMMATION ET ALIMENTATION DURABLE ET DE QUALITE POUR TOUS	114
• VALORISATION DES PRODUITS DU PATRIMOINE	114
B. UNE DIVERSITE D'ACTEURS MOBILISEE ET SUR LAQUELLE S'APPUYER	115

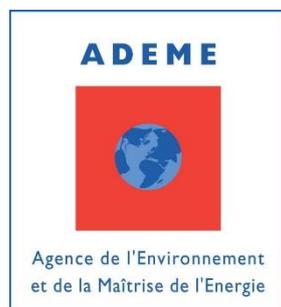
Ce diagnostic a été coréalisé par le bureau d'études CERESCO,
le Biocivam de l'Aude, la Maison Paysanne de l'Aude



en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Aude



Ce diagnostic a été financé par



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE CARCASSONNE AGGLO



DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU SYSTEME ALIMENTAIRE DE CARCASSONNE AGGLO



Contact : Rémi RICHARD - Chargé de mission Projet Alimentaire Territorial

remi.richard@carcassonne-agglo.fr

04.68.26.79.49 / 07.88.19.43.95

